

**Chad : Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
Rapport d'Étape au titre de l'année 2005**

Les documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) ont été préparés par les pays membres en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires au développement, y compris le personnel de la Banque mondiale, ainsi que celui du FMI. Avec une mise à jour effectuée tous les trois ans en même temps que les rapports d'étape produits annuellement, ces documents décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales du pays qui visent à soutenir la croissance et à réduire la pauvreté. Ces politiques permettent par ailleurs de déterminer les besoins de financement extérieurs du pays et d'identifier les principales sources. Le présent document consacré au Niger, daté de décembre 2005, sera incessamment disponible sur le site WEB du FMI qui a assuré cette diffusion en accord avec les autorités du pays.

**En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [publicationpolicy@imf.org](mailto:publicationpolicy@imf.org).**

Ces documents peuvent être obtenus sur demand à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services es publication  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 \$ l'exemplaire

Fonds monétaire international  
**Washington, D.C.**

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité-Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETE

COMITE DE PILOTAGE DE LA S.N.R.P.

**Rapport de suivi/évaluation  
de la Stratégie Nationale de  
Réduction de la Pauvreté  
2005**

N'Djamena – Décembre 2005

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME.....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>12</b>
<b>I. UNE VISION INTEGREE DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE.....</b>	<b>15</b>
1.1 Justification d'une approche intégrée de la lutte contre la pauvreté .....	15
1.2 Objectifs spécifiques de la réduction de la pauvreté à l'horizon 2006 .....	16
<b>II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET INSTRUMENTS DE SUIVI.....</b>	<b>21</b>
2.1 Progrès vers la Mise en Place des Mécanismes de Suivi/Evaluation de la SNRP.....	21
2.2 Le Système d'Information pour le Suivi de la SNRP.....	23
<b>III MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – VERS UNE BONNE GOUVERNANCE .....</b>	<b>26</b>
3.1. Le programme d'action de la SNBG. ....	26
3.2. La SNBG et la SNRP. ....	27
3.3. Mise en œuvre de la SNRP dans le domaine de la gouvernance .....	27
3.4. Bilan des mesures prises et des réformes dans le domaine de la gouvernance.....	30
<b>IV MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP - POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE .....</b>	<b>31</b>
4.1. Une forte croissance soutenue par l'exploitation des ressources pétrolières .....	31
4.2 Transformation de la structure de l'économie .....	32
4.3. Evolution favorable des échanges extérieurs.....	33
4.4. Développement des infrastructures de base .....	33
4.5 Les bases d'un accroissement durable de la production agricole.....	40
<b>V. MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ....</b>	<b>43</b>
5.1 Le secteur de l'éducation .....	43
5.2. Mettre en place un système sanitaire adéquat.....	46
<b>VI. MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES.....</b>	<b>51</b>
<b>VII. MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>52</b>
<b>VIII. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>54</b>
8.1 Bilan Provisoire des Politiques Economiques et de la Mise en Oeuvre de la SNRP .....	54
8.2 Recommandations.....	55
8.3 Calendrier de la révision de la SNRP.....	57
<b>LES ANNEXES .....</b>	<b>58</b>
Annexe 1 : Tableau d'exécution des dépenses de pauvreté au Tchad.....	60
Annexe 2 : Production des principales cultures .....	60
Annexe 3 : Matrice des indicateurs de suivi de la SNRP renseignée .....	61
Annexe 4 : Matrice pour le suivi des actions prioritaires de la SNRP .....	64

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
APICA	Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Afrique
ATRAM	Atelier de Technologies Améliorées de Mongo
BDP	Budget de Programmes
CARI	Crédit d'Appui aux Reformes Institutionnelles
CID	Circuit Intégré des Dépenses
DDEN	Délégation Départementale de l'Education Nationale
EMF	Etablissement de la Micro Finance
ENIP	Ecole Nationale des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire
EPT	Education Pour Tous
GEDEL	Le Projet Gouvernance de l'Eau et Développement Local
IPPTE,	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
LRVZ	Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique
MATUH	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
MEN	Ministère de l'Education Nationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	Office National pour la Sécurité Alimentaire
ONDR.	Office National de Développement Rural
PAEP	Programme d'Appui à l'Elevage et au Pastoralisme
PAMFIP	Plan de Modernisation des finances Publiques
PARSET	Projet d'Appui aux Réformes du Secteur de L'Education au Tchad.
PASEC	Programme d'Appui au Suivi Evaluation des Connaissances
PASEP	Projet d'Appui au Secteur d'Elevage et au Pastoralisme
PCVZS	Projet de Cultures vivrières en Zone Soudanienne
PDIS,	Projet de Développement Intégré du Salamat
PDRPL	Projet de Développement Rural de la Préfecture du Lac
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelle en Zone Soudanienne
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PODER-K	Projet de Développement Rural du Kanem
PROADEL	Programme d'Appui au Développement Local
PRODER-B	Projet de Développement Rural du Batha
PROSE	Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles
PSANG	Programme de Sécurité Alimentaire au Nord Guéra
PSAOP	Projet de Services Agricoles et de l'Organisation des Producteurs
RDP	Revue des Dépenses Publiques
RDR	Régions de Développement Rural
RESEN	Réflexion sur le Secteur de l'Education Nationale
SDR	Secteurs de Développement Rural
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SSDD	Système de suivi des dépenses jusqu'à destination
ZDR	Zones de Développement Rural.

## RESUME

En avril 2000, le gouvernement tchadien a initié la préparation d'une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté dans le cadre d'un processus participatif impliquant à la fois le secteur public et le secteur privé, les leaders d'opinion, les milieux académiques et les associations de la société civile. Adoptée par le Haut Comité Interministériel en juin 2003, la SNRP a été approuvée par le FMI et la Banque Mondiale en novembre 2003.

La SNRP présente une vision intégrée des politiques économiques et sociales du pays et se propose de réduire la pauvreté de 50% en moins de 15 ans (en 2015). La stratégie est basée sur l'accomplissement de cinq objectifs prioritaires : une bonne gouvernance, une croissance forte et soutenue, le développement du capital humain, l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la protection de l'environnement.

En 2004, un premier rapport d'exécution a noté les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Parmi les obstacles, il a noté les retards pris dans la création des institutions responsables du suivi de la SNRP et le manque de cohérence entre les objectifs de la SNRP et les orientations de certains programmes sectoriels. Il a néanmoins souligné les efforts entrepris par plusieurs secteurs pour définir et mettre en œuvre des stratégies sectorielles mieux orientées vers la lutte contre la pauvreté.

Le présent rapport tente d'établir un bilan plus complet des mesures prises et des résultats obtenus depuis le début de la mise en œuvre de la SNRP : après une revue des mécanismes institutionnels mis en place pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie, le rapport évalue ce qui a été fait depuis l'adoption de la SNRP pour accomplir chacun des cinq principaux objectifs de la Stratégie.

### **A. Etablissement d'un système institutionnel cohérent pour le suivi de la SNRP**

C'est en 2005 qu'ont été adoptés le décret créant les mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SNRP et son arrêté d'application. Sous le contrôle de l'autorité politique représentée par le Haut Comité de la Supervision de la SNRP, un Observatoire de la Pauvreté a été créé qui comprend un Comité de Pilotage et des instances sectorielles et locales d'interface technique. Ces institutions sont appuyées par un Secrétariat Technique et une Cellule de Communication. Le dispositif de coordination et de suivi de la SNRP est opérationnel depuis juin 2005 (avec l'appui du PNUD). Le Comité de Pilotage, qui réunit des représentants de l'Assemblée Nationale, du secteur public, du secteur privé et de la société civile, prolonge en son sein le processus participatif qui a animé la préparation de la SNRP. C'est lui qui assure la vulgarisation du concept et des objectifs de la SNRP, valide les stratégies et les programmes sectoriels et intersectoriels orientés vers la réduction de la pauvreté, évalue l'impact des mesures prises sur les bénéficiaires et propose la révision périodique de la stratégie.

### **B. Vers une Bonne Gouvernance**

Le gouvernement considère que, dans la situation actuelle du Tchad, la promotion d'une bonne gouvernance est la réforme la plus importante pour le développement du pays et pour la réduction de la pauvreté. Les principaux objectifs de la SNRP dans ce domaine sont : la réforme administrative et la décentralisation, l'assainissement des finances publiques, la

réforme de la justice et la sécurité des personnes et des biens.

a) En ce qui concerne la **réforme administrative**, les principales mesures ont été des audits institutionnels et organisationnels de neuf ministères clés. Ces audits permettront de revoir la structure et les moyens de ces ministères en vue d'optimiser l'emploi des ressources publiques. La refonte des statuts particuliers, la réforme des grilles salariales, un système d'indemnités tenant compte des sujétions particulières des différentes catégories d'agents publics et des incitations à la performance sont quelques unes des mesures qui devront être prises pour améliorer progressivement l'efficacité des administrations publiques. Le processus de déconcentration qui s'est déroulé entre 2002 à 2005 servira de base pour réaliser une décentralisation harmonieuse. Des élections locales initialement prévues pour 2005 devraient intervenir l'an prochain.

b) Dans le domaine de l'**assainissement des finances publiques**, notons surtout l'augmentation des recettes fiscales et non fiscales, la réduction des déficits et la restructuration des dépenses publiques.

- Le ratio des recettes fiscales et non fiscales est passé de 7,4% du PIB en 2001 à 8-8,7% en 2002-03 et à 10,5% en 2004. On estime qu'il atteindra 12,4% en 2005. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation des recettes pétrolières, mais les autres recettes ont-elles aussi fortement augmenté au cours des trois dernières années.
- La stabilisation des dépenses courantes et des dépenses totales depuis 2002-03<sup>1</sup> a permis de transformer le déficit budgétaire primaire de 1-2% du PIB constaté en 2001-02 en un excédent de 1-2% en 2004-05 et de réduire considérablement le déficit global (base engagement/hors dons) de 10-13% du PIB en 2001-03 à environ 7-8% en 2004-05.
- Le gouvernement a également pris d'importantes mesures pour améliorer la structure des dépenses publiques. La part relative des neuf secteurs économiques et sociaux prioritaires<sup>2</sup> est passée de 32% des dépenses totales (exécutées) en 2001-02 à 66% en 2004. C'est également 66% des allocations prévues dans le budget 2005 qui sont affectés aux secteurs prioritaires.

Le gouvernement s'est également engagé à moderniser la gestion des finances publiques et à renforcer sa transparence :

- La préparation de budgets-programmes vise à opérationnaliser les objectifs et les priorités définis dans le cadre des stratégies sectorielles.
- Un ensemble de dispositions ont été prises pour améliorer le suivi de l'exécution du budget et renforcer la discipline budgétaire : mise en place d'un circuit intégré de la dépense (CID), études de traçabilité des dépenses dans deux secteurs prioritaires (éducation et santé), préparation d'un plan de modernisation des Finances Publiques (PAMFIP), revue des comptes de gestion et approbation des lois de règlement, création d'un ministère du Contrôle Général d'Etat et de la Moralisation qui a effectué des contrôles et sanctionné des infractions.

---

<sup>1</sup> Les dépenses courantes ont chuté de 10% du PIB en 2002 à environ 7% en 2004-05 et les dépenses totales ont chuté de 24% du PIB en 2003 à 18-19% en 2004-05,

<sup>2</sup> Education, Santé, Action Sociale, Travaux Publics, Agriculture, Elevage, Environnement et Eau, Aménagement du Territoire et Justice.

- Une importante réforme est aussi l'adoption d'un nouveau code des marchés publics : les commissions de jugement des offres ont été mises en place, huit bulletins trimestriels ont été publiés, les marchés publics attribués en 2001 et 2002 ont été audités par un cabinet international et par la Chambre des Comptes.

c) Le gouvernement a également entrepris de réformer et de moderniser la **justice** :

- les états généraux de la justice ont été tenus en 2003 et un Haut Conseil de la Justice a été créé, autorité légale pour la gestion des magistrats ;
- un grand nombre de juges de paix ont été formés pour remplacer les sous-préfets dans le règlement des différends ;
- les fonctions de notaires et d'huissiers ont été séparées ; des tribunaux de commerce ont été créés dans les chefs lieu des 18 régions du pays, mesure indispensable pour créer un environnement favorable au développement des affaires et du secteur privé.

d) Les mesures suivantes ont été prises pour rétablir la **sécurité des personnes et des biens**, autre condition primordiale du développement et de la réduction de la pauvreté :

- un Ministère chargé de la Sécurité et de l'Immigration a été créé et des mesures ont été prises pour ramasser les armes de guerre et suspendre l'achat d'armes de poing ;
- les états généraux de l'armée ont été réunis en avril 2005 ; des réformes ont été proposées pour professionnaliser l'armée et renforcer son rôle d'acteur du développement ;
- en outre l'élaboration d'un projet Loi sur la transhumance et le nomadisme constitue un code de conduite pour la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui se sont amplifiés au cours des dernières années et pour une meilleure organisation de la circulation du bétail à travers le territoire ; l'adoption et l'application de cette loi devrait aider à rétablir la paix sociale dans les zones rurales concernées.

### **C. Pour une Croissance Soutenue**

Des résultats significatifs ont été obtenus dans ce domaine. Après deux ans de stagnation/récession en 1999-2000, l'évolution récente de l'économie tchadienne est dominée par une forte relance de la croissance.

a) Le taux de croissance du PIB a atteint près de 9% en 2001-02 ; la croissance s'est accélérée en 2003, atteignant une moyenne annuelle d'environ 25% en 2003-04. Le principal facteur est le développement (jusqu'en 2003) puis l'exploitation (à partir d'octobre 2003) des ressources pétrolières. La fin de la période d'investissement dans le pétrole et la stabilisation provisoire de la production va se traduire par un ralentissement de la croissance. Néanmoins le taux de croissance du PIB pour 2005 devrait encore se situer aux alentours de 13%. La croissance du PIB et l'exploitation pétrolière ne se sont pas traduites par des pressions inflationnistes excessives. Au contraire il y a eu chute des prix à la consommation en 2003 et 2004 et la hausse des prix de 2005 est surtout le résultat différé de la chute de la production vivrière en 2004.

b) Il est évidemment difficile de déterminer dans quelle mesure la croissance du PIB a amélioré les indicateurs de pauvreté. Seules de nouvelles enquêtes permettront de mesurer l'évolution de la pauvreté en milieu rural et urbain et de mieux connaître les priorités des populations concernées. Il faut cependant prendre en compte les éléments d'appréciation suivants :

- grâce à des taux de croissance du PIB très supérieurs au taux de croissance démographique, le PIB par tête a très nettement augmenté au cours des cinq dernières années, surtout en 2003-04.
- ce n'est pas seulement le PIB pétrolier qui a augmenté. Le PIB non pétrolier aussi a connu une croissance d'environ 6% par an en 2001-02, et encore d'environ 6,5% par an en 2003-04. On estime que cette croissance atteindra le taux de 8,6% en 2005.
- la croissance du PIB et du PIB par tête ne s'est pas traduite par une nette augmentation du revenu national brut. Notons aussi que le secteur primaire (essentiellement l'agriculture et l'élevage) n'a guère progressé depuis 2001 (un taux de croissance annuel moyen voisin de zéro de 2002 à 2004). En 2004, en effet, la sécheresse et les attaques acridiennes ont gravement affecté la performance du secteur vivrier et le déclin de la production vivrière n'a pas été compensé par la bonne tenue relative des cultures d'exportation (coton et gomme arabique). Or c'est surtout l'agriculture et l'élevage qui influencent la condition des populations les plus pauvres qui devraient être les principaux bénéficiaires de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

c) Dans le cadre de la Stratégie Nationale du Secteur Rural, des réflexions ont été engagées sur les moyens de stimuler un développement durable du secteur. Les politiques, les programmes et projets sectoriels visent à améliorer la productivité agricole, à diversifier la production et à sécuriser la production vivrière.

- La part de l'Agriculture et de l'Élevage dans le total des dépenses publiques est passée de 6,9% en 2001-02 à 7,3% en 2003 et à 11,1% en 2004 (dépenses exécutées). Les crédits alloués aux deux secteurs représentent 11,3% des dépenses prévues dans le budget 2005.
- Des investissements financés par les revenus pétroliers ont permis d'accroître le taux d'équipement des exploitations agricoles (de 24% en 2004 à 26% en 2005).
- Des projets hydro agricoles ont augmenté de 35% les superficies aménagées qui sont passé de 20.000 à 27.000 hectares.
- Des efforts sont faits pour responsabiliser les producteurs et les impliquer dans la gestion du secteur. Les représentants de leurs organisations siègent dans les comités de pilotage des projets et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes sectorielles.
- Le gouvernement et ses partenaires se sont entendus sur les bases d'une feuille de route pour la restructuration et la privatisation de la Cotontchad.
- Le secteur de l'élevage est mal connu ; le recensement du cheptel qui interviendra en 2006/2007 constituera une mesure importante; la construction de 80 puits pastoraux et de 25 stations de pompage permet de stimuler le développement dudit secteur.

d) Le développement des infrastructures de transport devrait également contribuer à promouvoir le développement rural, à désenclaver les zones les plus défavorisées et à alléger les situations de pauvreté.

- La part des Travaux Publics dans le total des dépenses publiques (dépenses exécutées) est passée de 4,9% en 2001-02 à plus de 23% en 2003-04.
- Dans le secteur des transports, des investissements importants ont été réalisés au service de la croissance et au profit des régions les plus défavorisées. Il s'agit d'une part de la construction d'axes routiers visant à désenclaver des régions mal desservies et à améliorer les liaisons avec les principaux corridors internationaux accessibles au pays (Cameroun, Nigeria et Soudan). Le réseau bitumé est passé de 287 km en 1999, à 650 km en 2004. Il sera porté à 736 km à fin 2005.



- Aussi importante que la construction de routes nouvelles pour le développement rural et la lutte contre la pauvreté est l'augmentation progressive des ressources affectées à leur entretien (de 3,7 milliards de FCFA en 2002-03 à 5,7 milliards en 2003-04). En moyenne, plus de 2000 km de routes ont été entretenus en 2004 et en 2005. L'augmentation future prévue des crédits à l'entretien devrait permettre de faire mieux au cours des prochaines années.
- Le gouvernement vient d'élaborer un plan d'investissement quinquennal (2006-2010) de 4 milliards de FCFA par an pour les routes et pistes rurales. Ce programme qui sera financé par les revenus pétroliers permettra de réhabiliter 3000 à 4000 kilomètres de routes rurales par an.

e) Le développement des autres infrastructures a également une forte influence sur la croissance et la pauvreté :

- Depuis l'approbation d'un Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement pour 2003-20, des efforts significatifs ont été entrepris – dans le cadre d'une approche participative intégrée à l'échelle locale – pour améliorer rapidement l'accès à l'eau potable des zones urbaines et rurales, et notamment au profit des populations les plus pauvres. Le taux d'accès est passé de 23% en 2000, à 28% en 2002, 32% en 2003 et 36% en 2004.
- Le secteur de l'énergie est nettement sous-développé. La consommation d'énergies conventionnelles (électricité et produits pétroliers) ne représente que 10% de la consommation nationale et le coût exorbitant et la rareté de l'électricité constituent un handicap majeur pour le développement de l'économie tchadienne. Outre des mesures visant à mettre à la disposition des usagers de l'énergie électrique à des coûts plus raisonnables, le principal objectif est de promouvoir des énergies alternatives (solaire, éolienne, etc...) en vue de limiter la coupe de bois qui accentue la désertification du pays.
- Dans le domaine des télécommunications, l'objectif est d'assurer la couverture des zones urbaines et rurales par le développement de la téléphonie mobile. Celle-ci a permis d'augmenter l'accessibilité du téléphone de 1,5 à 15 pour 1000. Le projet de téléphonie rurale a installé des antennes VSAT dans 15 villes secondaires. L'une des solutions au coût exorbitant de la communication réside dans la connexion au réseau international par fibre synthétique. Un projet sous-régional (Tchad, Cameroun et RCA) est prévu à cet effet pour la fin de 2005.

## **D. Développement du Capital Humain**

Des efforts importants ont été faits pour le développement des ressources humaines du pays, principalement dans les secteurs de l'éducation et de la santé publique.

### **a) Education**

Deux considérations fondamentales font de l'éducation l'une des bases principales du processus de développement : la faible productivité de l'économie, qui résulte en grande partie de la formation limitée du capital humain, et l'influence positive de l'éducation sur les autres secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté : la santé (notamment la santé maternelle et infantile), la fécondité et la gestion de l'environnement.

Le système éducatif est depuis longtemps soumis à de nombreuses contraintes : la poussée démographique crée une demande de scolarisation insatisfaite ; les programmes sont mal adaptés aux besoins de l'économie nationale et l'encadrement pédagogique est insuffisant.

Plusieurs tentatives de réformes ont donné des résultats décevants. Les troubles politiques qu'a connus le pays pendant de longues années ont incité les communautés à prendre en main l'éducation de leurs enfants. Cette dynamique communautaire est encore très forte en face d'une offre éducationnelle étatique faible et souvent inadaptée. Aujourd'hui les communautés organisées en Associations de Parents d'Elèves (APE) prennent en charge plus de 60% des enseignants du primaire (les maîtres communautaires) et dépensent plus de 2 milliards de FCFA pour le fonctionnement de ces écoles (leur contribution ajoute environ 10% au budget affecté par l'Etat à l'éducation de base). L'une des conséquences de cette situation est que les familles pauvres consacrent à l'éducation une moyenne de 1,3% de leurs dépenses,<sup>3</sup> soit deux fois plus que les non pauvres.

Dans les années 2000, le gouvernement a adopté une nouvelle vision de la politique éducative qui a été reprise par la SNRP. Les principaux objectifs sont d'accroître l'accès à l'éducation, de rendre le système plus équitable et d'améliorer sa qualité. Ce dernier objectif est particulièrement important : des études récentes montrent que le Tchad est très en retard sur le plan de la qualité de l'enseignement primaire. C'est seulement 38% des enfants qui atteignent le CM2.

Malgré l'incidence de l'enseignement communautaire sur le budget des familles pauvres, la SNRP ne propose pas de le remettre en cause, mais seulement de le valoriser, tout en réduisant progressivement la charge financée par les communautés les plus pauvres.

C'est dans ce contexte que l'Etat a décidé de prendre en charge tous les ans plus de 2000 maîtres communautaires et de leur donner une formation qualifiante leur permettant l'accès à la Fonction Publique. La prise en charge est organisée sous la forme de subventions aux APE (au total 2 milliards de FCFA pour la période 2003-04). En outre, en complément des autres actions menées par l'Etat dans le secteur, des subventions spéciales ont été accordées pour renforcer les infrastructures scolaires au profit des communautés les plus démunies. Près de 2000 salles de classe ont ainsi été construites au profit de ces communautés. Un cadre partenarial dynamique a donc été instauré entre l'Etat et les communautés et une Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education a été créée en 2003.

La stratégie du gouvernement a donné des résultats quantitatifs spectaculaires. De 2000 à 2004, les effectifs scolaires ont augmenté de 7,6% par an en moyenne. Le taux d'accès au primaire est passé de 87% en 2000 à 107% en 2004 et le taux brut de scolarisation est passé de 72 à 88% durant cette période. Ces résultats cachent cependant des disparités régionales importantes et le grand défi des prochaines années sera d'attaquer vigoureusement le grave problème de qualité.

## b) Santé publique

La SNRP a repris les principaux axes stratégiques choisis par le gouvernement dans le cadre de sa politique nationale de santé de 1999. Il s'agit tout d'abord de faciliter l'accès à des services de qualité sur tout le territoire, de mieux utiliser les ressources disponibles et d'améliorer les principaux indicateurs du secteur. Il s'agit aussi de lutter contre trois fléaux dévastateurs : le VIH/SIDA, le paludisme et la malnutrition.

---

<sup>3</sup> Ces données sont basées sur les résultats des enquêtes de 1996 (ECOSIT 1). Les 1,3% représentent la contribution moyenne des pauvres des villes et des campagnes, mais en fait, la contribution des pauvres des villes est de loin la plus élevée.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a fortement augmenté les fonds affectés au Ministère de la Santé Publique : les dépenses exécutées du secteur sont passées de 4,8% des dépenses publiques totales en 2001-02, à 8,6% en 2003 et à 9,7% en 2004. Le budget 2005 prévoit une baisse de ce pourcentage, soit 7,8% du total des crédits.

Améliorer l'accès à des services de qualité suppose d'abord un vaste programme d'infrastructures. En 2005, l'achèvement des travaux entrepris en 2003-04 va mettre à la disposition des usagers 52 nouveaux centres de santé, 6 nouveaux hôpitaux de district et 4 bureaux administratifs des hôpitaux de district. La plupart des districts sanitaires (42 sur 43) font l'objet d'un suivi régulier.

Un effort particulier a été fait pour faciliter et améliorer les soins aux femmes enceintes. Le nombre des centres de santé disposant du matériel nécessaire au suivi des grossesses est passé de 406 en 2004 à 433 en 2005. Le nombre d'hôpitaux équipés pour les urgences obstétricales a doublé depuis 2004 (de 15 à 32). Les hôpitaux équipés représentent maintenant près des trois quarts du total (32 sur 45). Enfin 98% des centres de santé et hôpitaux de district pratiquent la consultation post-natale.

L'un des moyens employés pour améliorer l'emploi des ressources affectées à la santé est la participation communautaire. Cette participation stimule un dialogue constructif entre le personnel de santé et les usagers et organise un recouvrement partiel des dépenses publiques de santé. Des séances de formation à la participation communautaire ont été organisées dans 453 centres de santé en 2004 et 569 en 2005. Le nombre des services de gestion ayant reçu une formation en gestion administrative et financière des hôpitaux est passé de 33 à 37, soit 86% de ces services. Leur rôle est d'aider les populations les moins nanties à faire face à leurs obligations en matière de contribution au coût des soins reçus. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer comment le recouvrement des coûts est réparti entre les populations les plus pauvres et les autres. Ce sujet qui mériterait un examen attentif.

Pour lutter contre le VIH/SIDA, le nombre de régions où sont organisées des réunions de sensibilisation à but préventif est passé de 7 en 2004 à 18 aujourd'hui (900 réunions en 2005). Le nombre des centres de dépistage volontaire opérationnels est passé de 22 en 2004 à 52 en 2005 et le nombre d'hôpitaux dispensant des ARV est passé de 14 à 18. Une subvention de l'Etat permet de réduire le prix des médicaments antirétroviraux qui est passé de 50.000fcfa en 2000 à 5.000Fcfca par personne et par mois.

Toutes les structures sanitaires fonctionnelles disposent maintenant d'un service de paludisme. Notons cependant que le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées a chuté brutalement de 29,4% en 2003 à 7% seulement en 2005.

La lutte contre la malnutrition met l'accent sur l'allaitement maternel. Le nombre de campagnes de vulgarisation est passé de 4 en 2004 à 16 en 2005.

Des efforts significatifs ont été faits, certes, mais les résultats n'ont pas toujours été satisfaisants, notamment sur le plan de la prévention. Le nombre de campagnes de sensibilisation contre les maladies endémiques a chuté de 1005 en 2004 à 168 en 2005. Le taux de vaccination DTC 3 est resté stable à 47%. Il en est de même du taux d'utilisation du sel iodé. Enfin le taux de prévalence contraceptive est passé de 4,7% en 2004 à 2,5% en 2005.

L'un des principaux problèmes du secteur est la pénurie de personnel qualifié dans les centres

de santé et les hôpitaux. Au Tchad il y a seulement un médecin pour 27.000 habitants (la norme selon l'OMS est de 1 médecin pour 10.000 Habitants), une sage-femme pour 9.000 femmes en âge de procréer et un infirmier diplômé d'Etat pour 49.000 habitants.<sup>4</sup> Les zones rurales et les régions les plus défavorisées sont celles où le manque de personnel qualifié est le plus critique.

Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, les indicateurs de santé tendent à s'améliorer :

- Le taux de couverture sanitaire est passé de 66% en 2000 à 72% en 2002 et 73,3% en 2003.
- Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 214 pour 1000 en 2000 à 191 pour 1000 en 2004 et le taux de mortalité infantile a chuté de 129 pour 1000 en 2000 à 102 pour 1000 en 2004.
- bien que le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié soit passé de 18,3% en 2002 à 21% en 2004, ce changement n'a pas encore contribué à la chute du taux de mortalité maternelle qui est passé de 827 pour 100.000 naissances vivantes en 1996 à 1099 en 2004.

### **E. Amélioration des Conditions des Populations Vulnérables**

Le gouvernement a lancé une étude de la protection sociale, qui servira de base pour la définition d'une stratégie et de programmes opérationnels en faveur des groupes vulnérables. Le problème a deux dimensions ; il s'agit de :

- mieux cibler les stratégies et les programmes sectoriels sur les populations les plus pauvres.
- organiser des actions plus spécifiques en faveur des handicapés, des orphelins et des chômeurs urbains, et aussi des femmes, qui jouent un rôle capital non seulement dans l'activité économique, mais encore dans la santé familiale et l'éducation des enfants.

Sur le premier point, on constate que des efforts complémentaires doivent être entrepris pour influencer la performance économique et les services sociaux en faveur des populations les plus défavorisées. La croissance récente du PIB n'avait guère affecté le secteur rural dans lequel opère une grande partie des populations les plus pauvres ; les familles pauvres supportent une part relativement élevée du coût de l'enseignement primaire et que les régions les plus défavorisées sont celles où le manque de personnel qualifié affecte gravement la disponibilité et la qualité des services de santé.

En ce qui concerne les actions en faveur des handicapés, des orphelins et des chômeurs urbains, ce sont surtout les ONG, notamment celles qui sont bien implantées à l'échelon local, qui sont les plus capables de gérer des programmes adaptés aux problèmes spécifiques de ces catégories sociales. Cependant, un partenariat entre le secteur public et les ONG pourrait faciliter la définition et la mise en œuvre de stratégies cohérentes dans le cadre desquelles s'inscrirait l'action des ONG.

En ce qui concerne les femmes, d'importantes actions ont été entreprises pour mieux les intégrer dans les activités économiques et sociales nationales. Citons notamment les progrès vers la scolarisation des filles et les efforts faits pour améliorer la santé maternelle et infantile. Les

---

<sup>4</sup> Source : EDST 2.

mesures envisagées pour développer la micro-finance pourraient avoir une incidence significative sur l'activité économique et la condition des femmes. L'adoption du nouveau code de la famille et des personnes pourraient également jouer un rôle important dans l'amélioration de la condition féminine.

## **F. Protection de l'Environnement**

La lutte contre la pauvreté passe aussi par la protection des écosystèmes et de l'environnement. Dans un pays comme le Tchad, la protection des ressources naturelles – forêts, pâturages, ressources hydrauliques, terres cultivables – est indispensable pour la survie d'activités économiques essentielles et pour la satisfaction des besoins familiaux prioritaires.

Des dispositions légales et réglementaires anciennes protègent la forêt et la bio-diversité. Mais ces textes ne sont guère respectés. La pression des populations sur les zones forestières est très forte (bois de chauffe, extension des terres cultivées) et bien difficile est la lutte contre le braconnage, la coupe abusive du bois et les feux de brousse incontrôlés.

Le problème de l'énergie est au cœur des politiques de protection de l'environnement. Les combustibles ligneux (bois et charbon) fournissent 90% de l'énergie consommée au Tchad. La consommation du gaz progresse. Elle est passée de 69 tonnes en 1999 à 367 tonnes en 2004. Mais elle n'intéresse qu'une faible partie de la population. Le nombre de ménages équipés en réchaud à gaz ne dépasse pas 11.000 dont 90% résident à NDjamena.

Les mesures prises pour mieux organiser la transhumance devraient avoir des effets positifs sur l'environnement, aussi bien pour la protection des récoltes que pour organiser la circulation du bétail en saison sèche.

## **G. Conclusion**

Un bilan global de la mise en œuvre de la SNRP montre que des progrès sensibles ont été réalisés sur plusieurs fronts. Il y a eu accélération de la croissance économique et amélioration de la performance des finances publiques ; en outre la restructuration des dépenses est orientée vers les secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté. Sur le plan sectoriel, il y a eu un développement notable des infrastructures économiques et sociales prioritaires, une forte croissance des taux de scolarisation primaire et une amélioration sensible de l'accès aux services de santé. Cependant, ce bilan n'est pas encore satisfaisant dans la mesure où la croissance n'a guère affecté le secteur rural ; en outre, les programmes ciblés sur les groupes vulnérables et les mesures prises pour la protection de l'environnement manquent d'efficacité.

Pour l'avenir une action vigoureuse devrait être engagée dans quatre directions :

- La SNRP doit être et demeurer une œuvre commune à laquelle participent tous les acteurs du développement. Une stratégie de communication doit être mise en œuvre de façon permanente pour engager toutes les couches de la population dans la définition et l'exécution de cette stratégie.
- Le secteur public joue évidemment un rôle capital dans la formulation et l'exécution de la SNRP. Déjà la plupart des ministères ont mis au point des stratégies sectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté. Cet effort doit être poursuivi à travers la préparation de budgets-programmes définissant clairement (sur la base de prévisions de ressources réalistes) des priorités intra-sectorielles cohérentes qui influenceront les choix

- budgétaires au stade de la programmation et de l'exécution des budgets.
- Il est important de renforcer le suivi et l'exécution des dépenses publiques et d'améliorer le contrôle des services dépensiers. Il convient également de renforcer l'appareil statistique pour le suivi de l'activité économique, des situations de pauvreté et de l'impact des mesures prises.
  - Enfin, il est important d'intervenir auprès de la communauté internationale pour que les problèmes de ressources qui malgré le pétrole continuent de freiner l'action publique et la lutte contre la pauvreté, soient traités de façon équitable et reçoivent des solutions appropriées.

Dans ce contexte, le rapport de suivi a identifié les principales recommandations suivantes :

La première concerne la mise à jour de la SNRP. Il ne s'agit pas de modifier fondamentalement les orientations de la stratégie, mais de raffiner certains objectifs et de les opérationnaliser. Un accord doit donc intervenir entre le gouvernement et ses partenaires sur le calendrier de cette révision. Ce calendrier doit être réaliste. En effet :

- Il est important que la révision de la stratégie dispose de l'analyse des résultats finaux d'ECOSIT 2 en ce qui concerne les profils de pauvreté, les données relatives à la situation des ménages et l'incidence de la pauvreté selon les régions. Ces données sont indispensables pour mieux cibler les actions proposées.
- Il faudra entreprendre une relecture systématique des stratégies sectorielles et évaluer à la fois leur efficacité et leur cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale. C'est l'intégration de ces stratégies qui permettra de donner un contenu opérationnel plus précis à la deuxième version de la SNRP.
- Il faudra engager une réflexion sur les sources de croissance et sur leur impact sur la pauvreté.

La révision de la SNRP devra être conduite dans le cadre du même processus participatif qui a dominé la préparation du document initial. Du fait même de sa structure, le Comité de Pilotage jouera un rôle essentiel dans l'organisation de ce processus. Il conviendra d'incorporer dans le nouveau document les recommandations émanant de toutes les couches de la population. Il conviendra aussi de tenir le plus grand compte des recommandations faites par le Haut Comité Interministériel sur le premier document en ce qui concerne la gouvernance (sécurité des personnes, justice, décentralisation et déconcentration, contrôle d'Etat), les aménagements hydro agricoles, le développement des infrastructures (désenclavement et coût des transports), la régulation de l'énergie, la promotion du secteur privé (amélioration de l'environnement juridique et institutionnel), la poursuite de l'assainissement des finances publiques, le paiement régulier des pensions et l'élimination des arriérés. La révision de la SNRP sera donc une activité relativement lourde qui occupera vraisemblablement la totalité de l'année 2006.

## INTRODUCTION

La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) a été élaborée au cours des années 2000 et 2003 par le premier Comité de Pilotage composé de 33 membres représentant le secteur public, le secteur privé, les associations de la société civile, les ONG, et l'Assemblée Nationale. Les informations ayant servi de base pour l'élaboration de cette stratégie ont été collectées auprès de la population au cours d'une macro participation à travers tout le Tchad. Certains groupes constitués (monde académique, femmes d'affaires, jeunes, handicapés physiques, personnel soignant, religieux, etc.) ont été consultés, et leurs avis sur la pauvreté ont été pris en considération. Les expériences acquises dans l'exécution de certains projets contribuant à l'amélioration des conditions du monde rural ont également été prises en compte. Enfin, les données statistiques disponibles fournies par certaines enquêtes ont permis d'établir le diagnostic de la pauvreté et ont été utilisées pour définir des objectifs chiffrés à atteindre à mi parcours (2006). La SNRP a été adoptée le 4 juin 2003 par le Haut Comité Interministériel. Elle a ensuite été approuvée par les conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale respectivement les 17 et 23 novembre 2003.

Le principal objectif de cette Stratégie est d'attaquer les problèmes de pauvreté et de réduire de moitié les indicateurs de pauvreté à l'horizon 2015. Le principal instrument de sa mise en œuvre est l'ensemble des stratégies sectorielles qui ont été élaborées par les ministères techniques responsables de projets et programmes orientés vers la lutte contre la Pauvreté.

La mise en œuvre de la SNRP est intervenue dans le contexte national et international suivant :

a) Deux facteurs très positifs ont marqué la situation économique et financière du Tchad.

- Le principal est le lancement effectif en octobre 2003 de l'exploitation pétrolière et le début des transferts de ressources supplémentaires au gouvernement depuis la fin octobre 2004.
- Un deuxième facteur favorable est la décision du G 8 d'annuler la dette multilatérale des pays les plus pauvres et les plus endettés, décision qui devrait permettre aux pays bénéficiaires d'accroître la part de leurs ressources publiques réservées au développement économique et social. Le Tchad pourrait disposer de ces ressources si les conditions étaient remplies.

b) Beaucoup d'autres facteurs ont eu des effets moins favorables sur la situation économique du pays.

- Dans le domaine économique, notons en particulier la chute du prix du coton, deuxième produit traditionnel d'exportation du Tchad derrière le bétail. Depuis de nombreuses années, le marché du coton est profondément influencé par l'importance des subventions accordées par plusieurs pays industrialisés à leurs propres producteurs, qui, sans ces subventions, ne seraient pas capables de soutenir la concurrence des producteurs du tiers-monde, notamment de l'Afrique sub-saharienne.
- Sur le plan politique, notons aussi l'impact de conflits politiques aux frontières orientales et septentrionales du Tchad qui ont déclenché des afflux massifs de réfugiés en provenance du Soudan et de la République Centrafricaine.

Le premier rapport de mise en œuvre de la SNRP produit en décembre 2004 avait également

souligné d'autres problèmes fondamentaux qui ont affecté la mise en œuvre des mesures prioritaires prévues dans la Stratégie. Il montrait notamment l'influence des aléas climatiques qui compromettent la sécurité alimentaire et représente un obstacle important à la modernisation du secteur agricole. Il soulignait aussi l'insuffisance des ressources dont le pays dispose pour soutenir et financer les programmes publics prioritaires. En ce qui concerne le développement du secteur moderne, il rappelait à quel point la faiblesse du pouvoir d'achat des populations et le coût excessivement élevé des facteurs de production (notamment l'électricité) freinent l'expansion de l'industrie et du secteur privé.

Le premier rapport avait donc esquissé un certain nombre de recommandations :

- En ce qui concerne le secteur rural, il rappelait la nécessité d'appuyer l'organisation du monde paysan et de promouvoir la culture irriguée, condition essentielle d'un développement agricole moins vulnérable aux caprices du climat. Il proposait également d'encourager les agronomes du pays à jouer le rôle de pionniers dans ce domaine en s'installant le long des grands cours d'eau pour y pratiquer une culture irriguée moderne, diversifier les exportations agricoles du pays et vulgariser l'emploi des nouvelles techniques en milieu paysan.
- Sur le plan économique et social, le rapport recommandait le développement de la micro-finance non seulement pour encourager des activités génératrices de revenus, mais encore pour la satisfaction de besoins sociaux essentiels, tels que la santé et les dépenses scolaires. Il soulignait aussi l'importance de l'habitat et recommandait diverses formules (institution spécialisée, fonds de garantie, emploi des revenus pétroliers) pour faciliter le développement du crédit à l'habitat.
- Dans le domaine de l'énergie, le rapport recommandait l'achèvement de la raffinerie de Farcha pour la production du fuel lourd que consomme la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité, l'utilisation éventuelle par les villes avoisinantes de l'électricité produite dans les zones pétrolières et l'étude d'une connexion avec le réseau électrique camerounais. Il recommandait également l'utilisation d'énergies alternatives (solaire, éolienne, biogaz) pour satisfaire les besoins des zones rurales. Enfin pour protéger l'environnement, le rapport recommandait l'utilisation du gaz en milieu urbain pour remplacer progressivement le charbon de bois, principale source d'énergie des ménages.

Enfin, le rapport préconisait des mesures d'ordre général destinées à faciliter l'accomplissement des objectifs de la SNRP.

- L'une de ces mesures était la révision du concept de secteur ou ministère prioritaire, pour que l'emploi des revenus pétroliers puisse être étendu à d'autres activités très critiques sur le plan de la réduction de la pauvreté. L'une de ses applications pourrait être l'identification et la codification des dépenses publiques orientées vers la réduction de la pauvreté.
- Une autre mesure importante était l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds, axée sur la mise en œuvre de la SNRP, en vue de mobiliser les financements complémentaires nécessaires pour accélérer la lutte contre la pauvreté.

Certaines de ces mesures (développement de l'irrigation, financement de l'habitat, initiation d'une réflexion pour l'identification des dépenses pro-pauvres) ont connu un début d'exécution et la notion même de secteur prioritaire est en train d'évoluer par rapport au concept retenu lors de la Table ronde de Genève IV. Il n'en demeure pas moins qu'il était difficile



d'attendre des progrès massifs vers l'accomplissement des objectifs de la stratégie après un an seulement de mise en œuvre.

Le présent rapport tente de présenter un bilan plus complet des mesures prises et des résultats obtenus depuis l'adoption de la SNRP. Il a été préparé par le Secrétariat Technique de l'Observatoire de la Pauvreté avec la contribution des services techniques des ministères sectoriels. Un atelier de validation organisé les 19 et 20 décembre 2005 a permis de corriger et d'enrichir le contenu dudit rapport qui est organisé de la façon suivante :

- La première partie rappelle les objectifs de la stratégie, dans le cadre d'une vision intégrée de la réduction de la pauvreté.
- La deuxième partie examine les mécanismes institutionnels mis en place pour la mise en œuvre et le suivi de la SNRP.
- Les cinq parties suivantes évaluent les progrès réalisés vers l'accomplissement des cinq principaux thèmes prioritaires de la stratégie.
- La dernière partie évoque les futurs défis de la mise en œuvre de la stratégie et présente un certain nombre de recommandations concernant non seulement l'exécution, mais aussi la mise à jour ou la révision de la SNRP.

## I. UNE VISION INTEGREE DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

### 1.1 Justification d'une approche intégrée de la lutte contre la pauvreté

L'objectif principal de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté est de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015. Compte tenu de la situation socio économique actuelle du Tchad, réaliser cet objectif nécessite une action cohérente et coordonnée dans la plupart des secteurs de l'économie nationale et de la vie institutionnelle du pays. Une croissance durable est la condition essentielle du progrès social et de la lutte contre la pauvreté. Elle suppose le développement d'une économie diversifiée, moins vulnérable aux chocs internes et externes qui ont longtemps dominé la vie économique tchadienne. En outre, la croissance ne sera durable qu'à deux conditions : d'une part, elle est compatible avec la protection de l'environnement ; d'autre part, ses orientations sont acceptées par l'ensemble de la population. Or les consultations participatives qui ont précédé la formulation de la SNRP ont montré que la population appelait de ses vœux la sécurité des biens et des personnes, donc une bonne gouvernance, et un appui multiforme aux initiatives de base.

Les impératifs de la lutte contre la pauvreté sont donc multiples et complexes. Ils comprennent l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix sociale, la décentralisation du pouvoir et l'engagement de la société civile, bref, un nouvel équilibre entre la démocratie représentative et la participation directe de la population à la gestion des affaires qui la concernent.

Plus concrètement, la définition et l'exécution de politiques et programmes sectoriels bien coordonnées sont le principal instrument opérationnel de la stratégie globale de réduction de la pauvreté.

- Sur le plan économique, les retombées de l'économie pétrolière doivent contribuer au développement des secteurs productifs traditionnels dans lesquels opère la majorité de la population, notamment les familles les plus pauvres. A cet égard, le secteur rural (agriculture, élevage, pêche, forêt et chasse) qui occupe 80% de la population active et fournit près de 60% des revenus des ménages ruraux doit jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre de la stratégie. Ce secteur doit être capable de répondre aux besoins d'une demande solvable en expansion et de mieux résister à la concurrence des importations de produits vivriers en provenance du Cameroun et du Nigeria. Il doit donc renforcer progressivement sa productivité.
- Le développement continu du secteur primaire, l'expansion des filières traditionnelles, la naissance de nouvelles filières et le développement de liens économiques et commerciaux plus intenses entre les villes et les campagnes vont entraîner une plus grande mobilité des personnes et des biens. Le réseau des infrastructures – notamment les infrastructures routières – devra s'adapter à ces tendances et contribuer à la réduction des coûts des facteurs et à l'amélioration de la productivité nationale.
- L'économie pétrolière et post-pétrolière nécessite le développement d'une main d'œuvre qualifiée. Le développement économique et la paix sociale nécessitent un développement accéléré des secteurs sociaux à la fois sur les plans quantitatif (meilleur accès, extension des taux de couverture) et qualitatif.

C'est donc d'un ensemble cohérent d'actions intra- et intersectorielles efficaces et bien coordonnées que dépendra l'avenir de la lutte contre la pauvreté.

## 1.2 Objectifs spécifiques de la réduction de la pauvreté à l'horizon 2006

La SNRP a été bâtie autour de cinq axes principaux qui sont : (i) la promotion d'une bonne gouvernance ; (ii) une croissance forte et soutenue ; (iii) le développement du capital humain ; (iv) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, et (v) la protection des écosystèmes

Chaque axe comporte une série d'objectifs spécifiques. Pour atteindre ces objectifs, des actions prioritaires ont été définies. Le tableau ci-dessous présente les actions prioritaires envisagées au service de chaque objectif.

### Axes Stratégiques – Objectifs – Actions Prioritaires

Axe stratégique	Objectifs	Actions prioritaires
<b>I. Promouvoir la Bonne Gouvernance</b>	<i>1.1. Rendre l'Administration publique efficace et efficiente</i>	Réforme de la Fonction Publique
		Renforcement des capacités des acteurs du secteur public et privé et de la société civile
		Lutte contre la corruption
	<i>1.2. Améliorer l'environnement juridique</i>	Crédibilisation de l'appareil judiciaire
		Garantie de la sécurité des personnes et biens
		Professionnalisation de l'Armée transformation pour le service du développement
	Déconcentration et décentralisation	
<b>II. Assurer une croissance forte et soutenue</b>	<i>2.1. Stabiliser le cadre macro économique</i>	Relèvement durable du taux de croissance du PIB réel
		Application de politiques budgétaires favorables aux pauvres
		Intégration africaine et insertion de l'économie tchadienne dans l'économie mondiale
	<i>2.2. Promouvoir le développement du secteur privé</i>	Promotion et soutien à la création d'entreprise
		Amélioration des relations entre les entreprises publiques et l'Administration
		Développement du secteur financier et de la micro finance
		Meilleur accès à la micro finance
		Promotion des exportations
	<i>2.3. Développer les infrastructures de base</i>	Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des ministères sectoriels
		Mise en place d'une armature de base des routes de désenclavement intérieur et extérieur praticable en toute saison
		Maintenance des infrastructures de transport
		Amélioration de la sécurité routière
		Soutien au développement des modes de transport locaux
		Extension de l'accès à l'eau en milieu rural
		Assainissement des principaux centres urbains
		Développement de l'énergie
		Développement des postes et télécommunications
		Amélioration de la gestion administrative et financière des infrastructures de base
	<i>2.4. Accroître durablement la production rurale</i>	Accroissement des investissements dans les aménagements hydro agricoles et pastoraux
		Extension de l'accès aux matériels et intrants agricoles de qualité
		Extension de l'accès des agriculteurs et éleveurs à des services d'appui de qualité
		Extension de l'accès au crédit et à des services financiers adaptés
Diversification de la production agricole		

		Amélioration du fonctionnement des circuits de distribution et des marchés de grands produits Développement des filières émergentes Protection des cultures
<b>III. Développer le capital humain</b>	<b>3.1. Mettre en place un système de santé adéquat</b>	Accès adéquat à des services de santé de qualité sur tout le territoire
		Amélioration des indicateurs de la santé
		Amélioration de l'utilisation des ressources affectées au secteur de la santé
		Lutte contre le VIH/SIDA
		Lutte contre le paludisme,
		Lutte contre la malnutrition
	<b>3.2. Assurer un développement approprié du secteur de l'Éducation</b>	Accès plus équitable à l'éducation et meilleure fréquentation de l'école élémentaire
		Amélioration de l'efficacité et de la qualité du système éducatif
		Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage du développement du système éducatif
	<b>3.3. Promouvoir le marché de travail</b>	Adaptation aux besoins du marché du travail par des actions spécifiques visant à améliorer le profil des diplômés
		Accroître les capacités d'accueil de l'ETFP dont les filières seront plus pertinentes et les enseignants formés et outillés
		Accroître le savoir de base de 15000 jeunes de 8 à 14 ans à travers l'EBNF
Alphabétiser au moins 50 000 personnes de 15 à 50 ans dont 60% de femmes		
Expérimenter les curricula bilingues en classes de CP		
<b>IV. Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables</b>	<b>4.1. Développement urbain intégré</b>	Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire et des plans de développement des villes
		Développer les infrastructures et les services urbains
		Garantie de l'accès à l'eau potable
	<b>4.2. Soutien aux micros entreprises, aux PME et à l'emploi</b>	Appui à la gestion et à l'émergence de prestataires professionnels de services
		Reprendre les actions de l'ATETIP
		Réhabiliter les centres de formation technique et d'apprentissage
		Créer un centre de documentation et d'information économique et technologique
		Vulgariser les programmes éducatifs de promotion de la culture d'entreprise
		Améliorer la concertation et la coordination des interventions d'appui aux EMF
		Mener des campagnes IEC sur les mesures clefs de prévention des risques
	<b>4.3. Protection sociale</b>	Réviser le droit de la famille et le droit foncier
		Adapter la sécurité sociale et le système de pensions de retraite
		Appuyer les dispositifs informels existants de réponse aux crises
		Garantir l'aide de l'Etat en cas de grands sinistres
<b>V. Restaurer et sauvegarder les écosystèmes</b>	<b>5.1. Renforcement du cadre réglementaire et des capacités de gestion des ressources naturelles</b>	Lutte contre la désertification
		Promulguer les textes transférant certaines prérogatives de gestion des ressources naturelles aux utilisateurs
		Mettre en place des comités locaux de gestion des ressources naturelles
		Renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion des ressources naturelles
		Mettre en place un système d'informations environnementales
		Elaborer un programme national de mobilisation des populations pour l'environnement
		Promouvoir une production viable de bois de chauffe dans les zones rurales autour des principales villes
	<b>5.2. Amélioration de la gestion de l'énergie domestique</b>	Faire de l'exploitation forestière une source de revenus pour les populations rurales
		Impliquer davantage les populations rurales dans la gestion des ressources naturelles
		Donner un rôle de régulation à la fiscalité sur le bois et les produits dérivés
		Promouvoir les fourneaux et autres instruments de génération d'énergie domestique plus performants

Dans le cadre du tableau ci-dessous, des objectifs chiffrés pour 2006 ont été fixés identifiés.

### Objectifs Chiffrés pour 2006

Indicateurs	Année de référence	Ratios initiaux	Objectifs 2006
<b>1-Indicateurs de pauvreté et de développement humain</b>			
IDH	2000	0,365	0,600
Seuil de pauvreté alimentaire (Fcfa/tête/jour)	1995	194	500 (1\$EU)
Seuil de pauvreté globale (Fcfa/tête/jour)	1997	253	1000
Incidence de la pauvreté alimentaire	1997	44,2%	38%
Incidence de la pauvreté globale	1997	54,0%	40%
Profondeur de la pauvreté globale	1997	27,5	25
Consommation par équivalent adulte (Fcfa/tête/jour)	1995	1720	2160
Proportion de la population n'atteignant pas le minimum calorique	1995	44,2%	30%
<b>2-Gouvernance économique et politique</b>			
Dépenses d'investissement/Dépenses totales	2001	50%	53%
Taux d'investissement public (hors projet pétrolier de Doba)	2001	9,4%	7,1%
Taux d'accroissement des dépenses d'investissement financées sur ressources propres	2001	6,5%	17,5%
Taux de variation des arriérés extérieurs (milliards de F CFA)	2001	-2,4	0,0
Part des dépenses d'éducation dans le budget de fonctionnement	2001	13,1%	20%
Part des dépenses de la santé dans le budget de fonctionnement	2001	14,8%	20%
Part du budget de fonctionnement de l'armée dans le budget total de l'Etat	2001	8,7%	6,6%
Nombre de partis politiques représentés au parlement	2002	15	15
Superficie polluée par les mines et munitions non explosées en Km2	2002	1081	1000
<b>3-Croissance économique</b>			
PIB à prix constant de 1995(en milliards de FCFA) désagrégé par secteur	2001	907,4	1870
Taux d'accroissement	2001	8,5%	4,4%
PIB courant par tête en FCFA	2001	153037	352464
Taux de croissance par tête	2001	0,12%	0,05%
Production céréalière (en milliers de tonnes)	2002	1123	1600
Effectif du cheptel(millier Unité Bétail Tropical)	2003	7500	8500
Production halieutique (en milliers de tonnes)	2002	144	160
Production gomme arabique (en tonnes)	2002	18000	20000
Taux d'équipement des exploitations agricoles	2000	24%	26%
<b>4-Education, formation et alphabétisation</b>			
Taux brut de scolarisation dans le primaire (garçons)	1998/1999	80%	90%
Taux brut de scolarisation dans le primaire (filles)	1998/1999	50%	60%
Taux net de scolarisation dans le primaire (garçons)	1999/2000	56,6%	65%
Taux net de scolarisation dans le primaire(filles)	1999/2000	42%	50%
Taux net de scolarisation dans le secondaire (garçons)	1998	29%	35%
Taux net de scolarisation dans le secondaire (filles)	1998	3%	5%
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans	2001	31%	40%
Taux d'alphabétisation des hommes de 15 à 24 ans	2000	59,4%	70%
Taux d'alphabétisation des adultes	1999/2000	25,5%	35%
Ratio élèves/maître dans le primaire	2001	74	65
Ratio élèves/maître dans le secondaire	2001	85	40
<b>5-Secteur santé, lutte contre le VIH/sida et nutrition</b>			
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	2000	827	700

Indicateurs	Année de référence	Ratios initiaux	Objectifs 2006
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000 naissances)	2000	222	150
Taux de couverture vaccinale des enfants de moins d'un an	2000	15,2%	23%
Taux de prévalence du VIH/SIDA	2001	5% à 12%	3% à 10%
Nombre d'enfants orphelins du SIDA	2002	55000	44000
Taux de prévalence du paludisme	2001	20,7%	15%
Taux de prévalence de la tuberculose	2000	0,02%	0,01%
Ratio médecin/habitants	2000	36000	34186
Ratio Infirmier diplômé d'Etat/habitants	2000	28502	15517
Ratio Sage femme diplômée d'Etat/femmes en âge de procréer	2000	13692	13000
Taux d'accouchements assistés par du personnel médical	1997	11,2%	20%
Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition	1999	40%	30%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	2000	27,6%	20%
<b>6- Affaires sociales et protection des groupes vulnérables</b>			
Proportion des femmes dans le Gouvernement	2002	7,14%	20%
Proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée Nationale	2002/2006	6,45%	6,45%
Nombre de handicapés formés aux métiers	2002	36	100
Nombre de centres d'appareillage et de réadaptation créés	2002	7	15
Nombre de centres d'éducation des enfants de la rue	1999	7	15
Proportion des personnes handicapées	1995	7,3%	
<b>7- Habitat et urbanisme</b>			
Proportion de ménages logeant dans un habitat moderne	1998	10%	15%
Proportion de ménages disposant de latrines	1998	7%	20%
Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable	2000	23%	44%
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	2000	1,4%	3%
<b>8-Infrastructures économiques de base</b>			
Linéaire de routes nationales bitumées (Km)	2002	557 km	900 km
Linéaire de routes nationales en terre réhabilitées (Km)	2002	2990 km	3000 km
Ponts importants reconstruits et réhabilités	2002	18	28
Linéaire de routes en terre d'intérêt régional et local (pistes rurales) réhabilitées	2002	2750 km	3460 km
Linéaire de routes nationales susceptibles d'être entretenues sur le budget du FER	2002	3550 km	3900 km
Linéaire de routes en terre d'intérêt régional et local (pistes rurales) entretenues	2002	170 km	900 km
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	1993	1,1%	20%
Proportion des ménages possédant un téléphone	97	3%	30%
Proportion des ménages disposant d'un poste radio	96	29%	50%
Proportion des ménages possédant une voiture	96	1%	20%
Part de la micro-finance dans le crédit à l'économie	2001	1,5%	6%
Proportion de crédits à long terme	2001	2,2%	25%
Proportion de crédits à court terme	2001	72,5%	50%
<b>9-Dette extérieure</b>			
Encours de la dette extérieure/PIB	2001	53,9%	40%
Service de la dette/Exportations			
Service de la dette/PIB			
Variation des arriérés intérieurs (en milliards de Fcfa)	2001	10,9	-4,5

<b>Indicateurs</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Ratios initiaux</b>	<b>Objectifs 2006</b>
Variation des arriérés extérieurs (en milliards de Fcfa)	2001	-0,9	0,0
<b>10- Démographie</b>			
Taux de croissance démographique	93	2,5%	2,5%
Indice synthétique de fécondité	97	6,6%	5,6%
Proportion des jeunes de moins de 15 ans	97	50,3%	48%

## II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET INSTRUMENTS DE SUIVI

### 2.1 Progrès vers la Mise en Place des Mécanismes de Suivi/Evaluation de la SNRP

Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la SNRP ont été mis en place par le Décret numéro 056/PM/2005 du 4 février 2005, complété par l'Arrêté numéro 023/MPDC/SG/2005 du 19 juillet 2005.. Ces mécanismes sont bâtis autour des trois structures suivantes :

- Le Haut Comité de Supervision de la SNRP ;
- L'Observatoire de la Pauvreté
- Les Instances sectorielles et locales d'interface technique

Le Haut Comité de Supervision de la SNRP est l'organe politique chargé de superviser la mise en œuvre de la Stratégie. Présidé par le Premier Ministre, il est composé de 21 Ministres et du Secrétaire Général de la Présidence de la République. Les partenaires économiques de l'Etat peuvent être invités à participer aux réunions. Le Haut Comité est chargé de définir les grandes orientations de la stratégie, de superviser sa mise en œuvre et de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement des services concernés en vue de réaliser les objectifs fixés par la SNRP. Il examine et adopte les rapports et documents préparés par le Comité de Pilotage de la SNRP. Les résultats des travaux du Haut Comité de Supervision seront traduits en décisions du Gouvernement et exécutés par les institutions et services concernés. Le secrétariat du Haut Comité est assuré par le Coordonnateur de la Cellule Economique qui prépare les réunions, rédige les comptes rendus et les fait parvenir aux structures concernées.

Sur le plan technique et administratif, le fonctionnement du mécanisme de suivi repose sur l'Observatoire de la Pauvreté qui comprend un Comité de Pilotage, un Secrétariat Technique et une Cellule de Communication.

Le Comité de pilotage est l'organe central de l'Observatoire. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- vulgariser la SNRP, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Développement Humain Durable (DHD) et veiller à l'appropriation de ces différents objectifs par tous les partenaires concernés et par l'ensemble de la population ;
- valider les stratégies et programmes sectoriels nécessaires à la mise en oeuvre de la SNRP, des OMD et du DHD ;
- valider le calendrier proposé pour le suivi et l'évaluation de la SNRP, des OMD et du DHD ;
- veiller à la rationalisation et la cohérence des projets et programmes sectoriels et intersectoriels, régionaux et locaux, en matière de réduction de la pauvreté ;
- évaluer l'impact de la mise en oeuvre de la SNRP sur les bénéficiaires ;
- élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication au sujet de la SNRP, des OMD et du DHD ;
- orienter et contrôler les activités du Secrétariat Technique de l'Observatoire et lui apporter l'appui nécessaire pour la réalisation de ses travaux ;
- adopter le budget nécessaire à la création et au fonctionnement du mécanisme de coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SNRP, des OMD et du DHD.



- Proposer la révision périodique de la SNRP.

Le Comité de pilotage est composé de 49 membres représentant le secteur public (26), les organisations de la société civile et les ONG (16), le secteur privé ( 3), l'Assemblée Nationale (3) et le Collège de Contrôle et de Surveillance des revenus pétroliers (1).

Les représentants du secteur public sont essentiellement les Secrétaires Généraux des ministères concernés par la mise en œuvre des actions de réduction de la pauvreté. D'autres institutions publiques telles que la Présidence de la République, la Primature, l'Université, la Mairie de N'Djaména et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) sont aussi représentées dans le Comité de Pilotage qui est présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan. Le Comité est subdivisé en cinq sous comités chargés d'organiser le suivi des actions prioritaires programmées selon les 5 axes principaux de la SNRP :

- i) le Sous-comité de suivi de la Bonne Gouvernance ;
- ii) le Sous-comité de suivi de la Croissance forte et durable ;
- iii) le Sous-comité de suivi du Développement du Capital Humain ;
- iv) le Sous-comité de suivi de l'Amélioration des conditions de vie des Groupes Vulnérables ;
- v) le Sous-comité de suivi de la Restauration et de la Sauvegarde des Ecosystèmes.

Chaque sous-comité assure le suivi des actions prioritaires correspondant à un axe stratégique déterminé. Les sous comités regroupent des personnalités choisies en fonction de leur compétence et de leur centre d'intérêt. Les membres d'un sous comité peuvent, en cas de besoin, participer aux travaux d'un autre sous comité. Les sous comités de suivi sont appuyés dans leurs travaux par le Secrétariat Technique de l'Observatoire.

Le Secrétariat Technique de l'Observatoire est une structure légère rattachée au Secrétariat Général du Ministère de l'Economie, du Plan, de la Coopération. Comprenant à la fois des experts nationaux et internationaux, il est chargé d'appuyer le Comité de Pilotage dans ses activités de suivi et d'évaluation de la Stratégie. Ses principales activités sont les suivantes :

- préparer les réunions des sous comités de suivi et du Comité de Pilotage de la SNRP,
- élaborer les rapports de suivi de la SNRP, des OMD et du DHD,
- contribuer au renforcement des capacités des structures composant les instances sectorielles et locales d'interface technique.

Le Secrétariat Technique travaille en collaboration avec la Direction de la Planification du Développement qui assure le Secrétariat du Comité de Pilotage.

La Cellule de Communication est chargée de vulgariser la SNRP, les OMD et le DHD. Elle conçoit des activités de sensibilisation du public sur les objectifs visés par la SNRP et les réalise par l'intermédiaire des médias publics et privés. Elle est placée sous la tutelle du Secrétaire Général du Ministère de la Communication et comprend quatre membres dont deux représentants de la presse publique et deux représentants de la presse privée. Elle élabore et met en œuvre une Stratégie de communication sur la SNRP. Elle est appuyée par le Secrétariat Technique de l'Observatoire.

Les instances sectorielles et locales d'interface technique sont des structures chargées de fournir au Comité de Pilotage les informations appropriées sur la mise en œuvre de la SNRP par les différents ministères et entités administratives concernés. Elles comprennent essentiellement l'INSEED, la Direction Générale du Budget, la Direction Générale du Trésor, les Directions des Etudes et de Planification des ministères des secteurs prioritaires et des délégations régionales des ministères concernés.

Elles sont chargées de fournir des informations sur l'évolution de la pauvreté et l'impact des projets sur les bénéficiaires dans une localité donnée, de coordonner les travaux de revue des dépenses publiques dans tous les secteurs prioritaires, de participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution des budgets programmes des ministères concernés.

Les responsables des instances sectorielles d'interface technique participent aux réunions du Comité de Pilotage et des Sous-Comités de suivi de la SNRP.

Au niveau des régions administratives, des comités régionaux ont été mis en place en octobre 2003, avant même l'approbation des textes organiques maintenant en vigueur. Il convient donc d'adapter leur structure et leur fonctionnement sur la base des nouveaux textes afin de leur permettre d'assurer un suivi local des activités socio-économiques axées sur la lutte contre la pauvreté.

Les comités régionaux sont en outre chargés de : (i) sensibiliser la population sur les objectifs de la SNRP, (ii) établir un diagnostic précis des localités concernées, et (iii) produire des rapports sur l'état d'exécution des actions entreprises dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Présidés par les Gouverneurs des régions, ces Comités sont composés de représentants des services publics (3), des associations de la société civile (2), des ONG (2), des Collectivités territoriales décentralisées (2) et du secteur privé (1).

Les différentes structures de suivi de la SNRP sont mises en place progressivement depuis juin 2005, grâce à l'appui technique et financier du PNUD à travers le projet d'appui au Suivi/Evaluation de la SNRP, des OMD et du DHD.

Le Comité de pilotage de la SNRP s'est réuni cinq fois depuis le mois de juin 2005. Le présent rapport a été élaboré avec la participation des sous comités de suivi de la SNRP.

## **2.2 Le Système d'Information pour le Suivi de la SNRP**

La qualité du rapport de suivi de la SNRP dépend d'une part de la disponibilité de statistiques récentes, fiables et pertinentes (choix d'indicateurs appropriés) et d'autre part de la qualité de l'analyse des résultats des politiques et stratégies sectorielles et de leurs liens avec la SNRP.

### **2.2.1. Choix des indicateurs de la SNRP**

Un atelier national de décembre 2003 qui regroupait tous les membres du Comité de Pilotage de la SNRP, l'INSEED, et les services statistiques des ministères sectoriels a, dans un premier temps, retenu 206 indicateurs de suivi de la SNRP. Dans un deuxième temps, on a estimé que le nombre d'indicateurs choisis était irréaliste pour les raisons suivantes :

- les moyens statistiques dont dispose le Tchad sont limités ;

- un grand nombre d'indicateurs nécessitent des sources d'information et des méthodes de collecte qui n'ont pas encore été identifiées.

En août 2005, un autre atelier national a été organisé pour revoir la liste des indicateurs. Il a retenu 109 indicateurs (91 indicateurs quantitatifs et 18 indicateurs qualitatifs) répartis en trois catégories :

- La première catégorie comprend 10 indicateurs qui mesurent des phénomènes structurels tels que la pauvreté monétaire et la mortalité ; ces évolutions ont la particularité d'être observables au moyen d'enquêtes exécutées tous les cinq ans du type ECOSIT, EDST ou EIMT.
- La deuxième catégorie comprend un noyau de base de 53 indicateurs de suivi de l'exécution de la SNRP et des OMD (25 indicateurs de performance et 28 indicateurs de résultat) dont le but est d'évaluer tous les ans les progrès réalisés dans l'exécution de la SNRP. En principe, ces indicateurs sont observables. Il a d'ailleurs été possible de reconstituer la situation de référence et l'évolution récente desdits indicateurs et de produire une estimation de leur situation actuelle.
- La troisième catégorie est une liste complémentaire de 28 indicateurs de suivi de la SNRP et des OMD (9 indicateurs de performance et 19 indicateurs de résultat). Ces indicateurs ne peuvent pas encore faire l'objet d'un suivi systématique. Il convient en effet de mieux préciser leur définition et d'identifier les méthodes d'observation et de calcul pour en faire des indicateurs fiables de l'exécution des objectifs de la SNRP et des stratégies sectorielles correspondantes.

#### 2.2.2. Observabilité de l'évolution des indicateurs

Un travail de base a été effectué sur les 53 indicateurs de la deuxième catégorie, qui constituent le noyau de base des indicateurs de suivi de la SNRP et des OMD. Ce travail a pu être exécuté au moyen d'enquêtes récentes et par l'utilisation des sources administratives appropriées.

##### a) Les enquêtes

- Les statistiques agricoles sont établies sur la base de l'Enquête Permanente Agricole (EPA). Cette enquête fournit des informations sur les facteurs de production, les superficies cultivées, les rendements des cultures et les productions. Les données sur le coton, le tabac, la canne à sucre et la gomme arabique, principales cultures de rente, font l'objet de collecte à partir de dispositifs particuliers<sup>5</sup>. Malgré l'arrêt du financement extérieur en 1999, l'EPA n'a pas été interrompue (elle est financée par le budget national) ; des résultats provisoires sont disponibles en octobre de l'année en cours et servent à établir le bilan céréalière de la campagne ; l'annuaire statistique, qui est publié en mars de l'année suivante, donne les résultats définitifs de la campagne agricole.
- L'Enquête Démographique et de Santé au Tchad (EDST), a été réalisée en 2004 et publiée en 2005 par L'INSEED. Les renseignements collectés portent sur les caractéristiques des ménages, notamment la situation des femmes (fécondité, planification familiale, nuptialité, exposition au risque de grossesse, santé de la mère et de l'enfant, état nutritionnel des enfants et des femmes,

---

<sup>5</sup> Sous la responsabilité respective de l'Office National du Développement Rural, la Société Manufacturière de Cigarettes, la Société Sucrière du Tchad et la Douane

mortalité des enfants et mortalité maternelle) ; ils portent également sur les IST, le VIH/SIDA et la disponibilité des services communautaires.

b) Les sources administratives

Les ministères sectoriels et autres services fournissent les données suivantes :

- Statistiques de l'élevage : des problèmes de remontée de l'information expliquent les retards dans la publication des données et le Rapport Statistique pour 2004 n'a pas encore été produit. La connaissance du cheptel est approximative et les variables saisies ne sont pas exhaustives. Notons cependant qu'un projet de recensement du cheptel est prévu pour 2007/2008. La phase préparatoire démarre en 2006 sur financement de la FAO.
- Statistiques scolaires : ces statistiques sont collectées, traitées et publiées par le Ministère de l'Education Nationale, à partir d'un recensement<sup>6</sup> scolaire annuel (réalisé en février/mars) qui porte sur l'enseignement de base, le secondaire et le supérieur. Notons cependant que les données les plus récentes datent de 2003/2004.
- Statistiques sanitaires : la publication de cet annuaire statistique est en retard (l'annuaire le plus récent date de 2003). On dispose cependant de données accessibles pour la période 1996-2003.

Une meilleure formulation des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et un meilleur suivi de l'exécution de la SNRP nécessite un renforcement des conditions de production de l'information statistique (données quantitatives et qualitatives). Il est donc prévu de réaliser un diagnostic approfondi du système statistique national – vu du point de vue de la satisfaction des besoins des utilisateurs – et des capacités des producteurs sectoriels de statistiques et de l'INSEED.

---

<sup>6</sup> Le recensement scolaire constitue le support à partir duquel sont traités les statistiques scolaires, mais il convient de mentionner que les services établissent des rapports administratifs de rentrée et de fin d'année qui peuvent éventuellement servir de support (ou de contrôle) pour des informations statistiques.

### III MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – VERS UNE BONNE GOUVERNANCE

En 2001-02, le Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC) a préparé une Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) qui a été adoptée par le Haut Comité Interministériel en août 2002. Plusieurs des objectifs de la SNBG ont été repris dans la SNRP qui, conformément aux vœux des populations consultées lors de la préparation de la SNRP, donnent la plus haute priorité à la gouvernance et à la sécurité.

#### 3.1. Le programme d'action de la SNBG.

Le principal but de cette Stratégie est d'améliorer la gestion des Affaires Publiques, selon les cinq axes suivants :

1. La réforme administrative afin d'améliorer la performance et la transparence de la gestion du secteur public. Il s'agit notamment : (i) d'entreprendre une évaluation systématique des institutions publiques en vue de redéfinir le rôle et les missions de l'Etat, (ii) de réformer la Justice vers plus d'indépendance et d'intégrité, (iii) de renforcer les capacités de la Chambre des comptes, auditeur final de la gestion financière, et (iii) d'appuyer le processus de Déconcentration et de Décentralisation par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et par la communication.
2. L'assainissement des Finances Publiques, notamment (i) la maîtrise de la gestion des dépenses et des recettes, (ii) la réforme des marchés publics par la simplification de la procédure et l'élaboration d'un guide simplifié de l'acheteur (services publics) et du soumissionnaire (fournisseur) et la publication d'un bulletin d'information sur les procédures des marchés et les résultats des appels d'offres.
3. La réforme des secteurs prioritaires pour qu'ils puissent intervenir plus efficacement au service du développement économique et social du pays et, notamment, de la lutte contre la pauvreté.
4. Le renforcement du partenariat entre le secteur public, le secteur privé, les associations de la société civile et les citoyens grâce aux mesures suivantes : (i) la mise en œuvre d'un plan de communication sur la gestion des affaires publiques par l'intermédiaire des médias publics et privés, (ii) le renforcement du dialogue national entre les acteurs publics et privés, (iii) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des Associations de défense des droits de l'Homme, et (iv) la création d'une Médiature nationale pour la gestion des conflits intercommunautaires ou entre l'Etat et les groupes de personnes.
5. L'amélioration de la sécurité des personnes et des biens (i) par une bonne maîtrise du programme de démobilisation et la réinsertion des militaires démobilisés dans la vie civile, (ii) le désarmement systématique des civils détenant des armes de guerre, (iii) la dépollution (déminage) des espaces minés, (iv) le renforcement des services de sécurité publique et l'établissement d'un partenariat entre la Police et la population.

Le suivi de la mise en œuvre de cette Stratégie est assuré par un Comité paritaire composé de représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile mis en place en 2003.

### 3.2. La SNBG et la SNRP.

Conformément aux vœux du gouvernement et de la population tchadienne, la SNRP accorde une haute priorité à la bonne gouvernance et a repris plusieurs des principaux objectifs de la SNBG :

- a) Il s'agit tout d'abord de renforcer l'efficacité et l'efficience des administrations publiques par les mesures suivantes : (i) poursuivre l'exécution des réformes de la Fonction Publique, (ii) renforcer les capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile et (iii) lutter contre la corruption ;
- b) Il s'agit aussi d'améliorer l'environnement juridique par les moyens suivants : (i) réformer le système judiciaire pour qu'il redevienne crédible aux yeux des citoyens (ii) rétablir la sécurité des personnes et des biens, (iii) réformer l'Armée Nationale pour en faire une armée professionnelle au service du développement.

### 3.3. Mise en œuvre de la SNRP dans le domaine de la gouvernance

En ce qui concerne la réforme des administrations publiques :

- a) Neuf ministères pilotes (Education Nationale, Santé Publique, Action Sociale et famille, Enseignement Supérieur, Agriculture, Elevage, Justice, Plan et Finances) ont fait l'objet d'un audit organisationnel et institutionnel. Un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations a été adopté par le Gouvernement. Le gouvernement a lancé la procédure pour le recrutement d'un cabinet qui serait chargé de faire l'audit des autres ministères.
- b) Une refonte des statuts particuliers de tous les corps de l'Etat a été entreprise. Elle a mis au point certaines règles communes, mais n'a pas encore fixé les grilles salariales. Ce problème sera traité dans un document particulier qui déterminera également quels types d'indemnités devraient être alloués à certaines catégories de fonctionnaires et agents de l'Etat, compte tenu des sujétions particulières auxquelles elles sont soumises.

Dans le domaine de la gestion des Finances Publiques, notons tout d'abord les mesures prises pour assainir la situation globale des finances publiques, augmenter les recettes fiscales et non fiscales, réduire les déficits et restructurer les dépenses au profit des secteurs prioritaires :

- a) Le ratio des recettes fiscales et non fiscales est passé de 7,4% du PIB en 2001 à 8% en 2002, 8,7% en 2003 et 10,5% en 2004. Il devrait en principe atteindre 12,4% en 2005. Le principal facteur est évidemment l'augmentation des revenus pétroliers (3,4% du PIB en 2004 et 5,4% en 2005). Les autres recettes fiscales ont-elles aussi nettement progressé au cours des cinq dernières années (de 79 milliards de FCFA en 2001 à 119 milliards en 2004 et à 143 milliards en 2005) même si leur part du PIB est stabilisée autour de 6% depuis 2001.
- b) Le gouvernement a réussi à stabiliser les dépenses courantes et des dépenses globales depuis 2002-03. En fait, les dépenses courantes ont chuté de 10% du PIB en 2002 à environ 7% en 2004-05. Quant aux dépenses totales, elles ont aussi chuté de 24% du PIB en 2003 à 18-19% en 2004-05.
- c) L'évolution opposée des recettes et des dépenses a permis d'assainir fondamentalement la situation des finances publiques. Le déficit budgétaire primaire de 1-2% du PIB en 2001-02 est devenu un excédent de 1-2% du PIB en 2004-05. Quant au déficit global (base engagement/hors dons) il a chuté de 10-13% du PIB en 2001-03 à environ 7-8% en

2004-05. Les récents problèmes de trésorerie s'expliquent par des erreurs de prévision des recettes et de gestion de certaines dépenses et aussi par l'effondrement de l'aide budgétaire (dons et prêts) qui atteignait 51 milliards de FCFA en 2002 (près de 4% du PIB), mais ne dépassait guère le milliard en 2004 (0,1% du PIB).

- d) Notons enfin la restructuration fondamentale des dépenses publiques. Comme le montre le tableau relatif à l'évolution des finances publiques annexé au rapport (Annexe 1), la part relative des neuf secteurs économiques et sociaux prioritaires (éducation, santé, action sociale, travaux publics, agriculture, élevage, environnement/eau et aménagement du territoire) est passée de 32% des dépenses totales (exécutées) à 66% en 2004. C'est également 66% des allocations prévues dans le budget 2005 qui sont affectées aux secteurs prioritaires.

L'assainissement budgétaire a été accompagné par des réformes institutionnelles et structurelles visant à améliorer le suivi et la transparence de la gestion financière et à lutter contre la corruption :

- a) Une chaîne de la dépense simplifiée et informatisée est maintenant opérationnelle. Il en est de même du circuit intégré de dépenses (CID) ainsi que du câblage et de l'interconnexion entre le Trésor, le service de la Solde et la Cellule informatique. Cette réforme de la gestion et du suivi des dépenses publiques va être poursuivie. Un programme de modernisation des finances publiques (PAMFIP) a été préparé avec l'appui de la Banque Mondiale.
- b) Le concept de budgets programmes a été introduit. Tous les ministères prioritaires ont adopté ce système qui vise à promouvoir une réflexion stratégique approfondie sur la priorité relative des principales activités et programmes de dépenses des ministères..
- c) Des études approfondies ont été lancées pour évaluer l'efficacité de la dépense et vérifier que les fonds programmés atteignent véritablement leurs destinataires et ont l'impact prévu sur la qualité du service public. Un rapport sur la mise en œuvre du Système de Suivi des Dépenses jusqu'à Destination a été préparé en ce qui concerne le secteur de la santé, dans le cadre du Crédit d'Appui aux Réformes Institutionnelles (CARI). L'enquête sur les usagers des services de santé est terminée et le rapport a été validé.
- d) Un nouveau code des marchés publics a été adopté et les décrets d'application ont été publiés. Les commissions de jugement des offres ont été mises en place dans les secteurs prioritaires et dans les autres ministères. Huit bulletins trimestriels informant le public des appels d'offre envisagés et du résultat des appels d'offre déjà décidés ont été publiés.
- e) Avec l'appui du cabinet international, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême a audité les marchés publics attribués en 2001 et 2002. Les rapports ont été publiés. Un rapport d'audit sur les dépenses effectuées en 2003 sur fonds de réduction de la pauvreté (Initiative PPTE) a été finalisé en 2004.

S'agissant de la lutte contre la corruption, le Ministère chargé de Contrôle d'Etat et de la moralisation a entrepris les activités de moralisation pour renforcer la discipline et créer un nouveau climat de transparence et d'intégrité dans tous les domaines de la gestion publique :

- Confection des spots de sensibilisation, conscientisation à la morale publique étude de la lutte contre la corruption, (diffusés à la RNT et Télévision Nationale Tchadienne).

- Enquête Nationale de la perception de la corruption en cours (ensemble du Territoire).
  - Plusieurs rencontres avec les responsables des différents départements ministériels pour les amener à adhérer à la stratégie de lutte contre la corruption et le respect de l'éthique et de la Déontologie.
  - Elaboration d'un projet de Loi sur l'enrichissement illicite (en cours).
- f) Enfin le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers a produit un rapport sur la gestion 2004 de ces revenus par les structures faisant partie des secteurs prioritaires.

En matière d'amélioration de l'environnement juridique :

- a) Depuis la tenue des Etats Généraux de la Justice en 2003, des progrès ont été réalisés en 2004 et 2005 dans la mise en oeuvre du Plan d'action de la justice et des recommandations des Etats Généraux., notamment :
- La nomination du Président et des membres du comité de suivi des Recommandations des Etats Généraux de la Justice par arrêté de 2004,
  - L'approbation du Programme de Réforme de la justice par décret de 2005
  - La création des Justices de Paix justices de Paix dans certains départements, sous-préfectures et Arrondissements de N'Djamena ;
  - L'élaboration d'un projet de Loi révisant et complétant certaines dispositions du Code Pénal en faveur des enfants ;
  - la formation de 5 formateurs dont 2 juges et 3 en Administration Pénitentiaire ;
- b) La mesure la plus importante est la création de tribunaux de commerce dans tous les chefs lieu des régions en plus de N'Djaména. Le but est de faciliter le règlement des conflits liés à des transactions commerciales et de rassurer le secteur privé sur les critères juridiques et professionnels qui inspireront les décisions des juges.
- c) C'est dans cet esprit que le Gouvernement a nommé par décret les juges et greffiers du tribunal de commerce de N'Djamena au cours du premier trimestre de 2005. Ceux de Bongor, Abéché, Moundou et Sarh ont été nommés en août 2005.
- d) En outre la revue des dépenses du secteur de la justice effectuée en 2004 a identifié un certain nombre de problèmes de capacité d'absorption qui ont affecté l'utilisation des ressources affectées au ministère de la Justice.
- e) Il est prévu par ailleurs :
- la construction de 2 cours d'Appel dans 2 Grandes villes (Moundou et Abéché) ;
  - la formation des Magistrats et des Greffiers ;
  - le renforcement de capacité du Personnel Judiciaire

Quant à la sécurité des personnes et des biens :

- a) Un projet de Loi sur la transhumance et le nomadisme a été élaborée par conjointement par la Médiature et le Ministère de l'Administration du Territoire pour remplacer la loi n°4 de 1959 devenue obsolète. Si elle est adoptée, cette loi servira de code de conduite pour la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui se sont amplifiés au cours des dernières années.



Par une meilleure organisation de la circulation du bétail, l'application de la nouvelle loi devrait contribuer à rétablir la paix sociale dans les zones rurales concernées.

- b) Un ministère chargé de la Sécurité Publique et de l'Immigration a été créé. Le programme de ramassage des armes de guerre entre les mains des civils est en cours d'exécution. Le nouveau ministère a décidé de suspendre l'achat et la vente d'armes de poing.
- c) Quelques actions de déminage ont été réalisées dans la partie septentrionale du pays, mais les contraintes financières ont ralenti la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre les Mines et les Engins Non Explosés.
- d) L'organisation en avril 2005 des états généraux de Armées est considérée comme une avancée significative vers la réalisation de l'un des principaux objectifs de la SNRP et de la SNBG. Les recommandations adoptées au cours de ce Forum devraient encourager le gouvernement à promouvoir les réformes nécessaires pour dynamiser et professionnaliser l'Armée et restaurer sa crédibilité aux yeux de la population. Il s'agirait notamment : (i) de réorganiser les différents corps de l'Armée et de mieux maîtriser les effectifs, qui ne devraient pas dépasser 30.000 hommes à l'horizon 2007, (ii) d'améliorer la programmation des avancements et des salaires, et de fixer le montant des indemnités à verser en cas de démobilisation. Un comité de suivi de la mise en œuvre de ces recommandations a été constitué.

#### **3.4. Bilan des mesures prises et des réformes dans le domaine de la gouvernance**

La réforme de la gouvernance est une œuvre de longue haleine qui devra être poursuivie de façon vigoureuse par les autorités tchadiennes, avec l'appui de la société civile et la participation effective de toutes les institutions nationales et de l'ensemble de la population. Dans la plupart des autres secteurs, les principes d'une réforme ont été posés et les grandes orientations ont été débattues et approuvées. Reste maintenant à mieux définir les mesures concrètes qui devront être prises et à initier leur mise en œuvre.

La réforme administrative est un bon exemple d'une telle situation. Il convient maintenant d'étendre les audits institutionnels à tous les autres ministères, et surtout de mettre en œuvre les conclusions et recommandations des audits déjà effectués. Il convient aussi de moderniser les méthodes de recrutement de la fonction publique et les systèmes d'incitations (rémunérations et avancements basés sur la compétence et la performance). Il en est de même des mesures visant à moraliser la gestion publique. L'adoption de codes d'éthique, le renforcement des contrôles et la sanction des infractions sont la condition de progrès plus importants vers la bonne gouvernance.

#### IV MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP - POUR UNE CROISSANCE SOUTENUE

La préparation de la SNRP, en 2001-2003, a coïncidé avec la réalisation des investissements pour le développement des champs pétroliers de Doba et les deux premières années de la mise en oeuvre de la stratégie ont coïncidé avec le début de l'exploitation du pétrole brut Tchadien. La production pétrolière est passée de 12,2 millions de barils en 2003 à 63 millions de barils en 2004. En 2005, elle atteindra vraisemblablement 80,7 millions de barils. Notons cependant que le Tchad n'a guère bénéficié de l'envol des cours internationaux du brut depuis 2004. En effet, une décote de qualité a eu pour effet de stabiliser le prix du pétrole tchadien aux alentours de 15-17.000 FCFA/baril.

Néanmoins, la période d'investissement et les débuts de l'exploitation ont eu un impact considérable sur les taux de croissance du PIB et sur la structure de l'économie tchadienne. Désormais, le principal défi est de diversifier l'économie et de dynamiser tous les secteurs en prenant les mesures structurelles visant à éviter la dualisation de l'économie nationale. Dans ce contexte, la SNRP privilégie les stratégies visant à asseoir une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté grâce notamment : (i) au développement des infrastructures d'appui à la production (routes, communication, énergie et gestion des ressources hydrauliques) et (ii) grâce à un accroissement durable de la production agricole et autres activités productives en milieu rural.

##### 4.1. Une forte croissance soutenue par l'exploitation des ressources pétrolières

Alors que la croissance du PIB était légèrement négative en 2000, elle s'est accélérée depuis : 10,6% en 2001, 7,3% en 2002 et 15,1% en 2003 pour atteindre une pointe de 33,4% en 2004. La fin de la période d'investissement et la stabilisation provisoire probable de la production pétrolière vont se traduire par un ralentissement de la croissance. Néanmoins, le taux de croissance du PIB devrait encore se situer aux alentours de 13% en 2005.

##### Taux de croissance du PIB en %

Année	PIB	PIB par habitant	PIB non pétrolier	PIB non pétrolier par habitant
2001	10,6	8,2	10,6	8,2
2002	7,3	5,9	7,3	5,9
2003	15,1	12,7	6,0	3,6
2004	33,4	33,7	3,6	1,2
2005	13,0	10,6	5,9	3,5

Source :INSEED

Le tableau ci-dessus indique les taux de croissance du PIB total et du PIB non pétrolier et les taux de croissance des deux PIB par habitant au cours des cinq dernières années. Il montre clairement la forte croissance du PIB par tête due principalement à la production pétrolière. Néanmoins, sauf en 2004, la croissance du PIB non pétrolier (global et par habitant) a aussi été satisfaisante, très supérieure à la moyenne de la dernière décennie. On peut donc considérer que la production pétrolière a eu des effets indirects positifs sur la plupart des autres secteurs de l'économie.

## 4.2 Transformation de la structure de l'économie

L'exploitation du pétrole a entraîné une transformation fondamentale de la structure de la production et des échanges du pays. Autrefois dominée par les activités agro-pastorales et les services, l'économie tchadienne dépend maintenant en grande partie de la production pétrolière. En 2004, le PIB pétrolier représentait déjà le tiers du PIB total et 80% des recettes d'exportation du pays. Les deux tableaux ci-dessous présentent les taux de croissance annuels des différents secteurs de l'économie tchadienne et l'évolution de la répartition sectorielle du PIB depuis 2001.

### Taux de croissance annuels des différents secteurs de l'économie tchadienne

	(En %)				
	2001	2002	2003	2004	2005 (Prévision révisées)
<b>Secteur primaire</b>	<b>10,2%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>4,6%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>6,6%</b>
-Cultures vivrières	18,7%	-5,0%	14,3%	-19,3%	10,5%
-Cultures industrielles	10,2%	3,2%	-39,9%	95,9%	7,9%
-Elevage	2,7%	2,0%	2,7%	3,5%	2,8%
-Sylviculture, pêche et chasse	5,6%	3,9%	5,8%	-0,8%	6,2%
<b>Secteur secondaire (hors pétrole)</b>	<b>14,2%</b>	<b>21,0%</b>	<b>60,1%</b>	<b>1,2%</b>	<b>15,7%</b>
-Coton-fibre	-21,9%	15,9%	1,1%	-28,3%	53,0%
-Autres industries	4,1%	11,8%	2,3%	9,2%	6,4%
-Artisanat	3,8%	8,1%	0,0%	8,0%	2,7%
-BTP	11,6%	15,3%	16,8%	12,8%	27,6%
Eau et électricité	10,5%	15,9%	-14,0%	-1,2%	17,8%
<b>Secteur pétrolier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>299,5%</b>	<b>22,5%</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>9,9%</b>	<b>8,6%</b>	<b>8,4%</b>	<b>9,5%</b>	<b>7,7%</b>
-Transports & Télécommunications	12,8%	8,1%	5,7%	11,4%	11,4%
-Commerce	10,5%	11,3%	6,3%	5,7%	-2,3%
-Administrations publiques	7,6%	6,9%	13,5%	17,0%	23,6%
-Autres	10,2%	4,9%	8,3%	8,4%	8,2%

### Répartition du PIB par secteur de 2001 à 2005

	(En % du PIB total)				
	2001	2002	2003	2004	2005 (Prévision révisées)
<b>Secteur primaire</b>	<b>40,5%</b>	<b>37,9%</b>	<b>33,6%</b>	<b>25,2%</b>	<b>23,2%</b>
-Cultures vivrières	17,6%	15,5%	13,1%	9,4%	9,5%
-Cultures industrielles	2,2%	2,0%	1,3%	1,4%	1,3%
-Elevage	17,9%	16,9%	15,7%	12,0%	10,4%
-Sylviculture, pêche et chasse	2,9%	3,5%	3,6%	2,4%	2,1%
<b>Secteur secondaire (hors pétrole)</b>	<b>11,2%</b>	<b>11,2%</b>	<b>10,1%</b>	<b>7,0%</b>	<b>6,8%</b>
-Coton-fibre	1,3%	1,2%	1,0%	0,4%	0,5%
-Autres industries	1,8%	1,5%	1,6%	1,2%	1,1%
-Artisanat	6,1%	6,4%	5,4%	3,8%	3,5%
-BTP	1,5%	1,5%	1,6%	1,3%	1,4%
Eau et électricité	0,5%	0,6%	0,5%	0,3%	0,3%
<b>Secteur pétrolier</b>	<b>1,9%</b>	<b>3,3%</b>	<b>10,8%</b>	<b>32,8%</b>	<b>38,7%</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>42,6%</b>	<b>43,7%</b>	<b>42,0%</b>	<b>32,2%</b>	<b>28,8%</b>
-Transports & Télécommunications	2,7%	2,6%	2,6%	2,0%	1,8%
-Commerce	20,0%	21,4%	19,9%	14,8%	13,3%
-Administrations publiques	11,2%	11,0%	11,4%	9,2%	8,2%
-Autres	8,8%	8,6%	8,1%	6,7%	5,5%

Les aléas climatiques continuent d'être le principal facteur de croissance ou de stagnation de l'économie non pétrolière et notamment du secteur primaire (agriculture, élevage, forêt, pêche et chasse). Après une bonne récolte et un taux de croissance de 4,6% en 2003, le secteur primaire a été gravement affecté en 2004 par l'insuffisance et de l'irrégularité des pluies, l'invasion de criquets pèlerins qui dévastent les cultures vivrières, l'appauvrissement des sols,

l'apparition du striga, l'avancée du désert et l'insuffisance des pâturages, (croissance négative de -19,3%). La bonne tenue des cultures industrielles (coton et gomme arabique) n'a que partiellement compensé la chute de la production vivrière et le taux de croissance du secteur primaire a été négatif (-3,3%) en 2004. Une pluviométrie plus favorable permet d'espérer une forte reprise de la production vivrière et une croissance satisfaisante du secteur primaire en 2005. Néanmoins la part du secteur primaire dans le PIB du pays a chuté de plus de 40% en 2000-01 à 23-25% en 2004-2005.

Cette évolution est importante. En effet, c'est dans le secteur primaire qu'opère la plus grande partie de la population la plus pauvre. Sans une croissance forte et durable de la production agricole et de l'élevage, la réduction de la pauvreté sera un objectif extrêmement difficile à atteindre au cours des prochaines années. C'est dans ce contexte que se situent les efforts faits pour développer les infrastructures de base et améliorer la performance du secteur rural.

#### **4.3. Evolution favorable des échanges extérieurs**

L'évolution des principaux agrégats du commerce extérieur est caractérisée d'abord par une forte augmentation du déficit de la balance commerciale (978 milliards de FCFA en 2002) et de la balance des services (420 milliards en 2002) causée par un bond des importations de biens et services pendant la période d'investissement dans le pétrole. Les débuts de la période de production se sont traduits par l'apparition d'un net excédent de la balance commerciale (763 milliards en 2004 et 1272 milliards en 2005). Certes, l'exploitation pétrolière s'est aussi traduite par une nette détérioration de la balance des revenus (rémunération des salariés expatriés et surtout rémunération des investissements privés), mais le déficit du compte courant (422 milliards de FCFA en 2001 et 1391 milliards en 2002) a nettement diminué depuis (156 milliards en 2004 et seulement 55 milliards en 2005).

#### **4.4. Développement des infrastructures de base**

Le développement des infrastructures peut nettement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés en facilitant la desserte des zones enclavées et en améliorant l'accès à l'eau potable, aux énergies nouvelles et renouvelables et enfin aux outils de communication appropriés. Des efforts importants ont été faits dans ce domaine et la part des Travaux Publics dans le total des dépenses publiques (dépenses exécutées) est passée de 4,9% en 2001-02 à plus de 23% en 2003-04.

##### **4.4.1. Le secteur des transports**

L'enclavement du Tchad est l'un des plus grands obstacles au développement de l'économie et l'isolement de plusieurs régions est l'un des principaux facteurs de pauvreté. Le port le plus proche (Douala) est situé à 1.700 km de N'Djaména. Le Tchad utilise aussi d'autres accès à la mer : Lagos à 1 900 km de N'Djaména, Cotonou à 2000 km, Lomé à 2 100 km, Pointe Noire à 2 700 km. Port Soudan est situé à 3 350 km. L'enclavement du Tchad est l'un des facteurs principaux contribuant à la hausse exorbitante des coûts de transport.

Le Gouvernement a élaboré un Programme National des Transports (PNT) pour la période de 2000 -2009. L'objectif primordial de ce plan est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par les moyens suivants :

- le désenclavement intérieur et extérieur du pays ;

- la réduction des coûts du transport, tant à l'intérieur du pays que sur les échanges internationaux ;
- un accès minimum à l'ensemble des régions du pays, même pendant la saison des pluies ;
- un réseau adéquat de routes carrossables toute l'année permettant de relier les principales villes du pays ;
- la poursuite du processus de libéralisation du secteur et de la modernisation de l'administration ;
- le développement des infrastructures rurales.

a) Désenclavement intérieur et extérieur du pays:

Le Programme National donne la priorité à trois axes structurants du réseau national permanent et des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de ces liaisons :

- sur le corridor vers le Soudan (N'Djaména-Abéché-Frontière soudanaise : longueur totale de 1.063 km), 74 km sont maintenant revêtus et 226 km sont en cours de bitumage ;
- sur le corridor vers le Cameroun (N'Djaména-Moundou-Frontière Camerounaise : longueur totale de 586 km) 80% de la route est revêtu depuis mars 2005) ;
- sur le corridor vers le Nigeria et le Niger (N'Djaména-Massakory-Bol), 77 km ont été réalisés sur le tronçon N'Djaména –Massaguet ; mais les travaux sur cet itinéraire long de 249 km n'ont pas démarré faute de financement.

Ces trois corridors sont très importants pour le désenclavement du pays. Notons que les transports internationaux Tchad –Cameroun ou Tchad –Nigeria représente à eux seuls 96 à 98% des flux internationaux du pays.

Au total, le linéaire de réseau bitumé est passé de 557 km en 2002 à 650 km en 2004 et atteindra 736 km à la fin de l'année 2005. A cette date, 82% des 900 km prévus par la SNRP auront été réalisés.

L'entretien routier joue aussi un rôle capital dans le désenclavement du pays et dans le maintien d'un accès minimum à l'ensemble des régions du pays. En 2004, 87% du réseau permanent et 53,2% du réseau routier saisonnier ont fait l'objet de travaux d'entretien. Le Programme National prévoyait un aménagement de certaines routes en terre du réseau national, mais en fait aucun travail de réhabilitation significatif n'a été réalisé.

Le tableau ci-dessous indique la part du réseau routier permanent qui fait l'objet de travaux d'entretien.

Type de réseau	Réseau permanent		Réseau saisonnier		Total	
	En km	En %	En km	En %	En km	En %
Longueur totale du réseau	2 562		3 600		6162	
- Dont : hors entretien	707	27,6%			704	11%
A entretenir	1 855		3 600		5455	
-Dont entretenu	1 614	63,0%	1941	54%	3555	58%
-Non entretenu	241	9,0%	1659	46,0%	1900	31%

**Source :** Direction Générale des Routes/DER

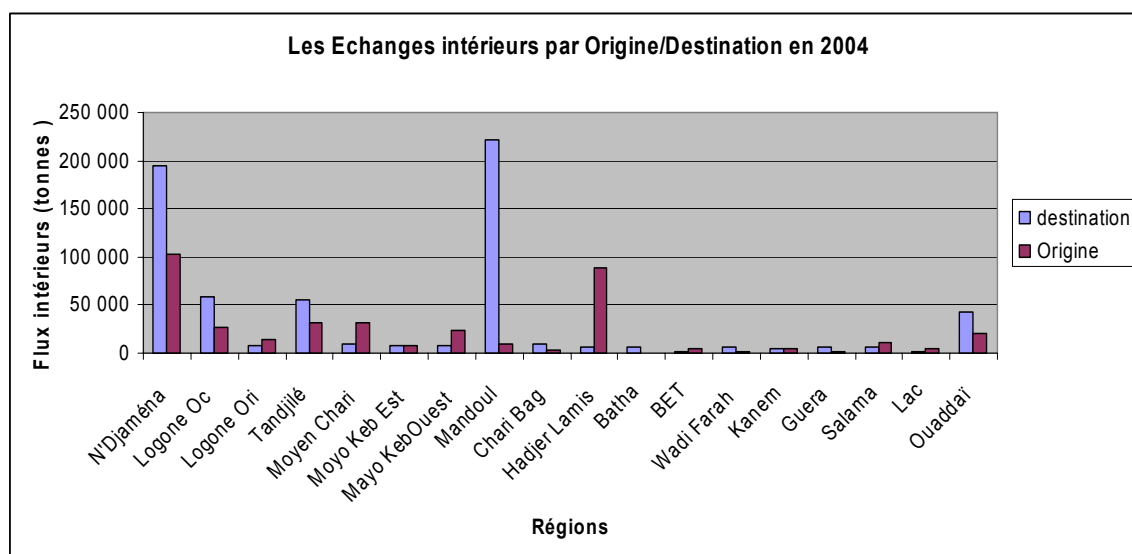
Le tableau montre qu'une attention particulière a été accordée au réseau permanent dont seulement 9,0% n'est pas entretenu. Par contre, seules les routes préalablement

réhabilitées du réseau saisonnier font l'objet d'un entretien courant préventif.

Le financement de l'entretien est assuré par le Fonds d'Entretien Routier (FER) alimenté par les recettes des péages, la redevance sur le fret routier perçu par le Bureau National de Fret (BNF en plus du produit de la fiscalité pétrolière, les ressources provenant des contrats des concessions d'ouvrage du réseau routier). Les ressources du FER ont cru de près de 53%, passant de 3,762 milliards de FCFA en 2002/2003 à 5,745 milliards FCFA à 2003/2004. En 2004, la Direction de l'Entretien Routier a entretenu 2300 km, soit 88,4 % de l'objectif de 2600 km par an. Ces progrès sont dus à l'utilisation des fonds IPTE et à une meilleure mobilisation des entreprises.

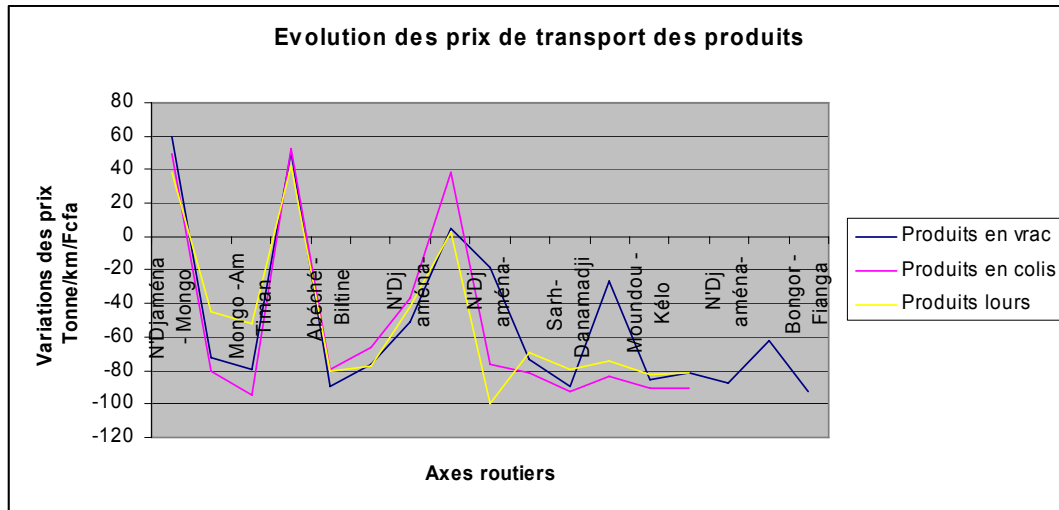
## b) Structure du trafic et coût des transports

En ce qui concerne les transports de marchandises, deux régions concentrent la plus grande partie des flux intérieurs. C'est d'abord N'Djamena, la capitale, vers laquelle convergent tous les principaux réseaux routiers du pays. N'Djamena est le point d'origine de 24% du trafic et le point de destination de 46% du trafic total. C'est aussi la région de Mandoul et son chef-lieu Koumra, qui ne possède pas de routes bitumées, mais reçoit 52% des flux intérieurs (221.324 tonnes). En effet, la région est située au carrefour de la Tandjilé, le Moyen Chari et le Logone Oriental. Elle reçoit donc des produits en provenance de N'Djaména, du Nigeria et du Cameroun destinés à la région ou en transit vers la Région du Moyen Chari.



Source : BNF

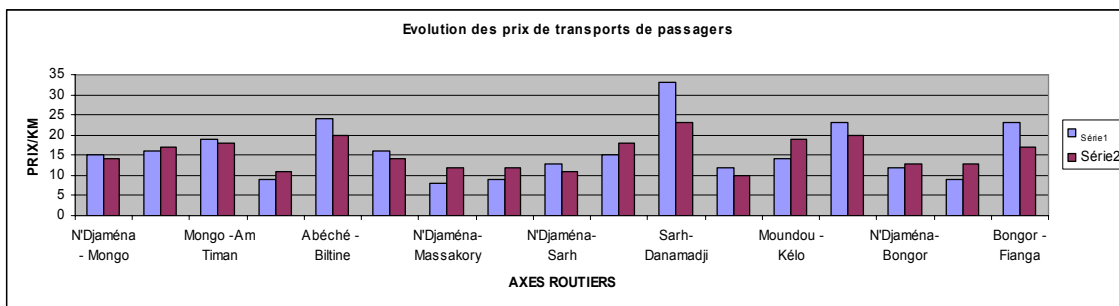
Le fait que l'axe N'Djaména–Moundou est entièrement bitumé le rend très attractif pour les opérateurs économiques. Son marché devrait être aussi l'un des plus importants de la zone. La région de Hadjer Lamis, qui est située à proximité de N'Djamena, est une région productrice de céréales et alimente la capitale en produits vivriers. Les régions du Batha et du BET sont les plus défavorisées du point de vue des échanges intérieurs. La région du BET, située en plein désert, est fortement handicapée par l'absence de route. Dans le cas de la région de Batha, c'est l'insuffisance des liaisons routières avec les deux grandes villes de N'Djamena et Abéché, qui explique la faiblesse du trafic. Notons enfin que les régions du Lac, du Salamat, du Guera et du Sud Ouaddaï, dont le potentiel agricole est important, sont elles aussi handicapées par le sous-développement de leur réseau routier.



Source : DTS/INSEED, 2005

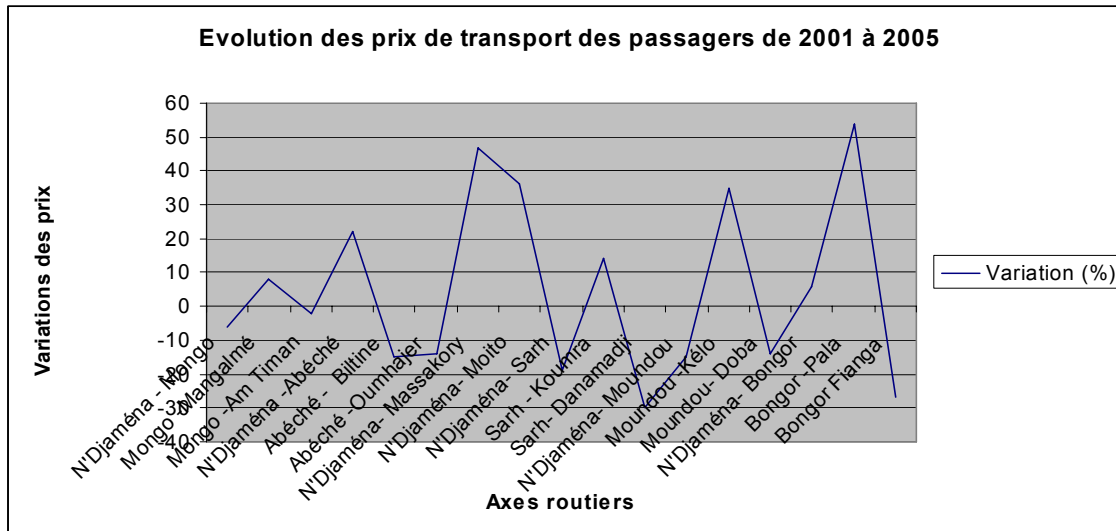
Le graphique ci-dessus montre que les prix de transport varient de façon considérable selon les régions. Particulièrement élevés sont les prix de transport sur les axes N'Djaména –Mongo et N'Djaména –Abéché dont certains tronçons sont en terre et dont la praticabilité est limitée pendant la saison des pluies. Par contre, la situation s'est nettement améliorée sur l'axe Sarh – Danamadji où les prix de transport de tous les produits sont relativement bas. L'entretien des routes, l'attraction économique de la zone et l'intensité du trafic sont probablement les principaux facteurs qui expliquent cette évolution.

Le transport de passagers est en hausse. Si l'on considère seulement les véhicules dédiés exclusivement au transport des personnes, le trafic intérieur atteint maintenant 3.078 véhicules/jours, contre 2.093 véhicules/jour en 1999, soit une croissance annuelle de 8%.



Source : INSEED, série 1 : 2001, série 2 : 2005

Le graphique montre que les prix de transports de passagers (FCFA/Km) diffèrent selon les axes routiers en fonction de la praticabilité des routes. C'est ainsi qu'en 2001 le prix le plus élevé était celui de l'axe Sarh –Danamadji : 33 F CFA/km, soit 2,5 fois le prix de transport de l'axe N'Djaména – Sarh, pourtant 11 fois plus long. L'explication se trouve probablement dans l'état des routes des deux axes, notamment pendant la saison des pluies.



Source : INSEED, 2005

Notons cependant que les prix de transport tendent à baisser. Certes, on constate une forte augmentation des prix sur l'axe Bongor- Pala qui résulte d'une part de la dégradation des routes (malgré l'entretien) et d'une demande de transport supérieure à l'offre, et d'autre part de la distance et la saison de pluie. Au contraire, une évolution des prix beaucoup plus favorable a été observée sur les axes Bongor – Fianga et Sarh –Dananmadji du fait du meilleur état des routes.

#### c) Développement des infrastructures rurales

L'un des objectifs du programme national des transports est l'amélioration du système de transport dans les zones rurales. Dans ce domaine, les résultats obtenus sont jusqu'à présent limités. Pour relancer cette activité, le gouvernement a créé la Direction des Routes et Pistes Rurales (DRPR) qui doit prendre en charge la mise en œuvre de la composante « Transport rural » du Projet d'Appui au Programme National des Transports- PAPROPNAT financé par la Banque Mondiale.

Le gouvernement vient d'élaborer un plan d'investissement quinquennal (2006- 2010) pour les routes et pistes rurales d'un montant de 4 milliards de francs CFA/an. Ce plan permettrait de réhabiliter 3 000 à 4 000 km de routes rurales sur financement national (revenus pétroliers). En outre, certains grands projets comprennent un volet « routes et pistes rurales ». Citons notamment le projet de construction de 100 km de pistes rurales dans la zone de concentration retenue pour le 6<sup>ème</sup> FED (financement UE), le projet de réhabilitation de pistes rurales dans l'ancienne région de Biltine (financement Coopération suisse) et le projet de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales de l'ancienne région du Mayo –Kebbi (financement Coopération allemande/KFW).

#### 4.4.2. Accès à l'eau

Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) pour la période 2003-2020 fait suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies pour la gestion intégrée des ressources en eau (Harare, 1998), confirmée par le Sommet Mondial du Développement Durable (Johannesburg, 2002). Par son approche participative, globale et intégrée, ainsi que par son orientation vers l'action locale, ce programme s'inscrit dans la démarche de la SNRP. En effet,



l'objectif est à la fois d'améliorer l'accès à l'eau en milieu urbain et en milieu rural, et aussi de responsabiliser les populations dans la gestion.

De nets progrès ont été réalisés dans ce domaine. L'accroissement des infrastructures a permis d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 23 % en 2000, à 28% en 2002, 32% en 2003 et 36 % en 2004. De façon générale, la gestion des ouvrages est confiée aux bénéficiaires dès leur achèvement.

Type d'hydraulique	2001	2002	2003	2004	Total
Hydraulique villageoise	550 PMH	789 PMH <sup>7</sup>	712 PMH	400 PMH	2 430 PMH
Hydraulique Urbaine et Semi – Urbaine	6 AEP <sup>8</sup> + Extension	5 AEP + Extension	8 AEP + Extension	17 AEP + Extension	36 AEP + Extension

Ces ouvrages ont été principalement financés par les fonds de l'Initiative PPTE et par les revenus pétroliers.

#### 4.4.3. Energie

Ce secteur est encore peu développé. Il est caractérisé par une forte consommation des combustibles ligneux (bois- charbon) représentant 90% de la consommation totale de l'énergie du Tchad contre 10 % pour les énergies conventionnelles (produits pétroliers et l'électricité).

De 2001 à 2005, la consommation énergétique annuelle est passée de 240 à 292 kep/habitant. Néanmoins, depuis plusieurs années, le secteur de l'énergie connaît une crise qui pénalise lourdement l'économie nationale.

La lettre de politique et stratégie pour le sous-secteur électricité au Tchad (2002-2006) a pour objectif principal de satisfaire à moindre coût les besoins en énergie de toute la population tchadienne et d'élargir l'accès à l'énergie à tous les autres secteurs producteurs. Elle vise également à promouvoir des sources alternatives d'énergie (énergie solaire, éolienne...) en vue de limiter l'impact de la coupe de bois de chauffe sur la régénération des ressources forestières.

A cet effet, la lettre prévoit les mesures suivantes pour atteindre la réduction du coût de KWh et pour étendre l'accès de l'électricité au profit d'une grande partie de la population :

- la construction d'une nouvelle centrale à Farcha
- la relance de la négociation d'interconnexions électrique Tchad –Cameroun ;
- la réalisation effective du projet d'exploitation du champ pétrolier de Sédigui ;
- la construction de la mini –raffinerie de farcha ;
- l'aboutissement probant de l'étude sur les possibilités d'utiliser le brut de Doba ou de Sédigui ou le gasoil sorti de la colonne de distillation (topping unit).

En outre, le plan d'action de cette lettre est en quelque un plan de sorte une sortie de crise. Ainsi, pendant la période retenue, les efforts du Gouvernement sont concentrés sur la réhabilitation des moyens et l'augmentation de la capacité de production de la STEE qui s'illustrent par :

<sup>7</sup> PMH : pompe à motricité humaine

<sup>8</sup> AEP :adduction d'eau potable

- l'acquisition de 4 groupes CAT d'une puissance de 5 Méga Watt (MW) installés (Crédit d'urgence); et des groupes MBH installés et fonctionnels depuis début 2005 (Crédit libanais) ;
- la réhabilitation de quelques groupes électrogènes de l'ancienne centrale électrique.

Ces efforts ont permis le passage de la capacité de production de la STEE à N'Djaména de 9 MW à près de 25 MW. En dehors de la Capitale, certaines villes ont été électrifiées et les infrastructures existantes ont été renforcées.

Le problème crucial de l'énergie électrique au Tchad est lié à l'approvisionnement en carburant dont la solution réside dans l'utilisation des ressources énergétiques nationales.

Le Gouvernement a entrepris de préparer une Stratégie Nationale en matière d'Énergie et un Plan National d'Électrification Rurale.

#### 4.4.4. Postes et télécommunications

Une stratégie des postes et télécommunications est en cours de finalisation. Le but est d'améliorer la couverture des zones urbaines et rurales, notamment par le développement de la téléphonie mobile. La société SOTEL TCHAD exploite un réseau téléphonique comprenant des infrastructures et liaisons interurbaines de transmission reliant seize (16) villes du pays. En 2004, le nombre total d'abonnés était de l'ordre de 13.000 pour le téléphone fixe.

#### **Evolution du parc d'abonnés fixes**

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>	10.261	10.689	11.835	12.475	13.000
<b>Taux de croissance moyen du nombre d'abonnés</b>	5,34	4,17	10,54	5,13	4,04
<b>Taux de Pénétration (pour 1.000)</b>	0,14	0,14	0,15	0,15	0,16

Source : OTRT

Le marché de la téléphonie cellulaire a connu un développement rapide. En 2004, le nombre d'abonnés était d'environ 120 0000.

#### **Evolution du parc d'abonnés au téléphone mobile**

<b>Evolution du parc d'abonnés au téléphone mobile</b>	<b>Déc. 2001</b>	<b>Déc. 2002</b>	<b>Déc. 2003</b>	<b>Déc. 2004</b>
<b>Nombre d'abonnés Celtel Tchad</b>	7.177	16.283	57.086	120 000
<b>Taux de pénétration (en %)</b>	0,20	0,43	1,08	1,57

L'expansion de la téléphonie mobile a considérablement amélioré le taux d'accès au téléphone (15%° en 2004). Ce taux va certainement progresser avec l'arrivée sur le marché tchadien de la société Millicom (TIGO).

Le projet de téléphonie rurale a réussi à installer des antennes VSAT dans 15 villes secondaires sur les 24 initialement retenues, soit un taux de réalisation de 63%. Le taux de pénétration de l'Internet est seulement de 0,3 pour mille.

Le Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de la Communication (MPNTC) est en train d'élaborer une Stratégie Nationale de la Technologie de l'Information et de la Télécommunication.

#### **4.5 Les bases d'un accroissement durable de la production agricole**

La Stratégie Nationale de Développement Rural a été présentée à la communauté internationale lors de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural de juin 1999.

L'objectif principal de cette stratégie est d'accroître durablement la production dans un environnement mieux protégé et de renforcer les capacités du secteur rural. A cette fin, cinq objectifs plus spécifiques ont été définis :

- augmenter la production
- promouvoir l'émergence de filières compétitives
- gérer et valoriser les ressources naturelles
- promouvoir le monde rural
- améliorer l'efficacité des interventions publiques

Deux axes stratégiques de la SNRP – croissance forte et soutenue et protection des écosystèmes - intègrent les objectifs de la stratégie nationale du secteur rural.

La mise en œuvre de cette Stratégie a fait l'objet de nombreuses concertations entre le gouvernement, les bailleurs de fonds, la société civile, le secteur privé, etc. Ces concertations ont abouti à l'élaboration du Plan d'Intervention pour le Développement Rural en 2003. Ce plan comprend un Programme d'Appui au Développement Local (PROADEL) et un Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles (PROSE). En outre, un Programme National de Sécurité Alimentaire à l'horizon 2015 issu du PROSE et un Schéma Directeur de l'Agriculture ont été élaborés et adoptés en 2005. Un sous-programme pour le développement de la micro-finance a aussi été élaboré. Enfin, un Plan National de Développement de l'Elevage est en préparation.

Une Cellule Permanente chargée du Suivi du Secteur a été créée et est opérationnelle. Elle dispose d'un bulletin d'information sur le mécanisme de suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural dénommé « AL NOUGARA ».

L'augmentation de la production – condition de la croissance du secteur et de la réduction de la pauvreté – dépend surtout de la diversification des productions, de l'accroissement de la productivité et de la sécurisation de la situation alimentaire en milieu rural.

L'accroissement des investissements dans les aménagements hydro agricoles et hydro pastoraux a fait passer les superficies aménagées de 20.000 ha en 2003 à 27 000 ha en 2005. Dans le secteur de l'élevage, 80 puits pastoraux et 25 stations de pompage ont été réalisés. Néanmoins ces réalisations sont insuffisantes et les éleveurs continuent de faire de longs parcours à la recherche de l'eau et la transhumance est souvent un facteur de conflits entre agriculteurs et éleveurs d'une part, et d'autre part entre les éleveurs eux-mêmes.

Grâce à la réduction des prix de vente du matériel agricole, le taux d'équipement est passé de 24% en 2004 à 26,12 % en 2005. En valorisant les ressources provenant de la vente du matériel

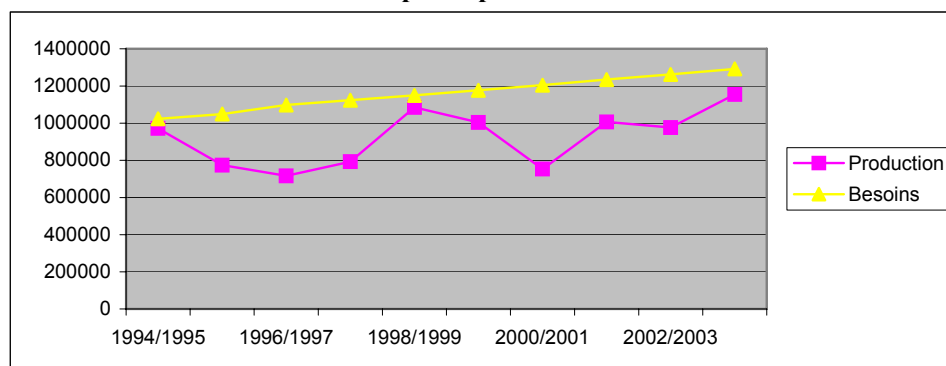
et avec l'appui des projets en cours, il devrait être possible d'accroître chaque année le taux d'équipement d'au moins 2%.

En ce qui concerne la micro-finance, les résultats obtenus sont insignifiants en comparaison avec les besoins croissants des producteurs. Dans la plupart des cas, les activités de micro-finance sont intégrées dans des projets et appuient des programmes de développement et de diversification de la production et de promotion d'activités génératrices des revenus. La recherche de solutions appropriées aux problèmes de crédit rural et d'intermédiation financière de proximité est de la plus haute priorité pour lutter contre la pauvreté, notamment en milieu rural.

Les mesures prises pour la protection des cultures sont très insuffisantes. Le pays a reçu une aide internationale importante en provenance de plus de 20 pays pour lutter contre les invasions acridiennes, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne la lutte contre les autres ennemis traditionnels des cultures (chenilles, cantharides et oiseaux granivores) qui eux aussi peuvent causer d'énormes dégâts.

Malgré l'effort d'investissement déjà entrepris, la situation alimentaire du pays se caractérise toujours par des déficits céréaliers chroniques. La production nationale varie beaucoup selon les années, mais ne couvre presque jamais les besoins du pays en céréales qui sont évalués à 1.480.000 tonnes par an (sur la base d'une norme de 159 kg/hab/an.) pour une population estimée à 9,3 millions d'habitants.

#### Couverture des besoins céréaliers par la production locale



Source : DSA/MA, Bilan céréalier de 1994/1995 à 2003/2004

Pour résorber ce déficit, il convient de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de projets axés sur la maîtrise de l'eau, l'accès aux moyens de production et le renforcement des capacités du monde rural.

Le développement rural passe aussi par l'émergence de filières compétitives.

C'est de la filière coton que les ruraux tirent les revenus les plus importants. Bien que cette filière soit la mieux structurée et qu'elle bénéficie d'appuis considérables de la part de l'Etat et des bailleurs de fonds, elle doit faire face à de graves problèmes qui affectent toute la chaîne de production. La production de coton est très variable. Elle atteignait 186.300 tonnes en 1999-2000, mais a nettement diminué en 2002-03, avant de remonter à 220.000 tonnes en 2003-04. La chute de la production s'explique en grande partie par le prix d'achat – peu incitatif – et par des

problèmes de commercialisation. La production paysanne est souvent payée avec retard (jusqu'à 6 mois). Cette situation décourage la production et a des effets très négatifs sur le plan de la réduction de la pauvreté en milieu rural. Le gouvernement et ses partenaires ont arrêté une liste de mesures à prendre – la feuille de route – pour préparer une privatisation effective de la Cotontchad en juin 2007.

Dans le cadre d'une politique de diversification des cultures, de nombreuses études ont été entreprises pour le lancement de nouvelles filières, notamment la production de volaille, l'élevage péri-urbain, la spiruline et l'embouche bovine. Jusqu'à présent, ces études n'ont pas abouti au lancement de nouveaux projets.

La filière de la gomme arabique dont le Tchad est le second producteur mondial est en plein essor. La production en 2005 est de 18.000 tonnes. Elle contribue pour 7% dans le PIB. En outre, la production de sésame et d'arachide peut apporter des revenus monétaires appréciables aux populations rurales. Cependant, ces filières sont encore mal connues, mal exploitées et mal organisées.

Un objectif prioritaire commun à tous les programmes du secteur et de la stratégie de réduction de la pauvreté est l'organisation du monde rural. Le gouvernement souhaite responsabiliser les organisations de producteurs et les impliquer dans la gestion du secteur rural : leurs représentants siègent dans les comités de pilotage des projets et sont impliqués dans la conception et l'exécution des réformes sectorielles. Les efforts de promotion du monde rural ont eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre des organisations de producteurs qui est passé de 33 .000 en 2003 à 35.000 en 2005. Il convient maintenant de mieux encadrer ces organisations pour renforcer leurs capacités et en faire de véritables partenaires du développement.

Une autre mesure essentielle pour le développement du secteur rural est la déconcentration des ministères opérant dans ce secteur. Pour améliorer l'efficacité de l'Office National de Développement Rural, le gouvernement a décidé de créer une Direction nationale, sept Régions de Développement Rural, quarante cinq Secteurs de Développement Rural et cent quatre vingt onze Zones de Développement Rural. Néanmoins, ces structures manquent d'efficacité faute de moyens matériels adéquats et de véritable autorité.

Malgré la lenteur de sa mise en œuvre, la stratégie de développement rural a amélioré l'accès des producteurs aux moyens de productions, facilité la vulgarisation de nouvelles techniques et renforcé les capacités des principaux acteurs. Elle a également permis de mobiliser des ressources – de l'Etat et des bailleurs de fonds – au service du développement du secteur. Néanmoins, les ressources sont insuffisantes, l'organisation des bénéficiaires est encore faible et les services compétents manquent de capacités pour mener à terme les programmes et les projets, améliorer la performance du secteur et réduire la pauvreté du monde rural. Notons cependant que la part de l'Agriculture et de l'Elevage dans le total des dépenses publiques (dépenses exécutées) est passée de 6,9% en 2001-02 à 7,3% en 2003 et à 11,1% en 2004. Le budget 2005 prévoyait des crédits représentant 11,3% des allocations totales.

## V. MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

La promotion des ressources humaines est indispensable pour permettre à la population de jouer le rôle qui leur incombe dans le développement socio-économique du pays.

### 5.1 Le secteur de l'éducation

#### 5.1.1. La politique éducative et la SNRP

Le système éducatif tchadien hérité de la colonisation française a été soumis, dès le début de l'indépendance, à plusieurs contraintes : programmes inadaptés, système ne répondant pas aux exigences de la production, forte pression d'une demande de scolarisation insatisfaite, sous la poussée démographique, et insuffisance de l'encadrement pédagogique. Les tentatives de réformes (ruralisation du système éducatif dans les années 60-70 ; tchadisation de l'école dans les années 70-80 et quelques innovations pédagogiques) ont donné des résultats décevants. Les troubles politiques qu'a connus le pays pendant de longues périodes a amené les communautés à prendre en main la destinée de leurs enfants. Cette dynamique communautaire s'est développée en face d'une offre étatique éducationnelle faible et inadaptée. Aujourd'hui encore, les communautés, organisées en Associations des Parents d'Elèves (APE), prennent en charge plus de 60% des enseignants du primaire appelés « maîtres communautaires » et dépensent près de 2 milliards de FCFA pour le fonctionnement des écoles primaires (30% du budget de fonctionnement matériel de l'Education, et plus de 70% du fonctionnement direct des classes).

Au Tchad, les pauvres représentent près de 80% de la population, selon des estimations. Ils consacrent à l'éducation 1,3 % de leurs dépenses totales. Cette proportion correspond au double de celle réservée par les non-pauvres à l'éducation. Le problème est particulièrement sensible en milieu urbain : la part des dépenses d'éducation dans le total des dépenses des ménages est le double de la part de l'éducation dans les dépenses des ménages résidant en milieu rural.

Le Gouvernement de la République du Tchad a adopté au début des années 90 une stratégie « Education-Formation-Emploi ». Cette stratégie était axée sur deux orientations fondamentales, à savoir : i) une stratégie à but qualitatif visant à améliorer le rendement du système par la revitalisation des structures d'éducation et de formation, et ii) une stratégie à but quantitatif ayant pour but une expansion modérée des effectifs scolaires et universitaires, en vue d'un ajustement permanent des effectifs à l'évolution démographique, économique et socioculturelle du pays. La mise en œuvre de cette « Stratégie EFE » en 1993 a donné des résultats appréciables.

La Stratégie a été renforcée à partir de 2000 par une nouvelle vision de la politique éducative basée sur trois axes stratégiques : (i) un meilleur accès à l'éducation (plus équitable) ; (ii) améliorer la qualité des enseignements et des conditions d'apprentissage ; et (iii) renforcer les capacités d'administration, de planification, de gestion et de pilotage du système éducatif. La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) adoptée en 2003 par le Gouvernement et ses partenaires a fait sienne cette vision, en se fixant comme double objectif de valoriser cet acquis communautaires tout en réduisant progressivement la charge de l'école sur les communautés les plus pauvres.

La politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation est prise en compte dans la SNRP. En effet, l'éducation est l'un des instruments dont dispose le pays pour réduire les privations et la vulnérabilité. L'éducation permet d'accroître les possibilités de revenus

des ménages, d'augmenter la mobilité de la main d'œuvre, de promouvoir la santé maternelle et infantile, de réduire la fécondité et la mortalité infantile. L'éducation est donc un facteur déterminant d'une croissance durable parce qu'elle influe de façon transversale sur l'amélioration des résultats des autres secteurs de pauvreté et améliore la productivité des travailleurs des secteurs informel et agro-pastoral qui représentent l'essentiel du tissu de production nationale : le secteur moderne représente à peine 5% des emplois offerts sur le marché de travail.

Le récent diagnostic des performances du système éducatif tchadien montre que, sur le plan de la qualité de l'enseignement, le pays est très en retard par rapport aux autres pays en voie de développement : le taux de survie dans le primaire ne dépasse pas 38% contre une moyenne de 64% pour l'ensemble de l'Afrique.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté intègre les objectifs de la réforme éducative cités plus haut et vise à atteindre un taux d'admission au CP1 de 90% pour les garçons et de 75% pour les filles en 2005-2006 (réduisant de 15 points chaque année l'écart indiciaire entre les filles et les garçons) ; il vise aussi un taux de survie de 63% dans le cycle primaire.

Pour atteindre ces objectifs le gouvernement a adopté les mesures suivantes (Lettre de Politique Sectorielle, 2002) :

- a) la part du PIB consacrée à l'éducation doit être augmentée et atteindre au moins 4 % en 2015 ;
- b) les dépenses non salariales du budget de fonctionnement de l'éducation doivent croître d'au moins 20% par an jusqu'en 2015 ;
- c) au moins 50 % du budget de l'éducation doit être consacré à l'enseignement de base ;
- d) des réformes doivent être entreprises pour une redéfinition des priorités, une réallocation des budgets et un partage des responsabilités de l'éducation entre l'État, les communautés et les collectivités dans le cadre d'une gestion décentralisée renforçant l'autonomie des écoles.

#### 5.1.2. Progrès réalisés dans le domaine de l'Education

Le système éducatif tchadien connaît, à l'instar des autres pays du Sahel, une forte poussée de la demande de scolarisation avec un taux d'accroissement des effectifs primaires de 9,6% entre 1995 et 2000 et de 7,6% entre 2000 et 2004. Le système est caractérisé par une forte participation des communautés au développement de l'école ; ainsi selon les statistiques 2003-2004, 29 % des élèves sont scolarisés dans des écoles communautaires et 64 % des élèves sont scolarisés dans des écoles publiques où la majorité des enseignants sont payés par les communautés (parfois même tous les enseignants sont payés par la communauté). La proportion des enseignants payés par les communautés est supérieure à 60% en 2003-2004.

En 2003-2004 le taux d'admission au CP1 est de 107% globalement dont (123% pour les garçons et 91,4% pour les filles), soit une augmentation de 15% pour les garçons et 14% pour les filles par rapport à l'année scolaire 2002-2003. Sur ce point, l'objectif de la SNRP – un taux d'admission de 90% pour les garçons et 75% pour les filles – est déjà largement dépassé. Le point d'indice de parité est passé de 1.5 en 1999-2000 à 1.35 en 2003-2004, ce qui traduit une nette amélioration de l'équité en matière d'accès des filles au primaire.

Cependant ces taux performants cachent des disparités régionales importantes comme le montre le graphique ci-dessous :

Error! Not a valid link.

Source : Recensement scolaire 2003-2004, DAPRO/MEN

Notons également que le taux brut de scolarisation est passé de 72% en 1999-2000 à 87,58% en 2003-2004, soit un taux très supérieur à la moyenne des 15 pays d'Afrique francophone(80,4%), soit un taux d'accroissement moyen de 22% sur les cinq dernières années. Ceci signifie qu'en 2010 l'objectif de scolarisation universelle sera théoriquement atteint, si l'on fait abstraction des redoublements. Le principal problème est surtout celui des abandons en cours de cycle. Au Tchad, sur une cohorte de 100 enfants inscrits au CP1, 38% seulement atteignent le CM2. Cette situation est encore plus grave si l'on considère les disparités géographiques révélées dans le 2.2 ci-dessous :

Error! Not a valid link.

Source : Recensement scolaire 2003-2004, DAPRO/MEN

Depuis la mise en œuvre de la SNRP, le Gouvernement a maintenu l'éducation parmi les secteurs dits prioritaires, même si l'effort fiscal (8,2% du PIB en 2004) demeure insuffisant pour permettre au secteur de promouvoir les ressources humaines indispensables à une croissance économique durable. Le tableau et graphique ci-dessous montre l'évolution de cet effort qui va croissant d'année en année, malgré la pression des besoins galopants du secteur.

**Error! Not a valid link.**

Source : RDP Education, 2004

Une analyse de l'évolution de la part de la richesse nationale consacrée à l'éducation montre que l'Etat montre qu'elle est relativement stable – autour de 2,8% du PIB – depuis la mise en œuvre de la SNRP. Les dépenses globales d'éducation représentent en moyenne 13% des dépenses globales de l'Etat (hors dette), avec un taux d'accroissement moyen de 23% l'an au cours des cinq dernières années. Les dépenses consacrées à l'enseignement de base ont connu une croissance de 8% en moyenne au cours de la période et représentent plus de la moitié des dépenses d'éducation, en termes courants.

Error! Not a valid link.

Source : RDP Education, 2004 Banque Mondiale

Une comparaison internationale des politiques budgétaires en matière d'éducation montre que les ressources consacrées par le Tchad à l'éducation sont nettement inférieures à la moyenne d'autres pays à revenu comparable, comme le montre le graphique ci-dessous ;

**Error! Not a valid link.**

Source : RESEN Tchad, 2005

Au cours des deux dernières années, l'effort fait en faveur du secteur a été affecté par des taux d'exécution extrêmement bas, surtout en 2004. Cette difficulté est essentiellement liée à la lenteur des procédures de passation de marchés et aux retards dans la mise en place du Budget.



L'application du nouveau code des marchés publics devrait permettre une nette amélioration de l'exécution budgétaire.

Error! Not a valid link.

Source : RDP Education, 2004

### 5.1.3 Bilan des politiques éducatives

Au moment où toute la communauté internationale s'engage à assurer à tous les enfants une éducation suffisante pour leur permettre d'échapper à la pauvreté, le système éducatif tchadien doit relever plusieurs défis pour saisir les opportunités qu'offre cet environnement porteur de tous les espoirs pour les générations futures :

- le défi de mobiliser un consensus national autour de l'école tchadienne d'aujourd'hui par rapport aux objectifs du Millénaire ;
- le défi d'un sursaut national en termes de mobilisation de ressources nationales pour rendre le système éducatif plus crédible ;
- le défi d'une gestion efficace et efficiente du système en vue de rationaliser l'emploi des ressources ;
- le défi de disposer d'un système d'information efficace et fiable permettant des analyses de politique pertinentes et un meilleur suivi de politiques et programmes mis en œuvre ;
- le défi d'une décentralisation des objectifs et des moyens éducatifs à travers des contrats de performances liant les structures décentralisées aux obligations de résultats, et enfin,
- le défi de l'obligation de rendre compte (responsabilité).

Les principales actions à entreprendre sont les suivantes:

- adopter la Loi d'orientation du système éducatif tchadien ;
- harmoniser les différentes stratégies de développement éducatif ;
- renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire et viabiliser le système de production de données statistiques ;
- élaborer et appliquer un plan de renforcement des capacités de planification et de gestion des structures décentralisées du MEN ;
- renforcer le suivi informatisé des personnels enseignants ;
- mettre en place un système informatisé de gestion des matériels et fournitures ;
- réviser le volet Education de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté ;
- organiser une conférence de positionnement des partenaires techniques et financiers ;
- lancer le processus de plaidoyer pour l'éducation au Tchad.
- organiser les états généraux de l'éducation en vue de déboucher sur un consensus national autour de l'école tchadienne.

## **5.2. Mettre en place un système sanitaire adéquat**

### 5.2.1. La Politique Nationale de Santé

La Politique Nationale de Santé adoptée par le Gouvernement repose sur douze (12) axes stratégiques :

1. compléter la couverture sanitaire en assurant progressivement l'opérationnalité et la fonctionnalité de tous les districts ;
2. consolider la mise en œuvre du PMA et du PCA, notamment dans les domaines de la mortalité maternelle et infantile ;
3. renforcer les capacités institutionnelles au niveau central ;
4. assurer la disponibilité de ressources humaines qualifiées ;
  
5. poursuivre les mesures entreprises en ce qui concerne l'accès aux médicaments, dans le cadre de la politique nationale pharmaceutique ;
6. renforcer le processus de déconcentration/décentralisation en concertation avec les ministères concernés ;
7. organiser la participation de la population au financement des services de santé ;
8. développer une approche contractuelle comme outil de la mise en œuvre de la politique nationale de santé ;
9. préserver et renforcer les acquis dans la lutte contre les maladies chroniques ;
10. renforcer le contrôle des épidémies, en particulier le choléra et la méningite ;
11. poursuivre la lutte contre les IST/SIDA dans le cadre d'une approche multisectorielle ;
12. renforcer les activités d'Information, Education et Communication (IEC) pour accompagner la mise en œuvre de la Politique nationale de santé.

Cette Politique est mise en œuvre à travers des projets sectoriels de Santé, le dernier en date étant le Projet d'Appui au Secteur Santé appuyé par la Banque mondiale.

#### 5.2.2. Le Secteur de Santé dans la SNRP

En vue de mettre en place un système sanitaire adéquat, la SNRP a défini les objectifs suivants :

- i) Accès à des services de santé de qualité sur tout le territoire
- ii) Améliorer les indicateurs du secteur de la santé
- iii) Améliorer l'utilisation des ressources affectées à la santé
- iv) Lutter contre le VIH/SIDA
- v) Lutter contre le paludisme
- vi) Lutter contre la malnutrition

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes devaient être exécutées durant la première phase de la SNRP de 2003 à 2006 :

- la construction et/ou la réhabilitation de 50 centres de santé, 5 hôpitaux de district et 15 bureaux de district ; les doter des équipements nécessaires à leur fonctionnement.
- la formation des agents de santé et des membres des Comités de Santé et de Gestion des structures sanitaires pour améliorer la participation communautaire et associer les comités à la gestion des services de santé
- donner plus d'autonomie à 10 hôpitaux de district ou de département.
- encourager la création des mutuelles auprès des populations les moins nanties ;

- renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes, lutter contre les maladies évitables (vaccination) et la malnutrition ;
- renforcer le système de suivi et d'alerte précoce contre les maladies endémiques (polio, tétanos néonatal, rougeole) ou potentiellement endémique (choléra, méningite, tuberculose) ;
- équiper 600 centres de santé en matériel de suivi des grossesses et d'accouchements ;
- assurer la consultation post-natale dans tous les centres de santé et dans toutes les maternités ;
- équiper 25 hôpitaux de district ou de Préfecture pour les urgences obstétricales ;
- affecter un chirurgien, un anesthésiste et une sage-femme par hôpital de district ou de préfecture ;
- mettre en place des programmes d'espacements des naissances dans 600 centres de santé et 25 hôpitaux.
- renforcer les capacités des organes de gestion de 43 districts sanitaires ;
- élaborer un plan d'action triennal de développement des districts sanitaires ;
- assurer la supervision et le suivi de 43 districts sanitaires.
- poursuivre et étendre les programmes de dépistages précoces (notamment chez les personnes âgées de 15 à 49 ans, les femmes enceintes ou séropositives) et de traitement.
- poursuivre et étendre les programmes de prévention et de traitement.
- poursuivre et étendre les programmes de supplémentation en micronutriments, de promotion de l'allaitement maternel et de salubrité des aliments.

### 5.2.3. Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre

Les principaux résultats obtenus dans le cadre de la SNRP à fin 2005 sont les suivants :

- ✓ 52 Centres de Santé, 6 hôpitaux de districts et 4 bureaux districts ont été construits en 2005 ;
- ✓ 569 C S ont bénéficié de formation à la participation communautaire ;
- ✓ 6 mutuelles ont été créées à fin 2005 ;
- ✓ le taux de DTC 3 est 47% en 2005 ;
- ✓ 900 réunions de sensibilisation ont été réalisées dans les 18 régions du pays ;
- ✓ 3 000 affiches sur le calendrier vaccinal ont été réalisées ;
- ✓ 433 C S ont été équipés en matériel de suivi des grossesses ;
- ✓ la consultation post-natale est pratiquée dans 98% des C S et des districts ;
- ✓ 32 hôpitaux sur 45 sont équipés pour les urgences obstétricales ;
- ✓ 42 hôpitaux de districts sur 45 sont dotés en personnel qualifié ;
- ✓ le taux de prévalence contraceptive est de 2,5% en 2005 ;
- ✓ 37 organes de gestion sur 43 ont été formés ;
- ✓ un plan d'action a été élaboré et est maintenant disponible ;
- ✓ 42 districts sur 43 sont suivis régulièrement ;
- ✓ 14 hôpitaux sur 18 dispensent des ARV et 52 Centres de dépistage volontaires fonctionnels ;
- ✓ 3 125 000 préservatifs ont été vendus en 2005 ;
- ✓ 168 campagnes de sensibilisation ont été réalisées ;
- ✓ le taux d'utilisation des moustiquaires en 2005 est de 7% ;
- ✓ toutes les structures sanitaires fonctionnelles disposent d'un service du paludisme ;
- ✓ le taux d'utilisation de Sel Iodé est de 77%
- ✓ 16 campagnes de vulgarisation de l'allaitement maternel ont été réalisées.

Notons aussi que la part de la santé dans les dépenses publiques totales est passée de 4,8% du total en 2001-02, à 8,6% en 2003 et à 9,7% en 2004. Cependant, le budget 2005 prévoit une baisse de ce pourcentage (seulement 7,8% des crédits).

#### 5.2.4 Résultats obtenus

Les résultats de la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de santé sont satisfaisants malgré les difficultés rencontrées par les services techniques du Ministère de la Santé. Les indicateurs ci-après indiquent les résultats obtenus pour atteindre les objectifs de la SNRP.

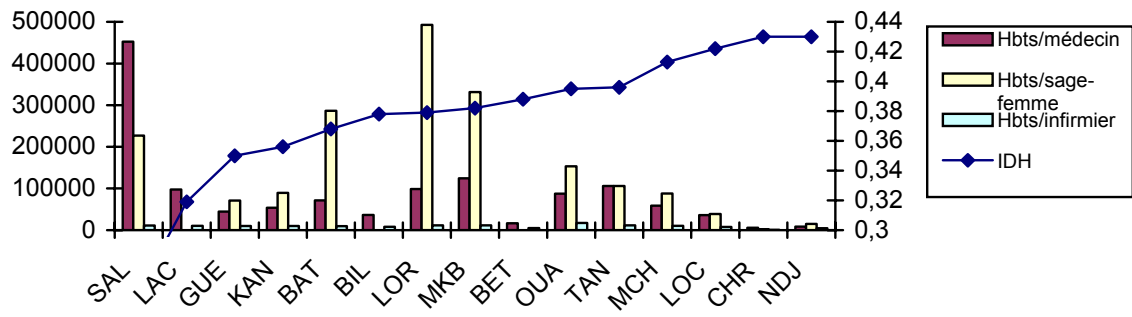
<b>Evolution des indicateurs de santé</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	214				91
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	129				102
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances	827				1099
Nombre d'enfants orphelins du Sida				96.000	
Enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	39%				37 %
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié			18,3 %	19,6 %	21%
Taux de prévalence de la syphilis chez les femmes enceintes	5,69%	3,83%	8,31%	5,8%	
Taux de prévalence du paludisme				27 %	
Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	45	50		56	56
Taux de couverture sanitaire	66	72	72	73,4	
Ratio habitants pour 1 médecin		26.000	29000	27.000	
Ratio habitants pour 1 infirmier diplômé d'Etat			6741	49.000	
Ratio femmes en âge de procréer pour 1 sage femme		10000	42000	9000	
Taux de couverture vaccinale					
-BCG	55,3	48,9	54,4	72	38,3
-DTC	31	27,3	37	46,6	49,9
-Polio	31,6	27,2	31,8	46,8	47,4
-Rougeole	37,4	35,3	47,2	61,2	55,8
-Fièvre jaune	38,7	35,3	44,2	40,4	49,1
-VAT	---	11	11,4	10,3	13,7

#### 5.2.5. Problèmes rencontrés

Deux sortes de problèmes ont compliqué la mise en œuvre de la SNRP dans le secteur de la santé :

- Le premier problème est le manque de personnel qualifié (personnel soignant et gestionnaires). C'est ce que montre le graphique ci-dessous. Le problème est connu de la population, comme le montrent les résultats de la macro participation d'octobre - décembre 2001, et est perçu comme l'un des déterminants de la pauvreté. Les progrès dans ce domaine sont lents, malgré des dispositions prises dans les Lois de Finances pour accorder un quota d'intégration des agents de santé dans la Fonction Publique. Ce déficit en personnel est particulièrement sensible dans les centres périphériques ; l'un des facteurs est le retard dans le paiement des salaires des agents affectés en province par rapport à leurs collègues exerçant dans la capitale.

Graphique : Habitants par prestataire de soins et indice de développement humain par région



Source : RDP Santé

## **VI. MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES**

Le gouvernement a lancé une étude de la protection sociale, qui servira de base pour la définition d'une stratégie et de programmes opérationnels en faveur des groupes vulnérables. Le problème a en fait deux dimensions :

- Il s'agit d'abord de mieux cibler les stratégies et les programmes sectoriels sur les populations les plus pauvres.
- Il s'agit ensuite d'organiser des actions plus spécifiques en faveur des handicapés, des orphelins et des chômeurs urbains, et aussi des femmes, qui jouent un rôle capital non seulement dans l'activité économique, mais encore dans la santé familiale et l'éducation des enfants.

Sur le premier point, on constate que des efforts complémentaires doivent être entrepris pour influencer la performance économique et les services sociaux en faveur des populations les plus défavorisées. Nous avons déjà noté que la croissance récente du PIB n'avait guère affecté le secteur rural dans lequel opère une grande partie des populations les plus pauvres, que les familles pauvres supportent une part relativement élevée du coût de l'enseignement primaire et que les régions les plus défavorisées sont celles où le manque de personnel qualifié affecte gravement la disponibilité et la qualité des services de santé.

Concernant les actions en faveur des handicapés, des orphelins et des chômeurs urbains, ce sont surtout les ONG, notamment celles qui sont bien implantées à l'échelon local, qui sont les plus capables de gérer des programmes adaptés aux problèmes spécifiques de ces catégories sociales. Cependant, un partenariat entre le secteur public et les ONG pourrait faciliter la définition et la mise en œuvre de stratégies cohérentes dans le cadre desquelles s'inscrirait l'action des ONG.

En ce qui concerne les femmes, d'importantes actions ont été entreprises pour mieux les intégrer dans les activités économiques et sociales nationales. Citons notamment les progrès vers la scolarisation des filles et les efforts faits pour améliorer la santé maternelle et infantile. Les mesures envisagées pour développer la micro-finance pourraient avoir une incidence significative sur l'activité économique et la condition des femmes. L'adoption du nouveau code de la famille et des personnes pourrait également jouer un rôle important dans l'amélioration de la condition féminine.

## VII. MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La lutte contre la pauvreté passe aussi par la protection des écosystèmes et de l'environnement. Dans un pays comme le Tchad, la protection des ressources naturelles – forêts, pâturages, ressources hydrauliques, terres cultivables – est indispensable pour la survie d'activités économiques essentielles et pour la satisfaction des besoins familiaux prioritaires.

Des dispositions légales et réglementaires anciennes protègent la forêt et la bio-diversité. Mais ces textes ne sont guère respectés. La pression des populations sur les zones forestières est très forte (bois de chauffe, extension des terres cultivées) et bien difficile est la lutte contre le braconnage, la coupe abusive du bois et les feux de brousse incontrôlés.

Le problème de l'énergie est au cœur des politiques de protection de l'environnement. Les combustibles ligneux (bois et charbon) fournissent 90% de l'énergie consommée au Tchad. La consommation du gaz progresse. Elle est passée de 69 tonnes en 1999 à 367 tonnes en 2004. Mais elle n'intéresse qu'une faible partie de la population. Le nombre de ménages équipés en réchaud à gaz ne dépasse pas 11.000 dont 90% résident à N'Djaména.

Les mesures prises pour mieux organiser la transhumance devraient avoir des effets positifs sur l'environnement, aussi bien pour la protection des récoltes que pour organiser la circulation du bétail en saison sèche.

### Restauration et sauvegarde des Ecosystème

Les ressources naturelles en général et les ressources forestières en particulier demeurent fragiles et connaissent de graves dégradations suite aux effets conjugués de grandes sécheresses cycliques et des actions néfastes directes ou indirectes de l'homme( défrichements à grande échelle, feux de brousse tardifs et répétés, surpâturage, coupes abusives de bois...)

Les forêts classées, les réserves de faune, les parcs nationaux, les mises en défens et les plantations forestières ont subi des destructions considérables du fait des cultures itinérantes, du braconnage intensif, coupes abusives, feux de brousse, établissement des villages, des routes....

La superficie des forêts naturelles et des périmètres reboisés au Tchad reste imprécise faute d'inventaire forestier exhaustif. On estime à 23,5 millions d'ha la superficie globale des forêts naturelles, réparties de la façon suivante :

- forêts denses, forêts galeries	21 000 ha
- forêts claires, savanes boisées	3 626 000 ha
- formations arborées	9 421 000 ha
- formations arbustives	10 192 000 ha

A ces forêts naturelles, s'ajoutent 15 000 ha de périmètres reboisés répartis sur l'étendue du territoire ; 41 400 ha des parcs nationaux et 11 080 000 ha de réserves de faune .

Les ressources en eau de surface et souterraines sont importantes et réparties sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des cours d'eau, des lacs, des marres et des plaines d'inondation. Mais ces ressources subissent des dégradations permanentes.

S'agissant de la flore, les inventaires floristiques réalisés sont anciens. Des cartes de végétation ont été établies, avec une orientation vers le potentiel en pâturage. Il y a environ 84 millions d'ha de pâturages naturels qui pour la plus grande partie ne font pas l'objet d'une exploitation rationnelle.

Au regard de graves dégradations des ressources naturelles, le Tchad se trouve dans l'obligation de prendre des dispositions légales et réglementaires pour restaurer et protéger les écosystèmes et l'environnement. Il s'agit de mettre en application la LOI N°14/PR/98 qui a pour objectif de responsabiliser les individus, individuellement ou dans le cadre d'institutions traditionnelles ou d'associations. Cette Loi définit les principes généraux de la protection de l'environnement

- l'éducation environnementale
- la protection des établissements humains
- la protection du patrimoine et du milieu
- les pollutions et les nuisances
- l'évaluation environnementale et les plans d'urgence, enfin
- les instruments de la gestion de l'environnementale

La restauration et la sauvegarde des écosystèmes passent aussi par la mise en œuvre des Programmes, Conventions et Traités signés et ratifiés par le Tchad. Le Gouvernement doit dégager des ressources nécessaires pour y parvenir ; notamment le projet de transfert des eaux de l'Oubangui pour alimenter le Lac Tchad.

L'étude d'impact sur l'environnement doit être exigée pour tout projet, public ou privé, susceptible d'engendrer des impacts sur l'environnement naturel, socio – économique et humain.



## VIII. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

### 8.1 Bilan Provisoire des Politiques Economiques et de la Mise en Oeuvre de la SNRP

Dans l'ensemble, ce bilan est positif, mais beaucoup reste à faire pour gagner la bataille de la lutte contre la pauvreté et changer radicalement la condition des pauvres grâce d'une part à l'expansion rapide du secteur primaire et d'autres activités économiques intéressant les pauvres et d'autre part au développement de services sociaux de qualité

Le plus grand succès est évidemment le développement de l'exploitation pétrolière et son impact sur la croissance. Pour y parvenir, le Tchad – avec l'appui de ses partenaires – a dû créer des conditions favorables à ce projet qui, dix ans auparavant, paraissait hautement improbable, compte tenu du coût énorme des infrastructures nécessaires à cet investissement. Le Tchad a maintenant de bonnes raisons d'espérer que ce premier investissement sera suivi par beaucoup d'autres, pour autant que les explorations en cours confirment l'existence de réserves intéressantes et que le gouvernement tient ses engagements et poursuit les efforts déjà entrepris pour assainir le climat des affaires. Certes, les crises récentes de trésorerie montrent que l'expansion de la production pétrolière ne résout pas tous les problèmes. Aujourd'hui, comme avant, des prévisions de recettes prudentes, une gestion rigoureuse de la dépense publique et l'appui financier de la communauté internationale sont encore indispensables pour un assainissement durable de la situation des finances publiques. Il n'en reste pas moins que même dans le cadre d'une gestion financière rigoureuse, le Tchad va disposer de ressources supplémentaires qu'il pourra consacrer en priorité au développement économique et social du pays et à la lutte contre la pauvreté.

Grâce au pétrole, le Tchad a connu des taux de croissance à deux chiffres que le pays n'avait jamais connus. Même si une part significative de cette croissance finance la rémunération de capitaux étrangers, une grande partie reste dans le pays et stimule des activités non pétrolières dont bénéficient les opérateurs économiques tchadiens. La plus grande déception est que cette croissance n'ait pas encore eu pour effet de stimuler la production et les revenus des paysans, des éleveurs et des familles résidant dans les campagnes, qui représentent 80% de la population tchadienne totale et, certainement, une proportion encore plus grande des populations les plus pauvres. Des chocs externes incontrôlables – une pluviométrie déficiente et les attaques acridiennes – sont les principaux facteurs qui expliquent la stagnation récente de l'économie rurale. Il n'en reste pas moins que l'expansion, la diversification, la sécurisation et la modernisation de l'économie rurale est le principal défi que le Tchad aura à relever. Le développement de ce secteur restera longtemps l'une des plus grandes priorités de la lutte contre la pauvreté.

Le rapport a montré combien le développement du secteur primaire et la croissance durable de l'économie dépendaient aussi d'un effort massif et constant du gouvernement et de ses partenaires pour désenclaver le pays, réduire les coûts de transport et mettre en oeuvre un programme d'infrastructures (accès à l'eau, énergie et télécommunications) axé sur les priorités du développement économique et social de l'ensemble du pays et sur la lutte contre la pauvreté. Des efforts importants ont été faits dans ce domaine. Mais l'efficacité du programme d'infrastructures dépend aussi de la qualité des travaux d'entretien, de l'élimination des blocages entravant la libre circulation des biens et des personnes et d'une façon plus générale d'une gestion économique et financière efficace des secteurs en question.

Les secteurs sociaux – surtout l'éducation et la santé – sont aussi l'une des conditions essentielles du développement durable de l'économie tchadienne. Contrairement à ce qu'on observe dans plusieurs autres pays très pauvres, la demande d'éducation est forte et le gouvernement a donné une grande priorité au développement des ressources humaines. Des résultats spectaculaires ont été obtenus dans ce domaine, que traduisent les progrès réalisés vers l'amélioration des principaux indicateurs sectoriels (principalement les taux de scolarisation très élevés des garçons et aussi l'amélioration sensible de la scolarisation des filles). Les progrès réalisés dans ces domaines sont d'autant plus importants qu'ils sont aussi la condition du succès de beaucoup d'autres activités prioritaires, notamment la santé, la planification familiale et la nutrition. Il n'en reste pas moins que, même dans ce secteur, les résultats obtenus resteront partiels et précaires tant que le développement de l'éducation de base ne sera pas davantage orienté vers l'amélioration de la qualité.

Des efforts significatifs ont également été faits pour améliorer les indicateurs d'accès à la santé. Mais la construction d'hôpitaux et de centres de santé ne produira des effets tangibles que si la gestion des infrastructures devient plus performante, si les taux d'utilisation augmentent et si les méthodes de recouvrement des coûts tiennent le plus grand compte de la situation des plus pauvres. Comme dans la plupart des pays de la région, une gestion économique et sociale efficace des services de santé est une tâche considérable qui nécessitera des efforts redoublés du gouvernement et de ses partenaires.

Les consultations de la population qui ont accompagné la préparation de la SNRP ont montré l'importance que les tchadiens – notamment les pauvres – attachent à la gouvernance. Même dans ce domaine, des progrès non négligeables ont été obtenus. Les déficits ont été réduits et les dépenses publiques ont été restructurées au profit des secteurs prioritaires. Dans ce domaine, certains des objectifs quantitatifs de la SNRP (part des dépenses publiques affectées à tel ou tel secteur) n'ont pas toujours été respectés. Mais le plus important n'est pas l'application mécanique d'objectifs parfois irréalistes, mais le fait que l'orientation des politiques et des résultats va dans le bon sens et permet d'espérer une amélioration durable de la situation économique et sociale dans le cadre d'une vision à très long terme du développement.

Cependant la gouvernance n'est pas seulement la restructuration des dépenses publiques, c'est aussi la transparence de la gestion financière, l'efficacité des administrations publiques, la réforme de la justice, la sécurité des personnes et des biens et la redéfinition du rôle et des moyens de l'armée. Dans tous ces domaines, des débats constructifs ont été organisés et des stratégies valables ont été définies. Le défi de l'avenir est leur mise en œuvre effective.

## **8.2 Recommandations**

La préparation du deuxième rapport de suivi de la SNRP précède de peu un exercice plus ambitieux qui sera la révision de la Stratégie. Cette révision sera basée sur un processus participatif qui permettra de mieux apprécier comment les acteurs du développement, la société civile et les populations concernées perçoivent les efforts déjà faits pour réduire la pauvreté et mettre en place des services publics efficaces et de qualité. Dés maintenant, on peut apercevoir quelques unes des nouvelles orientations qui devront être données à la deuxième SNRP pour répondre au défi du développement économique et social et de la lutte contre la pauvreté.

Les principales faiblesses de la première SNRP peuvent être résumées de la façon suivante :

- a) Malgré l'intensité des consultations initiales, les messages de la SNRP ne sont pas encore totalement intégrés dans la gestion quotidienne des institutions nationales. La SNRP présente une vision transversale intégrée des politiques économiques, sociales et financières, mais quelle que soit l'efficacité des systèmes de suivi, les objectifs de la SNRP ne deviendront vraiment opérationnels que quand les ministères sectoriels et les acteurs du développement internaliseront complètement les objectifs de la stratégie dans leurs priorités sectorielles et institutionnelles et leurs budgets.
- b) Le problème a deux dimensions : il faut non seulement que les secteurs et les institutions internalisent les objectifs de la SNRP. Il faut aussi que la SNRP s'enrichisse et s'opérationnalise, et que les objectifs globaux de la stratégie deviennent des programmes institutionnels et sectoriels précis, basés sur des politiques nationales agréées par tous les services concernés et basées sur des indicateurs de résultats réalistes.
- c) Enfin, il est essentiel que la communauté internationale continue de participer activement à la mise en œuvre des stratégies sectorielles qui sous-tendent la SNRP et reconnaisse que le Tchad, pays pétrolier, est encore un pays pauvre aux ressources limitées qui a besoin d'une assistance extérieure importante pour le financement du développement.
- d) Des activités spécifiques, telles que la protection des groupes vulnérables, peuvent difficilement être accomplies par le secteur public. Dans ce domaine, des organisations non gouvernementales – solidement implantées à l'échelon local – sont souvent mieux placées que les administrations officielles pour délivrer des services à la carte tenant compte des situations réelles des individus menacés. Des stratégies de protection sociale définies avec le concours de la société civile faciliteraient la création de partenariat entre les services officiels, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales.

Des progrès notables ont été accomplis dans plusieurs de ces domaines.

- a) Le rapport note les efforts faits par la plupart des ministères sectoriels pour définir et mettre à jour des stratégies sectorielles de plus en plus précises et pour intégrer progressivement la lutte contre la pauvreté dans leurs priorités. Cependant, cette œuvre capitale n'est pas encore terminée.
- b) En fait, l'opérationnalisation de la SNRP ne sera vraiment complète que quand des stratégies sectorielles intégrant les objectifs de la réduction de la pauvreté deviendront les principaux instruments des choix budgétaires. La plupart des ministères préparent des budgets-programmes, mais les budgets approuvés et votés ne reflètent que très partiellement les priorités des budgets-programmes. A cet égard, l'identification et la codification des dépenses de réduction de la pauvreté peut être un instrument important pour assurer la cohérence de la stratégie et du budget.
- c) Enfin, il est important de poursuivre et d'intensifier le dialogue entre le gouvernement et la communauté internationale pour mieux coordonner les programmes nationaux et l'aide au développement. Le premier rapport de suivi recommandait la réunion d'une table ronde des bailleurs de fonds autour des thèmes de la SNRP. Cette recommandation reste valable et mérite d'être retenue.

Au cours de l'atelier de validation qui s'est déroulé du 19 au 20 décembre 2005, les recommandations ci-après ont été formulées par les participants :

- a) Mettre en place une stratégie de contrôle des normes semencières et alimentaires importées dont la qualité est douteuse, eu égard à la propagation des OGM
- b) Renforcer la production de la gomme arabique qui représente une part importante dans la production nationale.
- c) Faire une place prépondérante dans le DSRP2 à certains ministères tels que celui des Mines et géologie, du Tourisme et de l'habitat.
- d) Appliquer effectivement les mesures prises en matière de bonne gouvernance ;
- e) Lutter contre l'impunité en général, notamment en matière de corruption, et renforcer le pouvoir judiciaire ;
- f) Eriger le Ministère chargé de Contrôle d'Etat et de la Moralisation en ministère d'Etat et le doter en moyens appropriés pour l'accomplissement de ses missions.
- g) Combattre la désertification et protéger l'environnement par la mise en application effective des textes qui régissent la protection de la flore et des faunes.
- h) Rendre disponible le gaz domestique à moindre coût afin de réduire l'utilisation du charbon de bois par les ménages urbains.

### **8.3 Calendrier de la révision de la SNRP**

Il est donc important d'entreprendre dans les meilleures conditions possibles les travaux préparatoires pour la révision de la SNRP. Certes, il ne s'agit pas de modifier fondamentalement les orientations de la stratégie, mais de raffiner certains objectifs et de les opérationnaliser. Un accord doit donc intervenir entre le gouvernement et ses partenaires sur le calendrier de cette révision. Ce calendrier doit être réaliste. En effet :

- a) Il est important que la révision de la stratégie dispose de l'analyse des résultats finaux d'ECOSIT 2 en ce qui concerne les profils de pauvreté, les données relatives à la situation des ménages et l'incidence de la pauvreté selon les régions. Ces données sont indispensables pour mieux cibler les actions proposées.
- b) Il faudra entreprendre une relecture systématique des stratégies sectorielles et évaluer à la fois leur efficacité et leur cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale. C'est l'intégration de ces stratégies qui permettra de donner un contenu opérationnel plus précis à la deuxième version de la SNRP.
- c) Il faudra engager une réflexion sur les sources de croissance et sur leur impact sur la pauvreté.

La révision SNRP sera donc une activité relativement lourde qui occupera vraisemblablement la totalité de l'année 2006.

## **LES ANNEXES**

Annexe 1 : Tableau d'exécution des dépenses de pauvreté au Tchad

Error! Not a valid link.Error! Not a valid link.Error! Not a valid link.

Annexe 2 : Production des principales cultures

Années Cultures ( Tonnes)	1999 - 2000	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005
Penicillaire	361 095	258 828	397 608	357 425	516 341	297 529
Sorgho	455 634	391 714	497 227	480 686	564 717	449 427
Bérébéré	174 781	119 284	205 025	48 700	287 419	265 949
Riz paddy	158 282	963 120	112 167	134 880	126 024	91 083
Blé	3585	2688	3562	4000	2890	-
Mais	94 151	64 014	105 295	84 349	117 978	107 422
Fonio	2 270	363	1 172	350	2 770	1979
Tot. céréaliier	1 229 813	929 515	1 322 056	1 217 140	1 618 139	1 212 904
Arachide	21 218	33 014	448 089	379 968	414 868	385 103
Sésame	371 852	358 791	448 089	24 493	21 062	17 548
<b>Oléagineux(Total)</b>	<b>393 070</b>	<b>391 805</b>	<b>491 479</b>	<b>444 560</b>	<b>436 028</b>	<b>402 651</b>

Source DSA

Annexe 3 : Matrice des indicateurs de suivi de la SNRP renseignée

Domaine	Intitulé de l'indicateur	Sources	Producteurs	Valeurs
				Année 2003
<b>Agriculture</b>	<i>Rendements par culture</i>	EPA	SSA/DPA	Voir état Joint
	<i>Taux d'équipement des exploitations agricoles</i>	EPA	ONDR	24%
<b>Eleveage</b>	<i>Nombre de points d'eau pastoraux aménagés</i>	Rapports adm.	DES/D.Hydraul	25 st 34 p
	<i>Superficie totale aménagée/reboisée</i>	Rapports adm.	MEE	24%
<b>Environnement</b>	<i>Superficie de formation naturelle et mise en défens</i>	Rapports adm.	MEE	Nd <sup>9</sup>
	<i>Proportion des zones forestières</i>	Rapports adm	MEE	Nd
<b>Eau potable</b>	<i>Taux d'accès à l'eau potable</i>	Analyse période	MEE/SDEA	32%
	<i>Proportion des ménages ayant accès à l'électricité</i>	ECOSIT/RGPHT	INSEED	Nd
<b>Energie</b>	<i>Proportion des ménages disposant d'un ganoune gaz</i>	Enquête	Dir./energie , INSEED	9,5% <sup>o</sup>
	<i>Proportion des ménages utilisant le bois de chauffe pour la cuisson</i>	Enquête	Dir./forêt , INSEED	Nd
<b>Education/Formation/Alphabétisation</b>	<i>Taux d'alphabétisation des adultes</i>	Enquête	DAPRO/MEN	Nd
	<i>Taux brut de scolarisation</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN	82,5%
	<i>Taux d'admission au CPI</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN	90,8%
	<i>Taux d'abandon dans l'enseignement primaire</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN	11,5%
	<i>Taux d'achèvement primaire</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN	Nd
	<i>Rapport filles/garçons (Indice de parité)</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN	0,65
	<i>Nombre d'écoles nouvellement créées</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN	
	<i>Proportion de maîtres communautaires formés</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN	

<sup>9</sup> Non disponible

	<i>Ratio élèves/maîtres dans le primaire/secondaire</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN		
	<i>Ratio élèves/places assises devant la table</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN		
	<i>Ratio élèves/manuel par discipline</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN		
	<i>Distance moyenne parcourue pour atteindre l'école la plus éloignée</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN		5,5 km
	<i>Part des dépenses courantes d'éducation allouée au primaire</i>	Stat. scolaires	DAPRO/MEN		
<b>Santé</b>	<i>Taux de couverture vaccinale contre les maladies cibles du PEV</i>	Rapports mensuels activité	Districts sanitaires, CS	BCG 72% DTC3 46,6% Polio 3 46,8% Rougeole 61,2% Fièvre jaune 40,4% VAT 2+ 10,3%	BCG 38,3% DTC 3 49,9% Polio 3 47,4% Rougeole 55,8% Fièvre jaune 49,1% VAT 2+ 13,7%
	<i>Proportion d'accouchements assistés par le personnel qualifié</i>	SIS	DSIS/MSP	19,6%	
	<i>Taux d'accroissement du traitement des ulcérations génitales</i>	SIS	DSIS/MSP	Nd	Nd
	<i>Taux d'accroissement du traitement des urétrites purulentes</i>	SIS	DSIS/MSP	Nd	Nd
	<i>Taux de prévalence de la syphilis chez les femmes enceintes</i>	SIS	DSIS/MSP	5,8%	Nd
	<i>Taux de prévalence du paludisme</i>	Enquête	DSIS/MSP	27%	Nd
	<i>Taux de d'incidence de la tuberculose</i>	Enquête	PNL tuberculose	56 p100.000	56p100.000
	<i>Taux de couverture sanitaire</i>	SIS	DSIS/MSP	73,4%	Nd
	<i>Ratio habitants pour 1 médecin</i>	SIS	DSIS/MSP	27000	Nd
	<i>Ratio habitants pour 1 infirmier diplômé d'état</i>	SIS	DSIS/MSP	4900	Nd



		SIS	DSIS/MSP	9000	Nd
<b>Emploi</b>	<i>Ratio femmes en âge de procréer pour 1 sage femme</i>	Annuaire stat.	ONAPE/MFPT	Nd	9,99%
<b>Macroéconomie</b>	<i>Taux de placement</i>	Synthèses écono.	INSEED	-1,8%	-5,3%
	<i>Taux d'inflation</i>	Synthèses écono.	INSEED	15,4%	33,4%
	<i>Taux de croissance du PIB</i>	Synthèses écono.	INSEED	112408	141999
	<i>PNB par tête</i>	Synthèses écono.	INSEED	100,6%	91,8%
	<i>Indice de la production industrielle</i>	Synthèses écono.	INSEED	0,42%	0,26%
	<i>Taux d'investissement</i>	Balance des paiements	BEAC	3,7	1,3
<b>Transports</b>	<i>Service de la dette/exportations</i>	Rapports adm.	DGR/MI	557	650
	<i>Linéaires de routes nationales bitumées (en km)</i>	Rapports adm.	DGR/MI	2750 km	Nd
<b>Télécommunications</b>	<i>Linéaires de routes et pistes rurales réhabilitées et entretenues</i>	Analyse période	OTRT/MPNTC	8,6%°	15%°
	<i>Proportion des ménages possédant un téléphone</i>	Rapport adm.	Min. Justice		
<b>Justice</b>	<i>Taux des décisions de justice non exécutées</i>	Rapport adm.	Min. justice		
	<i>Nombre d'habitants par juge de paix</i>	Rapports adm.	Assemblée nat.		
<b>Gouvernance politique</b>	<i>Nombre de propositions de lois initiées par le parlement / nombre total de lois votées</i>	Rapports adm.	DADJO/SGG		
	<i>Proportion des femmes dans le gouvernement et le parlement</i>	Rapports adm.	Assemblée nat.		
<b>Gouvernance économique</b>	<i>Taux d'arrivée à destination des fournitures et équipements</i>	SSDD	MIN/EDUC		
	<i>Variation des arriérés intérieurs</i>	Stat. Courantes	MIN/SANTE		
<b>Finances publiques</b>	<i>Variations des arriérés extérieurs</i>	Stat. Courantes	Dir. Dette/MF		
	<i>Part du budget de l'Etat alloué aux secteurs (% PIB)</i>	Stat. Fin. Publiques	Dir. Dette/MF		
	<i>Taux d'exécution du budget de l'Etat par rapport aux paiements</i>	Stat. Fin. Publiques	DG/BUDGET INSEED	Nd	0,24%
		Stat. Fin. Publiques	DG/BUDGET/Min. finances	Nd	58%

## Annexe 4 : Matrice pour le suivi des actions prioritaires de la SNRP

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>I. Promouvoir la bonne gouvernance</b>					
<b>A. Rendre efficace et efficient l'administration publique</b>					
Poursuite de la réforme de la Fonction Publique	Réaliser les audits organisationnels et des effectifs des ministères prioritaires	2003	CESRAP	Nombre de ministères prioritaires audités	9 ministères audités
	Auditer les autres ministères	2004	CESRAP	Nombre d'autres ministères audités	Non réalisé
	Appliquer les résultats des audits	2003-2004	CESRAP	Nombre de mesures prises et appliquées	Non réalisé
	Mettre en place un régime de l'emploi compatible avec la SNRP	2003-2005	CESRAP	Loi instituant le cadre entré en vigueur	Non réalisé
	Appliquer le principe de l'avancement au mérite	2003	CESRAP	Loi instituant l'avancement au mérite entrée en vigueur	Non réalisé
	Appliquer le système de motivation des agents de l'Etat, notamment dans les secteurs prioritaires	2003-2005	CESRAP	Réforme de la grille des salaires des secteurs de l'éducation, santé et autres	Non réalisé
Renforcement des capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile	Renforcement des capacités institutionnelles des ministères intervenant dans la mise en œuvre des réformes et des autres ministères	2003-2005	SENAREC et Ministères	Nombre de ministères dont les nouveaux organigrammes sont adoptés et exécutés	En cours
	Relèvement du niveau professionnel des agents de la fonction publique, du secteur privé et de la société civile	2003-2005	SENAREC et ministères	Programmes de formation initiale et continue des agents de l'Etat définis et mis en œuvre	Formation des DAAFM en planification
	Mettre en place un manuel des procédures d'exécution des dépenses publiques	2003	MEF	Manuel élaboré et vulgarisé dans les ministères	En cours d'élaboration
Lutte contre la corruption	Renforcer les capacités de l'Inspection générale des finances et de la Cour des Comptes	2003-2005	Primature, MEF SENAREC	Nombre d'agents formés et dotés de moyens adéquats de travail	En cours
	Créer et rendre fonctionnelle une structure d'instruction des dossiers de corruption	2003-2005	Primature, MJ	Nombre de dossiers de corruption instruits	En cours
	Renforcer les capacités de l'Inspection générale des finances et de la cour des comptes	2003-2005	Primature, MEF, SENAREC	Publication annuelle d'un rapport de l'IGF et d'un rapport de la Cour des comptes	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>B. Améliorer l'environnement juridique</b>					
Crédibilité de l'appareil judiciaire	Procéder à une revue des dépenses du secteur de la justice	2003	Ministère de la justice	Rapport portant revue des dépenses du secteur de la justice disponible	En cours
	Elaborer de façon participative un programme sectoriel justice (après les Etats Généraux) Initier la mise en oeuvre du programme sectoriel justice	2003-2004 2003-2005	Ministère de la justice Ministère de la justice	Programme sectoriel adopté Séminaire de lancement	En cours
Garantir la sécurité des personnes et des biens	Sensibiliser les populations et les forces de l'ordre sur les principes fondamentaux des droits de l'homme	2003	Ministère de la défense et de sécurité, HCND ; ADH	Fréquences et supports des campagnes de sensibilisation	réalisé
	Exécuter le programme de désarmement des populations civiles	2003	Ministère de la défense et de sécurité, MPDC, HCND	Nombre de campagnes de désarmement organisées, et des villes désarmées	En cours
	Mettre en oeuvre le Plan Stratégique National de lutte Contre les Mines et les Engins Non Explosés.	2003-2005	MPDC, HCND	Superficiés (km2) déminées et dépolluées	En cours
	Appliquer de façon stricte la réglementation du port d'arme	2003-2005	Ministère de la sécurité Publique	Proportion d'armes à port illégal récupérées	En cours
Rendre l'armée nationale plus professionnelle et la transformer en armée de développement	Mettre en place un code de conduite pour la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs	2003-2005	Mini Adm Territ, Médiature, ADH	Code élaboré et vulgarisé en relation avec les chefs traditionnels	réalisé
	Poursuivre la mise en oeuvre de la politique de démobilisation et de reconversion	2003-2005	Ministère de la défense MPDC	Nombre de militaires démobilisés et nombre de militaires reconvertis	Les Etats généraux des Armées ont eu lieu en avril 2005. un comité chargé du suivi de la mise en oeuvre des recommandations est mis en place.
Parachever la décentralisation et la déconcentration	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des services chargés de la décentralisation et de la déconcentration	2004-2006	Primature Ministère de la Décentralisation (MD)		Les services techniques du Ministère chargé de la Décentralisation sont fonctionnels
	Elaborer un schéma directeur de la décentralisation	2004-2006	Primature/MD		Réalisé et en cours de mise en oeuvre
	Préparer et adopter les textes d'application du projet de loi déjà validé	2004-2006	Primature Min Décentralisation		Réalisé
	Elaborer et finaliser les différents textes législatifs et réglementaires donnant aux collectivités locales leur autonomie financière	2004-2006	Primature MD		Réalisé
	Assurer la formation du personnel et le perfectionnement des élus	2004-2006	Primature Min Décentralis		Il n'y a pas encore en d'élection du personnel des communes

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>II. Assurer une croissance forte et soutenue</b>					
<b>A. Stabiliser le cadre macroéconomique</b>					
Relever durablement le taux de croissance du PIB réel	Mettre en œuvre les réformes institutionnelles et structurelles convenues (FRPC, CAS, CARI) Accroître l'investissement public dans les infrastructures et la formation de capital humain	2003-2005	Gouvernement	Respect des calendriers de mise en œuvre	Réalisé
Politiques budgétaires favorables aux pauvres	Accroître le niveau des recettes à travers l'amélioration de l'efficacité des services d'assiette, de liquidation et de recouvrement Réaliser la revue des dépenses publiques dans les autres secteurs prioritaires	2003-2005 2003	MEF, MPDC	Niveau de ressources internes allouées à l'investissement et aux secteurs sociaux	En cours de réalisation
		2003-2005	MEF	Ratio recettes fiscales sur PIB de ...	En cours de réalisation
	Réaliser la revue des dépenses publiques dans les autres secteurs prioritaires	2003	MEF, Ministères sectoriels, CP/SNRP		Réalisé dans certains ministères (Santé, Education, TPT, Justice)
	Généraliser la revue des dépenses publiques dans les autres secteurs	2004-2005	MEF, Ministères sectoriels, CP/SNRP		Non réalisé
	Consolider l'expérience des budget-programmes dans les secteurs prioritaires	2003/2004	MEF, Ministères Santé, Infrastruc Déve Rural, CP/SNRP	Intégration des budgets-programmes dans la loi des finances	Réalisé
	Généraliser les budgets-programmes à travers le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)	2005-2008	MEF, Ministères sectoriels, CP/SNRP	Projet de loi de finances élaboré conformément aux recommandations du CDMT (en particulier, allocation des ressources en fonction des priorités sectorielles)	Réalisé

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
	Appliquer effectivement la loi de gestion des revenus pétroliers (LGRP)	2004-2015	MEF, CCSRP, CP/SNRP Parlement, Chambre des Comptes	Allocations budgétaires accrues pour les secteurs prioritaires au sens de la LGRP : Enseignement, 20% Santé et Affaires Sociales, 20% Développe rural (Agriculture/Elevage), 12% Infrastructures, 12% Environnement et eau, 10% Dispositif discuté avec les ministères dépendants et fonctionnel	Réalisé en 2004/2005
	Mettre en place un dispositif de suivi informatisé et d'évaluation de l'utilisation des ressources du pétrole	2003	MEF, CCSRP		Réalisé (Cf rapport du CCSRP)
	Mettre en place un dispositif de suivi informatisé d'évaluation des ressources PPTe	2003	MEF, CCSRP, CP/SNRP	Dispositif discuté avec les ministères dépendants et fonctionnel	Le CID est fonctionnel mais connaît des problèmes
	Apurer les arriérés de la dette intérieure	2003-2005	MEF, CNRT	Pensions régulièrement payées aux retraités, Dette fournisseurs intégralement réglée	Non réalisé
Intégration économique africaine et insertion dans l'économie mondiale	Participer à l'approfondissement de l'intégration économique africaine, notamment dans le cadre de la CEMAC et du NEPAD	2003-2005	Primature, MEF Ministère Aff Etrangères et de l'Intégration Africaine	Application au niveau national des directives négociées au sein des structures d'intégration économique	Non réalisé
	Conduire une politique de balance des paiements compatible avec la préservation de la compétitivité de l'économie	2003-2005	MEF, MPDC, Ministères sectoriels	Accroissement des exportations hors pétrole, Amélioration de la balance des paiements	Gomme arabique, bétail.
<b>B. Promouvoir le secteur privé</b>					
Promotion et soutien à la création d'entreprise	Créer un guichet unique et le loger à la CCIAMA Créer un fonds de garantie	2003-2005 2003-2005	CCIAM, MEF, MICA CCIAMA, Banques Min Justice	Guichet unique créé, opérationnel et logé à la CCIAMA Fonds de garantie créé et opérationnel	réalisé réalisé
Amélioration des relations entre les entreprises et l'Administration Publique	Créer les tribunaux de commerce	2003-2005		Nombre de Tribunaux de commerce créés et opérationnels	18 tribunaux de commerce créés dont 5 opérationnels à N'Djaména, Moundou, Abéché, Bongor, et Sarh.
Développement du secteur financier et de la micro-finance	Etendre le réseau bancaire et des assurances à tout le territoire national	2003-2005	MEF, BEAC Banques et Etablissements financiers, Association des Professionnels de Banque	Nombre d'agences bancaires et d'assurance créées	En cours

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
Améliorer l'accès à la micro finance	Multiplier les structures de la micro-finance	2003-2005	MEF, MICA, CELIAF REPAFEM	Nombre de structures de micro- finance créées	55 COOPEC
	Diversifier les produits et les services bancaires et d'assurance	2003-2005	MEF, BEAC Banques et Etablissements financiers, Association des Professionnels de Banque	Nombre de nouveaux produits créés	Non déterminé
Promotion des exportations	Elaborer et mettre en œuvre le document cadre de commerce intégré	2003-2005	MICA, MEF, CCIAMA, Promoteurs économiques	Document cadre adopté et mis en œuvre	Réalisé ; document adopté en octobre 2005

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>C. Développer les infrastructures de base</b>					
Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines	Recycler et former en nombre suffisant les cadres, ingénieurs et autres techniciens impliqués dans la planification et la gestion des infrastructures de base	2003-2005	<b>Ministère Infracast</b>  <b>MATUH</b>  <b>Ministère Mines</b>  <b>Ministère Postes</b>	Nombre de cadres, ingénieurs et autres techniciens recyclés ou formés	<b>M. Inf</b> – élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation triennal 2003-2005, il s'agit essentiellement de renforcement des capacités institutionnelle continue des cadres, ingénieurs et par le recyclage et la formation en nombre suffisant.  <b>MATUH</b> – élaboration et exécution d'un Plan de formation triennal 2005-2007, l'objectif visé est l'accroissement des capacités de gestion du MATUH et l'amélioration des capacités d'exécution des programmes en cours et futurs.  <b>Ministère des Mine's et de l'Energie</b> : il n'existe pas d'outil de formation. Il y a donc un besoin énorme en la matière. Le bâtiment abritant la Direction est sur le point de s'écrouler.  <b>Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de la Communication</b> : ce ministère vient de changer d'appellation, ces nouvelles attributions nécessitent un appui conséquent à tous les niveaux.
Mise en place d'une armature de base de routes de désenclavement intérieur et extérieur praticables en toutes saisons	Achever la réhabilitation et la construction en cours des routes de désenclavement intérieur et extérieur ( routes kélo-Moundou, Moundou-Bolarobou (frontière Tchad – Cameroun), Massaguet –Ngoura	2004-2006	<b>M. Infrastruct</b> Direction Générale des Routes	Linéaire de renforcement de routes revêtues Linéaires de routes de désenclavement bitumées	<b>Travaux en cours de réalisation</b> Le bitumage des routes en cours de réalisation peut atteindre les 737 km prévus en 2005 Fin des travaux de bitumage depuis 2004 du tronçon Moundou –Kélo (100 km). En 2005, l'aménagement de la traversée de Moundou et le projet Moundou Frontière du Cameroun (118 km). devraient être achevés. Continuation des travaux de renforcement de 287 km de routes bitumées et le bitumage en cours de Routes Massaguet –Bisney (87km), Binéy – N'Goura (38km)et N'Goura – Bokoro(104km) sur l'axe N'Djamena – Abéché

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
Mise en place d'une armature de base de routes de désenclavement intérieur et extérieur praticables en toutes saisons	Achever la réhabilitation et la construction en cours des routes de désenclavement intérieur et extérieur ( routes kélo-Moundou, Moundou-Bolarobou (frontière Tchad – Cameroun), Massaguet –Ngoura	2004-2006	<b>M. Infrastruct</b> Direction Générale des Routes	Linéaire de renforcement de routes revêtues Linéaires de routes de désenclavement bitumées	<b>Démarrage de nouveaux projets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>bitumage de Bokoro –Arboutchata et Oum Hadjer Hadjer –Abéché ;</li> <li>bitumage de Massaguet –Massakory sur l'axe N'Djaména-Massakory, Massakory -Bol</li> <li>bitumage de N'Djaména –Dourbali sur l'axe N'Djaména –Dourbali-Massenya , un linéaire de 182 km du réseau national saisonnier est programmé</li> <li>deux ponts pourront être construits sur le Logone à Lai et un autre sur la Tandjilé à Tchoua</li> </ul>
	Finaliser les études et engager au plus tard en 2005 les travaux pour le bitumage des routes Ngoura-Bokoro, Bokoro-Mongo, Mongo-Abéché, Abéché-Adré-Frontière Soudan, Moundou-Doba, Doba-Sarh, Massaguet-Massakory.	2003-2005	M. Infrastructures	Démarrage effectif de la construction des routes citées	<b>Finalisation des études de bitumage</b> tronçons - Bokoro- Mongo (201 km) achevée Mongo –Abéché (387 km) achevée Moundou –Doba (100km) en cours Doba –Sarh (200km) en cours Massaguet –Massakory (67 km) en cours <b>Perspective, études de réhabilitation routes en terre:</b> élaboration d'un programme de desserte des 17 Régions et définition d'un programme d'investissement prioritaire
	Poursuivre la réhabilitation des routes en terre du réseau national permanent	2004- -2006	DGR/DER FER		204 km de pistes réhabilités au Mayo –Kebbi en 2004. Elaboration d'un plan d'investissement quinquennal (2006- 2010) pour les routes et pistes rurales d'un montant de 4 milliards de francs CFA par an sur cinq ans. (entre 3000 et 4000 km routes et pistes financés sur les revenus pétroliers). Certains grands projets ont institué en leur sein de volet « routes et pistes rurales » comprenant la construction, la réhabilitation et l'entretien desdites routes et pistes rurales
	Mettre en place un programme d'investissements prioritaires des pistes rurales .	2003-2005	M. Infrastructures, Collectivités territoriales décentralisées	Programme d'investissements prioritaires pour la réalisation de pistes rurales adopté	En cours.



Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
Maintenance des infrastructures de transport	Consolider les moyens financiers du Fonds d'Entretien Routier (FER) et ses capacités de programmation des travaux de maintenance	2003-2005	MTP, MEF, FER	Linéaire de routes nationales en bon état, Ressources consacrées à l'entretien routier	<p>le FER est doté d'insuffisants moyens financiers mobilisés depuis 2001 pour les travaux d'entretien soutien. Le Fer a bénéficié d'un financement de 200 millions de francs CFA pour la période de 2004-2005 mais il est en augmentation significative au cours de trois prochaines années. à savoir : 2006, 2007, 2008.</p> <p>Le FER éprouve d'énormes difficultés pour le financement des marchés programmés pour la période de 2001-2004. Ainsi, viendront s'y ajouter les marchés de 2005 et 2006.1</p> <p>les capacités de programmation et de suivi des travaux d'entretien routier se sont améliorées. Car il est prévu 2 600km à entretenir par an. L'objectif initial visé est d'entretenir 100% les routes retenues mais les pluies limitent l'atteinte dudit objectif. Ainsi, il a été réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en 2004 : 2 300 Km (88,4%)</li> <li>• en 2005 2000Km (76,9% la performance sera améliorée pendant les campagnes prochaines (1 septembre-31 août) avec le passage de l'allocation de 4 à 6 milliards de francs CFA soit une augmentation de 33,3%.</li> </ul> <p>le projet d'entretien routier par rémunération de niveau de service. Il a permis la réalisation de 441 km de routes sur laquelle on peut rouler à la vitesse de 60km/h sans enregistrer des pannes. Il devrait prendre fin le 05 juin 2005. mais, le 06 juin 2005, un avenant 03 a été signé par le deux parties le Tchad et la Banque mondiale. Ainsi, la fin de l'exécution du projet est prévue pour le 31 décembre 2005.</p>
	Créer une Agence d'Entretien Routier	2005	MTPT	Agence créée et opérationnelle	Création d'une Agence Autonome d'Entretien Routier . En cours
Amélioration de la sécurité routière	Elaborer et mettre en oeuvre un code de transport des personnes et des biens	2002-2004	M.Infr/ Direction de Transport de Surface	La sécurité routière améliorée	<p>Il existe de <b>textes réglementant les transports routiers</b>, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Arrêté N°042/MTPTU/SG/DTS/2001 du 09 juillet 2001 Portant interdiction de transports de passagers sur les semi -remorques articulés.</li> <li>2. Arrêté N°061/MTPTU/SG/01 du 05 novembre 2001 Fixant les montants des amendes applicables aux infractions liées à la surcharge des véhicules</li> <li>3. Arrêté N°026/MTPT/DG/DTS/02 du 04 décembre 2002 Fixant les conditions et d'exploitation des engins comme moto</li> <li>4. -taxis Arrêté N°032/PM/03 du 10 octobre 2003 Portant création de la Commissions Nationale de Sécurité Routière</li> </ol>

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
Amélioration de la sécurité routière	Elaborer et mettre en oeuvre un code de transport des personnes et des biens	2002-2004	M.Infr/ Direction de Surface	La sécurité routière améliorée	<p><b>Les textes réglementant le transport routier (suite) :</b></p> <p>5. Arrêté N°039/MTPT/SG/DTS/04 du 24 septembre 2004 Portant réglementation du Transport public interurbain de personnes.</p> <p>6. Arrêté N°040/MIPI/SG/DTS/04 du 27 septembre 2004 Portant obligation de port de casques de sécurité</p> <p>7. Arrêté N°019/MTPT/SG/DTS/04 du 23 février 2004 Définissant les conditions de transport des matériaux en vrac</p> <p>Le problème réside dans la faible diffusion et la non application des textes par les usagers.</p> <p>Révision du code de la route du Tchad.</p> <p>Projet d'informatisation des cartes grises et permis de conduire.</p>
	Sensibiliser les populations (IEC en prévention) en matière sécurité routière	2005	M.Infr/ Ministère de l'intérieur	La sensibilisation sur la sécurité réalisée	Elaboration d'une Stratégie Nationale de Sécurité Routière au Tchad dans lequel il y a un volet IEC de validation
	Réviser la Stratégie Nationale des Transports issue de la réunion sectorielle de 1999, conformément au nouveau contexte du pays.	2005	Ministère de l'Infrastr	La stratégie Nationale des transports révisée	Stratégie nationale des transports révisée et adoptée.
<b>Extension de l'accès à l'eau dans le milieu rural</b>	Construire ou réhabiliter 800 forages et 50 puits à grand diamètre par an	2003-2004	Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE)	Nombre de forages et puits construits ou réhabilités	-réalisation de 415 ouvrages dont 15 châteaux en zones rurales (2003/2004) cela a contribué le passage de l'accessibilité à l'eau potable 29 à 36 en 2004.
	Responsabiliser les populations dans la gestion des points d'eau	2003-2015	MEE	% de villages disposant de comité de gestion de point d'eau	Dès la réception des ouvrages, la gestion des ceux –ci est confiée aux bénéficiaires
Amélioration de la qualité de logement et de l'habitat	Amélioration des conditions de vie de la population urbaine et rurale par la mise en oeuvre des programmes de Stratégie Nationale de Logement (SNL)	2005-2006	MATUH/ Collectivités Territoriales décentralisées	l'amélioration de l'habitat	<p>Projet pilote du <b>Développement Urbain et de l'Amélioration de l'Habitat</b>. Activités prévues à partir de 2005.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assainir 1000 parcelles à N'Djaména et</li> <li>• construire 100 logements</li> <li>• restructuration des ancien quartier à Abéché</li> </ul> <p>dans ce sous secteur l'accent doit être mis sur le financement de logement et la promotion de la recherche sur la valorisation des matériaux locaux en vue de minimiser le coût de matériaux importés.</p>
Appuyer le développement urbain et l'Aménagement du Territoire	Réaliser des projets prioritaires du secteur urbain et élaborer des plans de visions stratégiques de développement au bénéfice des populations de villes et des campagnes	2005-2006	MTUH, partenaires au développement	Finaliser et faire adopter le cadre réglementaire et législatif	13 textes élaborés et révisés se trouvent actuellement au Conseil de Cabinet.
				Elaborer et faire adopter les documents de visions stratégiques	Préparation des outils d'aménagement et de gestion de l'espace : SNAT, SIDAR, Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme pour 4 villes principales et 10 villes secondaires et le plan Stratégique de développement.

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
Assainir les principaux centres urbains	Doter les centres urbains (N'Djaména, Sarh, Abéché, Moundou, Kélo, Koumra, Pala, Mao) de système intégré de production d'eau potable et d'assainissement	2003-2005	MATUH/ MEE, Mairies, Comité d'assainissement, ONG		Vaste programme d'assainissement des villes de N'Djaména, Moundou et Sarh a été menés durant les années 2002 et 2004 par le MATUH sur le financement de l'AFD. Cette Action a été déjà menée conformément à la programmation.. A partir de 2005, il s'agit de la réalisation des projets prioritaires dans le secteur à N'Djaména, Sarh, Abéché et Moundou. Lancement du projet « services de base et environnement urbain à N'Djaména » dont la convention a été signée au mois de juin 2005.
	Créer les VRD Evacuer les ordures ménagères, les déchets industriels et commerciaux et les excréta	2003-2005	MATUH, MEE, Min Décentralisation MAT	VRD créés dans les principaux centres urbains/Ordures ménagères Déchets industriels et commerciaux Eaux usées et excréta évacués et recyclés	Construction de collecteurs de drainage dans les quartiers Est de N'Djaména et assainissement de 100 parcelles sur une zone de 55 ha viabilisés.  Il est prévu en 2005, les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vote bitumée canal N'Djari (N'Djaména) (Financement AFD, contrepartie Etat)</li> <li>• construction de collecteurs à Moundou (Financ Etat)</li> <li>• construction et réhabilitation de la caniveaux/décharge des déchets à N'Djaména, (Financement AFD)</li> <li>• construction et réhabilitation d'infrastructures d'adduction d'eau, (Financement Etat)</li> </ul>
<b>Energie</b>	Faire le bilan du programme régional d'énergie solaire en vue d'optimiser sa contribution à un programme national d'énergies nouvelles et renouvelables	2003-2005	Ministère de Mines et de l'Energie (MME), STEE	Bilan du programme de l'énergie solaire disponible, Programme national d'énergies nouvelles et renouvelables adopté	Ce secteur est peu développé. Il est caractérisé par une forte consommation des combustibles ligneux (bois- charbon) représentant 90% de la consommation totale de l'énergie du Tchad. Par contre, la consommation des énergies conventionnelles (produits pétroliers et l'électricité) ne représente que 10 % de la Consommation nationales en énergie. L'objectif lié à la réduction du coût de Kwh et à la facilitation d'accessibilité à l'électricité d'une majeure partie de la population ne peut être atteint qu'à partir des initiatives suivantes : la construction d'une nouvelle centrale à Farcha ; la relance de négociation d'interconnexions électrique Tchad –Cameroun ; la réalisation effective du projet d'exploitation du champ pétrolier de Sédigui ;

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>Energie</b>					la construction de la mini –raffinerie de farcha ; l'aboutissement probant de l'étude sur les possibilités d'utiliser le brut de Doba ou de Sédigué ou le gasoil sorti de la colonne de distillation (topping unit). Le problème d'énergie électrique est particulièrement influencé par le coût d'exploitation lié à celui du gasoil qui représente 75 à 80 % du coût de production.
	Elaborer une Stratégie nationale en matière de l'énergie et un Plan d'Electrification rurale	2005 -2006	MME et partenaires	Stratégie Nationale en matière d'Énergie et le plan d'Electrification rurale décentralisée élaborés	Le Programme National Gaz initié à N'Djaména pouvait contribuer à la baisse de consommation de ligneux. Il fallait l'étendre à d'autres zones du pays avec une forte subvention pour faciliter l'accessibilité aux couches les plus démunies. Ces outils de planification sont indispensables pour un pays où l'énergie constitue un facteur limitant
	Mettre en oeuvre le programme d'urgence de la STEE				Le programme de la mise en urgence de la STEE est en cours
<b>Postes et Nouvelles Technologies de la Communication</b>					Celtel est présentement implanté, une autres Société (Millicom –Tigo) est s'installée le 15 octobre 2005.
	Poursuivre la libéralisation du sous-secteur des services à valeur –ajoutée (téléphone mobile, transmission de données, accès à Internet, )	2003-2005	MPNTC	Accès aux services à valeur ajoutée libéralisé	Sur les 24 VSA T prévus pour les villes secondaires 15 ont été installés, soit un taux de réalisation de 63%. La téléphonie mobile <b>Celtel</b> téléphonie a étendu son réseau à d'autres villes secondaires.
	Elaborer et mettre en oeuvre un projet pilote de téléphonie rurale		SOTEL Tchad, Sociétés de téléphonie mobile	Projet élaboré et mis en oeuvre	Services postaux et financiers en cours de réforme
	Rendre autonome les services postaux et financiers	2003-2005	MPNTC	Services postaux et financiers autonomes	Revision de la loi 008/PR/98 portant organisation du service public de la poste
	Sélectionner un partenaire stratégique pour le développement de chaque sous-secteur des infrastructures de base (gestion des aéroports du Tchad, énergie, postes, télécommunications)	2003-2004	Ministères compétents, services chargés des privatisations	Partenaires stratégiques sélectionnés pour chaque sous-secteur	-un contrat particulier de mise en concession de la gestion commerciale et des infrastructures des aéroports a été signé le 28 mai 2001, entre le Tchad et l'ASECNA. Les Aéroports concernés sont ceux de N'Djaména, Sarh, Moundou, Abéché, Faya Largeau, Bongor, Bol, Pala, Mao, Ati et Am – timan. En ceux là, s'ajoutent 50 aérodrômes dont les pistes ne sont pas tous opérationnels. La privatisation de ces Aéroports ne peut être possible qu'avec leur exploitation par les avions venant de l'extérieur.
	Placer le développement de chaque sous-secteur des infrastructures de base sous la supervision d'une institution autonome de régulation	2003-2004	Primaire, ministères compétents	Institution de régulation en place	- la loi portant création de l'Autorité de l'Aviation civile du Tchad est adoptée par l'Assemblée.

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>D. Accroître durablement la production rurale</b>					
Accroissement des investissements dans les aménagements hydro – agricoles et pastoraux	Exécuter les composantes hydraulique agricole et hydraulique pastorale du schéma directeur de l'eau	2004-2006	GR/ONDR/ SODELAC	Aménagements hydro – agricoles disponibles	Bongor, Kolobo, Hamatié, Chadra, Ambédam, Zafaya, Darda, Abédaya
		2004- 2006	GR/ONDR/ SODELAC	Superficies aménagées	Bongor (2000 ha), Kolobo(2000 ha), Hamatié (100 ha), Chadra (50 ha), Ambadam (30 ha), Zafaya (30 ha) Darda (15 ha) 450 ha (Nya Doba) 585 ha en exécution PVERS 75 ha en exécution PSSA
Extension de l'accès aux matériels et intrants agricoles de qualité		2003-2005	ONDR	Programmes définis et vulgarisés, compost disponible	Fumure organique épandue sur 154,5 ha,
	Produire localement les matériels et intrants agricoles	2003-2004	ONDR	Quantité de matériels et intrants produits	Matériels agricoles importés sur fonds IPPTE Charrue (1.3500) Charrette bovine (1070) Charrette équine ( 600) Houe occidentale. ( 3000) Porte tout (800) Semoir super éco (150) Corps butteur (1500) Décortiqueuse arachide (150)
Extension de l'accès à des services d'appui de qualité pour les agriculteurs et les éleveurs	Déconcentrer les structures d'appui vers les zones agricoles et pastorales	2004-2005	ONDR/DEPP	Nombre de structures déconcentrées dans les zones agricoles et pastorales	7 régions de développement rural, 45 secteurs de développement rural, 191 zones de développement rural 27 secteurs vétérinaires 155 postes vétérinaires
	Créer les structures de stockages	2003-2005	SODELAC/ DEPP/ONDR	Silos, magasins, Greniers communautaires	10 magasins de 200 T et 4 de 2500T (ONSA) , 35 magasins (PDRDL)et 2 magasins (Projet Doum Doum)

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
	Mettre en place un système de communication rurale	2003-2005	MC	Radio rurale, lettre paysanne	Bureau audio – visuel Emission hebdomadaire de la radio rurale chaque jeudi
Extension de l'accès à un crédit et des services financiers adaptés	Crée et installer des structures de crédit et services financiers	2003-2005	ONDR	Nombre de structures créées et installées dans les zones urbaines et rurales	55 COOPEC 1 CDCR
Diversifier la production agricole	Introduction des nouvelles espèces végétales et animales	2003-2005	MA	Nombre de nouvelles filières	Introduction de la culture de canne à sucre et sésame au Guétra
Amélioration du fonctionnement des circuits de distribution et des marchés de grands produits	Renforcer les capacités des producteurs ruraux	2003-2005	MA	Appuis apportés aux producteurs ruraux	Appui organisationnel, appui à la reconnaissance juridique, appui technique (formation)
	Renforcer les services d'appui au secteur agricole	2003-2005	MA	Appuis apportés aux services agricoles	Volet renforcement des capacités du PSAOP
Développer les filières émergentes	Parachever la réforme de la filière coton	2003	MCIA/ Cotontchad	Réforme en cours	Feuille de route élaborée et prévoit la privatisation en 2007
	Initier des études en vue d'identifier les filières porteuses	2003-2005	MA ; MEE ; MICA	Nombre d'études réalisées	Filières identifiées : Développement de la volaille, Elevage péri-urbain, Spiruline, Embouche bovine
	Poursuivre l'appui à la filière gomme arabique	2003-2005	MEE	Production annuelle	Production : 18 000 tonnes en 2005
	Développer l'élevage à cycle court	2003-2005	ME	Projet en exécution sur l'élevage à cycle court	Etude faite mais pas de projet en exécution
Protéger les cultures	Lutter contre les grands fléaux (criquets pèlerins)	2004 - 2006	MA	Superficies traitées	Batha 6735 ha; BET : 4820 ha WADI FIRA : 5669 ha Total: 17 224 ha
	Lutter contre les fléaux endémiques (rongeurs et sauterelles)	2004 - 2006	MA	Nature des luttes menées	Information – formation Appui conseil, lutte intégrée et traditionnelle

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>III. Développer le capital humain</b>					
<b>A. Mettre en place un système sanitaire adéquat</b>					
Améliorer l'accès à des services de santé de qualité sur tout le territoire	Construire ou réhabiliter et équiper 50 centres de santé, 5 hôpitaux de district ou de préfecture et 15 bureaux de district.	2003-2005	MSP	Services de santé de bonne qualité disponibles	52 C S, 6 hôpitaux de districts et 4 bureaux districts sont construits en 2005
	Former les 600 COSAN/COGES de 600 centres de santé à la participation communautaire et à la gestion des services de santé	2003-2005	MSP	Nombre de centres de santé ayant bénéficié de la formation à la participation communautaire	569 C S ont bénéficié de formation a la participation communautaire
	Rendre autonome 10 hôpitaux de district ou de préfecture	2003-2005	MSP	Nombre d'hôpitaux autonomes avec l'appui technique et les ressources qui	Aucun hôpital de préfecture ou de district n'a atteint l'autonomie en 2005
	Encourager la création des mutuelles de santé auprès des populations moins nanties	2002-2005	MSP	Nombre de mutuelles créées	6 mutuelles créées en fin 2005
	Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes contre les maladies évitables par la vaccination et contre la malnutrition	2003-2005	MSP	Taux de couverture vaccinale contre les antigènes : +20 points de pourcentage	Taux de DTC 3 est de 47% en 2005
	Renforcer le système de suivi et d'alerte précoces contre les maladies endémiques ( polio, tétanos néonatal, rougeole) ou potentiellement épidémiques (choléra, méningite, tuberculose)	2002-2005	MSP	Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées dans les zones à haut risque	900 réunions de sensibilisation ont été réalisées à travers les 18 régions du pays - 3 000 affiches sur le calendrier vaccinal ont été réalisées
	Equiper 600 centres de santé en matériel de suivi des grossesses et des accouchements	2003-2005	MSP	Nombre de centres de santé équipés, de grossesses suivies et d'accouchements assistés	433 C S ont été équipés en matériel de suivi des grossesses
	Assurer la consultation post-natale dans tous les centres de santé et toutes les maternités	2003-2005	MSP	Nombre de consultation post-natale par structures sanitaire	La consultation pos-natale est pratiquée dans 98% des C S et districts
	Equiper 25 hôpitaux de district ou de préfecture pour les urgences obstétricales	2003-2005	MSP	Nombre d'hôpitaux de district ou de préfecture équipés	32 hôpitaux sur 45 sont équipés pour les urgences obstétricales
	Affecter un chirurgien, 1 anesthésiste et 1 sage-femme par hôpital de district ou de préfecture	2003-2005	MSP	Nombre d'hôpitaux de district ou de préfecture convenablement dotés en personnel qualifié	42 hôpitaux de districts sur 45 sont dotés en personnel qualifié
	Mettre en place des programmes d'espacement des naissances dans 600 centres de santé et 25 hôpitaux	2003-2005	MSP	Taux de prévalence contraceptive	Le taux de prévalence contraceptive est de 2,5% en 2005
	Amélioration de l'utilisation des ressources affectées au secteur de la santé	2003-2005	MSP, MFE, CCSRP	Nombre d'organes de gestion formés	37 organes de gestion sur 43 sont formés

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
	Elaborer un plan d'action triennal pour le développement des districts sanitaires	2003-2005	MSP	Plan d'action disponible	Plan d'action élaboré et disponible
	Assurer la supervision et le suivi de 43 districts sanitaires	2003-2005	MSP	Nombre de districts suivis régulièrement	42 districts sur 43 sont suivis régulièrement
Lutte contre le VIH/SIDA	Poursuivre et étendre les programmes de dépistage précoce, de prévention (notamment chez les 15-49 ans, les femmes enceintes ou séropositives) et de traitement	2003-2005	M.S.P./MASF PNLS, PPLS, CELLIAF ADH	Taux d'implantation des services de SIDA dans les établissements sanitaires,  Nombre annuel de préservatifs distribués et de campagnes de sensibilisation	- 14 hôpitaux sur 18 hôpitaux dispensent des ARV et 52 Centres de dépistage volontaires fonctionnels - 3 125 000 préservatifs vendus en 2005 - 168 campagnes de sensibilisation réalisées - Taux d'utilisation de préservatif : • Masculin : 6% • Féminin : 0,4%
Lutte contre le paludisme	Poursuivre et étendre les programmes de prévention et de traitement	2005-2005	MSP	Taux d'utilisation de moustiquaires imprégnés Nombre de structures sanitaires disposant de services de paludisme	Le taux d'utilisation des moustiquaires en 2005 est de 7% Toutes les structures sanitaires fonctionnelles disposent de service de paludisme soit 100%
Lutte contre la malnutrition	Poursuivre et étendre les programmes de supplémentation en micro-nutriments, de promotion de l'allaitement maternel et de salubrité des aliments	2003-2005	MSP	Taux d'utilisation de sel iodé Nombre de campagnes de vulgarisation de l'allaitement maternel	Le taux d'utilisation du Sel Iodé est de 65% 16 campagnes de vulgarisation de l'allaitement maternel réalisées

## B. Assurer un développement approprié du secteur de l'éducation

Promotion de l'équité de l'accès à l'éducation et de fréquentation de l'école élémentaire	Construire 3772 classes, en réhabiliter 3000 et les équiper toutes dans les zones ciblées, notamment les zones rurales défavorisées	2002/3-2005/6	MEN APE	Nombre d'élèves par classe, Proportion d'enseignants qualifiés Proportion de maîtres communaux	1806 salles de classe construites
	Former au moins 7000 maîtres communaux dans le corps enseignants	2002/3-2005/6	MEN APE	Nombre de maîtres communaux formés	4000 maîtres communaux de niveau I formés
	Réduire de 15 points de pourcentage l'écart dans l'accès à l'école entre les filles et garçons	2002/3-2005/6	MEN APE	Ecart en point de % entre TBSG et TBSF qui était de 33,7 en 1999/2000 est de 36,4 en 2003/2004	Le point d'indice de parité garçons/filles est réduit de 1,5 à 1,35 sur la période. (TAM : 11%)
Amélioration de l'efficacité et de la qualité du système éducatif	Créer un Centre national des curricula chargé de développer des programmes d'enseignement spécifiquement tchadiens et bilingues, ainsi que des curricula spécifiques pour des programmes expérimentaux.	2002/3-2005/6	MEN APE	Le Centre National des Curricula fonctionnel en 2002/2003, Expérimentation des nouveaux programmes à partir de 2005/6	Le Centre National des Curricula est fonctionnel en 2004 L'élaboration des nouveaux curricula poursuit son cours, pour déboucher sur l'expérimentation de manuels de CP en français et en arabe en 2006-2007.



Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
	Mettre à disposition de nouveaux manuels de lecture, de calcul et de science dans les écoles primaires, secondaires.	2002/3-2005/6	MEN APE	1 livre de lecture, 1 de calcul et 1 de science par élève dans le primaire 1 livre de chaque matière pour trois élèves dans le secondaire	La commande d'environ 3 millions de livres est en cours.
	Assurer la formation initiale de 2000 maîtres communautaires dans les ENI, 6400 instituteurs, 480 formateurs d'instituteurs, et du personnel d'encadrement	2002/3-2005/6	MEN APE	Nombre d'instituteurs, de formateurs, de maîtres communautaires et de membres du personnel d'encadrement formés	850 maîtres communautaires de niveau II sont formés, et 3400 instituteurs ont été formés dans les ENI. 202 formateurs des ENI formés
	Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage du développement du système éducatif	2002/3-2005/6	MEN APE	Manuel de procédures en application	Non réalisé
	Former au moins 2000 gestionnaires du MEN et 30 cadres de haut niveau bénéficieront d'une formation de longue durée.	2002/3-2005/6	MEN APE	Nombre de gestionnaires formés Nombre de hauts cadres formés.	Non réalisé
	Rendre 29 délégations départementales de l'éducation nationale opérationnelles en gestion, administration et planification.			Nombre de DDEN opérationnelles en gestion, administration et planification	Adoption d'un nouvel organigramme des DDEN en 2004
	Mettre en place un dispositif pérenne de revue annuelle des dépenses et d'élaboration d'un budget programme à moyen terme			Dispositif opérationnel	Refonte de l'équipe RDP et BDP en 2005

### C. Promouvoir le Marché du travail

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
Adoption par des actions spécifiques du profil des diplômés avec les besoins du marché du travail	Accroître les capacités d'accueil de l'ETFP dont les filières seront plus pertinentes et les enseignants formés et outillés	2005-2006	MEN, APE	Nombre d'élèves que peut accueillir l'ETFP	Non disponible
	Accroître le savoir de base de 15000 jeunes de 8 à 14 ans à travers l'EBNF	2005-2006	MEN, APE	Nombre de jeunes de 8 à 14 ans inscrits à l'EBNF	Non disponible
	Alphabétiser au moins 50 000 personnes de 15 à 50 ans dont 60% de femmes	2002/3-2005/6	MEN ? APE	Nombre personnes alphabétisées Nombre de femmes alphabétisées	126.913 dont 70.970 femmes (56%)
	Expérimenter les curricula bilingues en classes de CP	2005/6	MEN, APE	Curricula bilingue expérimenté	En cours de réalisation
	Etudier l'offre et la demande de métiers et de main d'œuvre	2003-2005	Ministère de la Fonction Publique	Rapport d'étude	En cours
	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie de formation professionnelle	2003-2005	MF.P.T MEN, Secteur privé	Stratégie adoptée	Encours de finalisation

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>IV. Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables</b>					
Développement urbain intégré	Développer les infrastructures et les services urbains	2003-2005	MATUH, MITP		Programme de développement urbain en cours
	Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire et des plans de développement des villes	2003-2005	MAT, UH	Plans élaborés et mis en œuvre	Non réalisé
Soutien aux micro entreprises, aux PME et à l'emploi	Appui à la gestion et à l'émergence de prestataires professionnels de services	2003-2005	MEF, MCIA	Nombre de professionnels	Non réalisé
	Reprendre les actions de l'ATETIP	2003-2005	MPDC	Actions ATE TIP reprises	Non réalisé
	Réhabiliter les centres de formation technique et d'apprentissage	2003-2005	MEN, MFPTME	Nombre de centres réhabilités	3 réhabilités et 10 en cours de construction
	Créer un centre de documentation et d'information économique et technologique	2004-2005	MEF, MCIA	Centre fonctionnel	En cours
	Vulgariser les programmes éducatifs de promotion de la culture d'entreprise	2003-2005	MCIA, CCIAMA	Programme éducatif vulgarisé	réalisé
	Améliorer la concertation et la coordination des interventions d'appui aux EMF	2003	MEF, MCIA	Concertation et coordination améliorées	En cours
Protection sociale	Mener des campagnes IEC sur les mesures clefs de prévention des risques	2003-2005	MC, MASF	Nombre de campagnes menées	Non réalisé
	Réviser le droit de la famille et le droit foncier	2003-2005	MASF, MJ	Droits révisés	Non réalisé
	Adapter la sécurité sociale et le système de pensions de retraite	2003-2005	MFPTM, MEF	Sécurité sociale et système de pension de retraite adaptés	En cours
	Appuyer les dispositifs informels existants de réponse aux crises	2003-2005			Non réalisé
	Garantir l'aide de l'Etat en cas de grands sinistres	2003-2005	MEF	Mécanismes d'alerte disponibles	Mécanismes d'alerte opérationnels

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
<b>V. Restaurer et sauvegarder les écosystèmes</b>					
Renforcer le cadre réglementaire et les capacités de gestion des ressources naturelles	Promulguer les textes transférant certaines prérogatives de gestion de ressources naturelles aux utilisateurs	2003-05	MEE	Textes législatifs et réglementaires adoptés et mis en vigueur	Loi n° 36/PR/94 Décret 107
	Mettre en place des comités locaux de gestion des ressources naturelles	2003-05	MEE	Nombre de comités, groupement et associations créés	52 CDA créés par le PSAOP
	Renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion des ressources naturelles	2003-05	MEE	Nombre de cadre et agents formés, moyens acquis, nombre de groupements et associations formés	300 surveillants forestiers recrutés et formés en 2005, 325 surveillants forestiers recrutés et formés en 2005
	Mettre en place un système d'informations environnementales	2003-05	MEE	Bases de données sur l'environnement disponible	Bases des données suivantes sont disponibles : Base de données sur les nappes phréatiques ; Base de données sur les eaux de surface ; Base de données sur la climatologie Base de données sur les conventions ; Base de données sur les projets ; Base de données sur la Gomme arabique Base de données sur les polluant organiques persistants Base de données sur les varans Base de données sur les ressources halieutiques
	Elaborer des programmes nationaux de mobilisation des populations pour l'environnement	2003-05	MEE	Existence des programmes nationaux	Programme de lutte contre la désertification Programme de protection et de conservation de la faune Programme de la promotion du secteur pêche Programme hydraulique Programme de climatologie et de météorologie

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Réalisation
Amélioration de la gestion de l'énergie domestique	Promouvoir une production viable de bois de chauffage	2003-05	MEE/MA	Superficie de bois de chauffage produite	700. 000 hectares dans les 100 villages encadrés
	Faire l'exploitation forestière une source de revenus pour les populations rurales	2003-05	MEE/MA	Proportion des revenus attribués aux populations rurales	La loi 36 attribue 50% des revenus aux populations locales
	Impliquer davantage les populations rurales dans la gestion de ressources naturelles	2003-05	MEE/MA	Textes de suivi du domaine forestier élaborés pour les terroirs	Les textes transférant les pouvoirs aux communautés, la délimitation des terroirs villageois, les plans d'aménagement des villages, les conventions de gestion des ressources naturelles sont élaborés et disponibles
	Donner un rôle de régulation à la fiscalité sur les bois et les produits dérivés	2003-05	MEE	Fiscalité sur les bois et les produits dérivés	La loi 36 fixe la fiscalité

## VI. Assurer le suivi et l'évaluation périodique de la mise en œuvre de la SNRP

<b>A. Rôle du suivi évaluation</b>				
Apprécier le degré de réalisation des objectifs de la SNRP	Réaliser des enquêtes quantitatives et qualitatives	2003-2005	INSEED, Système national de statistique, Comité de pilotage	Rapports d'enquêtes et d'évaluation
	Mettre à jour la SNRP	2005	Comité de Pilotage	SNRP mise à jour
<b>B. Cadre institutionnel de suivi évaluation</b>				
Rôle des organisations non étatiques	Participer aux mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNRP	2003-2005	Société civile	Nombre d'actions de réduction de la pauvreté approuvées par la société civile
Rôle de la décentralisation	Responsabiliser les collectivités locales décentralisées en leur accordant une autonomie financière et l'élection démocratique de leurs responsables	2003-2004	MAT et Primature	Nombre de collectivités territoriales décentralisées dotées de budgets autonomes et des responsables élus démocratiquement
	Renforcer le rôle des assemblées locales pour l'auto-promotion des collectivités territoriales décentralisées et les populations		Primature MAT	Assemblées locales dotées de pouvoir de décision
	Ré-instaurer les cahiers de charges des activités des communes (réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs)	2003-2005	Primature MAT	Cahier de charges des communes disponible
	Permettre la coopération décentralisée entre les communes locales et les communes étrangères (jumelage entre villes)	2003-2005	Primature MAT	Nombre de Conventions de coopération entre communes locales et communes étrangères signées
Protection des ressources PPTE et Revenus pétroliers contre le phénomène de la corruption	Réviser la loi 001/PR portant sur la gestion des revenus pétroliers en y intégrant les ressources de PPTE	2003-2005	MFE, CCSRP, Cour des comptes, Cour Suprême, Parlement	Loi révisée
	Contrôler et surveiller l'emploi des ressources PPTE et des ressources pétrolières			Missions et sessions de contrôle effectuées
Mécanismes d'allocation des ressources	Elaborer annuellement le plafond d'allocation des ressources	2003-2005	Primature, MFE	Plafond des ressources disponibles annuellement
<b>C. Diffusion des résultats du suivi-évaluation</b>				
Diffuser les rapports de suivi et d'évaluation.	Utiliser les médias	2003-2005	CP/SNRP, MC Presses privées	Fréquences d'émissions radiodiffusées et télévisées Nombre d'articles parus dans les journaux